

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**FAMILLES ACADIENNES DE L'ASSOMPTION
ET DE SAINT-JACQUES-DE-LA-NOUVELLE-ACADIE 1760-1784 :
IMMIGRATION ET PROFIL DES MIGRANTS**

PAR

MARIE-THÉRÈSE LAGACÉ

**DÉPARTEMENT D'HISTOIRE
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE
MAÎTRE ÈS ARTS (M.A.) EN HISTOIRE**

JUILLET 2006

©MARIE-THÉRÈSE LAGACÉ, 2006



D

7

U54

2000

V.020

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE MÉMOIRE INTITULÉ :
FAMILLES ACADIENNES DE L'ASSOMPTION
ET DE SAINT-JACQUES-DE-LA-NOUVELLE-ACADIE 1760-1784 :
IMMIGRATION ET PROFIL DES MIGRANTS

PRÉSENTÉ PAR :
MARIE-THÉRÈSE LAGACÉ

A ÉTÉ ÉVALUÉ PAR UN JURY COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES :

JOHN A. DICKINSON.....DIRECTEUR DE RECHERCHE

THOMAS WIEN.....PRÉSIDENT-RAPPORTEUR

CHRISTIAN DESSUREAULT.....MEMBRE DU JURY

Mémoire accepté le : 1 8 OCT. 2006

SOMMAIRE

Au sein de ce mémoire, nous étudions les composantes de l'immigration de centaines d'Acadiens dans les paroisses de L'Assomption et de Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie entre 1760 et 1784, de laquelle fut issue une importante communauté acadienne au Québec. Nous questionnons les réseaux qui ont permis cette immigration et nous aspirons à une meilleure connaissance des migrants étudiés : des Acadiens ayant été ébranlés par la déportation et qui ont choisi de recréer au Québec une nouvelle communauté.

D'une part, notre étude établit les effectifs de l'immigration brute de même que le rythme de la migration. Les 603 Acadiens repérés sur le terrain d'enquête proviennent de différentes vagues migratoires aux caractéristiques propres. Les réfugiés, qui regroupent 14% de la population étudiée, font l'objet d'un traitement séparé de celui des déportés, arrivés surtout en 1766 et 1767 et qui englobent 86% des effectifs. Globalement, les constatations présentées font échec à la traditionnelle image d'homogénéité des immigrants acadiens.

D'autre part, nos travaux exposent qu'une grande partie des immigrants, soit 82%, s'est installée de manière permanente sur le terrain d'enquête, ce qui souligne le succès de l'établissement. Entre le départ de l'Acadie et l'arrivée à L'Assomption, les Acadiens ont fait preuve d'un dynamisme démographique certain qui a assuré le maintien de la population, si bien que 39% des immigrants sont nés après 1755. L'apparemment a joué un rôle important dans le rassemblement, spécialement pour les déportés ayant séjourné en Nouvelle-Angleterre.

Finalement, nos recherches mettent en évidence que l'immigration des Acadiens dans les paroisses étudiées et la formation de la communauté qui en a découlé ne sont pas le résultat d'arrivées fortuites issues d'interminables marches meurtrières mais illustrent plutôt la volonté d'une majorité d'Acadiens d'organiser activement leurs destinées et de maintenir une identité.

Mots clés : Acadiens - immigration - 18^e siècle - Québec (Province) - Lanaudière - histoire - mouvement migratoire - identité

SUMMARY

This thesis studies the hundreds of Acadian immigrants who settled in the parishes of L'Assomption and Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie between 1760 and 1784 and who founded an important Acadian community in Québec. By analysing the networks that directed this immigration, we hope to shed new light on the migrants – people whose lives were shaken by the deportation and who chose to create a new community in Québec.

A census of all the migrants passed through the two parishes and the chronology of the migration is the subject of a first section. The 603 Acadian migrants participated in different migratory waves with their own characteristics. Refugees, who constitute 14% of the population, are treated separately from the other 86% who had been deported to New England or Europe and who arrived mainly in 1766 and 1767. On the whole, our findings dispel the traditional image of a homogeneous population.

A second section analyses the 82% of migrants who settled definitively in the two parishes. Between their expulsion from Acadia and their arrival in the St Lawrence valley, they were very prolific and 39% of migrants were born after 1755. Family ties were very important in drawing people to the parishes, most notably for the deported population.

Finally, the research demonstrates that Acadian migration to the two parishes and the establishment of an Acadian Community was not the result of chance and wandering through the forest burying their dead along the way but of a well planned process aimed at maintaining a distinct community identity.

Keywords: Acadians - immigration - 18th century - Québec (Province) - Lanaudière - history - identity

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-------------|
| SOMMAIRE..... | III |
| SUMMARY | IV |
| TABLE DES MATIÈRES..... | V |
| LISTE DES TABLEAUX..... | VII |
| LISTE DES CARTES..... | VIII |
| SIGLES ET ABBRÉVIATIONS | VIII |
| REMERCIEMENTS | X |
| | |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| 1. REVUE DE LA LITTÉRATURE | 4 |
| 1.1 <i>L'histoire acadienne traditionnelle.....</i> | <i>4</i> |
| 1.2 <i>Les migrations acadiennes : une histoire en construction.....</i> | <i>11</i> |
| 2. TERRAIN D'ENQUÊTE : L'ASSOMPTION ET SAINT-JACQUES DANS LA SEIGNEURIE DE SAINT-SULPICE | 16 |
| 3. SOURCES ET MÉTHODES | 22 |
| | |
| PREMIER CHAPITRE : L'IMMIGRATION ACADIENNE BRUTE..... | 25 |
| 1. LE DÉNOMBREMENT DES IMMIGRANTS..... | 26 |
| 1.1 <i>Établir l'année d'arrivée des Acadiens selon la présence attestée : méthodologie</i> | <i>27</i> |
| 2. ITINÉRAIRES ET DÉPLACEMENTS DES ACADIENS RÉFUGIÉS | 33 |
| 2.1 <i>Le passage à Québec</i> | <i>34</i> |
| 2.2 <i>De Québec à L'Assomption.....</i> | <i>37</i> |
| 2.3 <i>Facteurs d'attraction des premières familles</i> | <i>38</i> |
| 3. ITINÉRAIRES ET DÉPLACEMENTS DES ACADIENS DÉPORTÉS | 43 |
| 3.1 <i>Le classement des déportés</i> | <i>44</i> |
| 3.2 <i>L'admission des déportés au Québec</i> | <i>46</i> |
| 3.3 <i>L'offre sulpicienne</i> | <i>50</i> |
| 3.4 <i>Par voie de mer</i> | <i>56</i> |
| 3.5 <i>Passages dans la province de Québec.....</i> | <i>61</i> |
| 3.6 <i>Groupes en mouvement : arrivées et réunions</i> | <i>66</i> |
| | |
| DEUXIÈME CHAPITRE : L'IMMIGRATION NETTE ET LE PROFIL DES MIGRANTS..... | 71 |
| 1. IMMIGRATION NETTE..... | 72 |
| 1.1 <i>Une définition assouplie.....</i> | <i>72</i> |
| 1.2 <i>Immigration familiale nette: résultats.....</i> | <i>74</i> |
| 1.3 <i>Émigration.....</i> | <i>75</i> |

| | | |
|----|--|------------|
| 2. | ÉTAT CIVIL ET DESCRIPTION DES MIGRANTS | 78 |
| | 2.1 <i>Distribution familiale : vue d'ensemble et comparaison</i> | 79 |
| | 2.2 <i>Couples mariés en Acadie</i> | 83 |
| | 2.3 <i>Couples mariés en exil</i> | 87 |
| | 2.5 <i>Origine acadienne</i> | 92 |
| 3. | APPARENTEMENT ENTRE LES MIGRANTS | 96 |
| | 3.1 <i>Liens de parenté chez les les réfugiés</i> | 98 |
| | 3.2 <i>Liens de parenté chez les déportés</i> | 100 |
| | 3.3 <i>Réfugiés et déportés: familles apparentées?</i> | 103 |
| | CONCLUSION | 107 |
| | ANNEXE I : FICHES DES IMMIGRANTS ACADIENS À L'ASSOMPTION ET À SAINT-JACQUES-DE-LA-NOUVELLE-ACADIE 1760-1784 | 112 |
| | ANNEXE II : EXEMPLE D'UNE FICHE DE FAMILLE DU PRDH «PIERRE GIROUARD ET MADELEINE DOUCET (#1)» | 148 |
| | ANNEXE III : CENTRES DE PEUPEMENT ET FORTIFICATIONS EN ACADIE EN 1751 | 149 |
| | BIBLIOGRAPHIE | 150 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|------------|
| TABLEAU I : IMMIGRATION ACADIENNE <u>BRUTE</u> À L'ASSOMPTION ET À SAINT-JACQUES 1760-1784 (NOMBRE D'INDIVIDUS, TYPES DE FAMILLES ET VAGUES DE MIGRANTS) | 30 |
| TABLEAU II : ENDROITS AUTRES QUE QUÉBEC RELEVÉS DANS LE PARCOURS DES FAMILLES DE RÉFUGIÉS ACADIENS..... | 37 |
| TABLEAU III : ENDROITS RELEVÉS DANS LE PARCOURS DES FAMILLES DE DÉPORTÉS AVANT L'ARRIVÉE À L'ASSOMPTION | 62 |
| TABLEAU IV : EFFECTIFS DE L'IMMIGRATION ACADIENNE NETTE | 74 |
| TABLEAU V : EFFECTIFS ÉMIGRATION ACADIENNE (DÉPARTS) | 76 |
| TABLEAU VI : ENDROITS OÙ SONT RETROUVÉES LES FAMILLES ÉMIGRANTES APRÈS LEUR PASSAGE À L'ASSOMPTION | 77 |
| TABLEAU VII : DISTRIBUTION FAMILIALE SELON LES EFFECTIFS DE L'IMMIGRATION NETTE | 79 |
| TABLEAU VIII : ÉTAT DES ACADIENS EN FRANCE EN 1773 | 80 |
| TABLEAU XIX : LIEUX D'UNION ET LIEUX DE PROVENANCE DES COUPLES IMMIGRANTS MARIÉS EN ACADIE | 85 |
| TABLEAU X : LIEUX DE NAISSANCE DES IMMIGRANTS ACADIENS | 92 |
| TABLEAU XI : APPARENTEMENT AU SEIN DES IMMIGRANTS ACADIENS RÉFUGIÉS | 98 |
| TABLEAU XII : APPARENTEMENT AU SEIN DES IMMIGRANTS ACADIENS DÉPORTÉS | 101 |

LISTE DES CARTES

Carte I

Localisation de la seigneurie de Saint-Sulpice.....p. 17

Carte II

L'Assomption et Saint-Jacques dans la seigneurie de Saint-Sulpice
et principaux cours d'eau.....p. 19

Carte de l'Annexe III

Centres de peuplement et fortifications en Acadie en 1751.....p. 149

SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ANQ-Mtl : Archives nationales du Québec à Montréal

ANQ-Qc : Archives nationales du Québec à Québec

BRH : Bulletin de recherches historiques

CEA : Centre d'études Acadiennes / Chaire d'études Acadiennes (Moncton)

PRDH : Programme de recherche en démographie historique (Université de Montréal)

PUF : Presses universitaires de France

PUL : Presses de l'Université Laval (Ste-Foy)

PUM : Presses de l'Université de Montréal

RAPQ : Rapport de l'archiviste de la province de Québec

RHAF : Revue d'histoire de l'Amérique française (Montréal)

À la mémoire de tous les immigrants acadiens
de L'Assomption et de Saint-Jacques

En l'honneur de mes ancêtres acadiens
dans les Maritimes

À Jeanne-Marie Rose Hay
pour que tu sois curieuse du passé...

REMERCIEMENTS

J'ai dédié quelques années de ma vie à ce projet de recherche. À travers mon expérience, j'ai appris énormément sur le plan académique et personnel. Je désire remercier mon directeur de recherche, John A. Dickinson, qui m'a toujours encouragée et incitée à poursuivre. J'ai appris à connaître un homme d'un grand savoir. Merci aussi à Christian Dessureault et à Thomas Wien qui m'ont, à un moment ou à un autre, aidée et conseillée. Enfin, merci à ces trois professeurs pour les contrats de recherche obtenus.

Je désire également remercier tout le personnel académique et administratif du département d'histoire de l'Université de Montréal. Merci au corps professoral du département de m'avoir si bien transmis la curiosité intellectuelle et le goût d'apprendre.

Les parents et les amis qui ont contribué à leur manière à la poursuite et à l'achèvement de ce mémoire trouveront ici l'expression de ma gratitude. Merci pour un soutien grandement apprécié.

Je suis plus que tout reconnaissante envers mon compagnon, Grégoire M. Hay, qui a été présent pour moi tout au long de ce travail et qui de toutes les façons possibles, m'a soutenue jour après jour. Merci pour ta présence exceptionnelle, ta patience sans borne et pour ton moral à toute épreuve.

INTRODUCTION

Depuis son avènement au XIXe siècle, l'histoire acadienne s'est développée à l'ombre de la déportation de 1755. Ce triste épisode, alors que les troupes britanniques arrêtent, dépossèdent et déportent un peu plus des deux tiers de la population acadienne¹, a constitué pendant plus de cent ans une coupure qui a divisé le passé acadien. L'avant 1755 et les vicissitudes du grand dérangement, période mythifiée par les auteurs, a particulièrement retenu l'attention alors que des études beaucoup moins nombreuses se sont penchées sur les décennies qui ont immédiatement suivi la déportation. D'une manière générale, peu de recherches se sont vraiment attardées à connaître la population acadienne et les fondements de son identité au XVIIIe siècle.

Par ailleurs, peu d'attention a été accordée par l'historiographie acadienne et québécoise à l'immigration acadienne au Québec qui se déroula après 1755. Pourtant, ce courant migratoire fut substantiel dès les tous premiers moments de l'expulsion et durant la vingtaine d'années qui ont suivi cette dernière. Cette immigration s'est déroulée en deux temps. D'abord, dès 1755 mais surtout de 1756 à 1759, environ 1 900 réfugiés

¹ À ce jour, il n'existe aucun dénombrement qui permette de savoir à combien se chiffrait la population de l'Acadie avant la grande dispersion. En ce domaine, il faut se contenter d'estimations qui varient du simple au double. La plus plausible d'entre elles chiffre les Acadiens de 1755 à 13 000 âmes. De ce nombre, environ 9 400 individus (plus des deux tiers de la population) ont été déportés entre 1755 et 1762. John A. Dickinson, « Les réfugiés acadiens au Canada, 1755-1775 », *Études Canadiennes/Canadian Studies*, no. 37 (1994), pp. 52-53.

acadiens², ayant réussi à fuir la déportation, trouvent refuge à Québec et dans les paroisses des alentours. Deuxièmement, à partir de 1766 et ce pour une dizaine d'années, des contingents de déportés acadiens, provenant surtout des colonies de la Nouvelle-Angleterre et totalisant à ce jour environ 800 personnes³, arrivent dans la province. Il est donc juste de conclure qu'au total, à la Conquête et durant les premières décennies du régime britannique, il y eut une immigration acadienne au Québec qui dépassa largement les 2 500 personnes, nombre non négligeable si l'on considère que toute la Nouvelle-France fut peuplée par un bassin d'immigrants d'environ 10 000 personnes⁴. Ce nombre est d'autant plus important que ces immigrants francophones ont remplacé plusieurs Canadiens partis en France après la Conquête. Malgré tout, cette immigration constitue un sujet très peu abordé dans les synthèses, et a essentiellement été traitée à travers la lunette de la généalogie.

À L'Assomption, dans la seigneurie de Saint-Sulpice, les immigrants acadiens se sont rassemblés en grand nombre durant le dernier tiers du XVIIIe siècle. Rapidement devenu un point central de l'immigration acadienne au Québec, ce lieu a accueilli plus de 20% de tous les Acadiens venus dans la province durant cette période. Ce peuplement a même favorisé la création, en 1774, d'une nouvelle paroisse : Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie. La formation de cette communauté acadienne à L'Assomption, puis à Saint-Jacques, mérite d'être explorée. L'étude de cette manifestation offre la rare possibilité de renseigner, de manière quantifiée, sur les familles acadiennes en contexte de déplacement et d'établissement durant les années qui ont suivi la déportation. Combien d'Acadiens ont immigré sur le territoire étudié et quelle proportion de ceux-ci

² *Ibid.*, pp. 56 et 60.

³ Tel que publié par Jean Daigle et Robert Leblanc, « Déportation et retour des Acadiens », dans R.C. Harris et Louise Dechêne, (dirs.), *Atlas historique du Canada*, vol. 1, Montréal, PUM, 1987, planche 30. Cette estimation, qui de nos jours est la plus valable, nous semble toutefois timide.

s'est établie de manière permanente? Quels éléments peuvent-être identifiés à propos des chemins de la migration de tous ces Acadiens? Quelles caractéristiques composent le profil des familles immigrantes, dont plusieurs ont vécu le « grand dérangement » ? Quelle place tient la parenté dans ce processus de migration? Quelles solidarités sont identifiables au sein de cette population et quel rôle ont-elles pu jouer dans la formation d'une communauté acadienne? Finalement, dans quelle mesure ce regroupement peut-il renseigner sur l'identité acadienne au XVIIIe siècle? Voilà plusieurs questions pertinentes auxquelles ce mémoire compte apporter des éléments de réponse. De plus, dans une perspective élargie, cette étude souhaite fournir une contribution à l'histoire des Acadiens au Québec de même qu'à la grande histoire générale acadienne.

Les pages qui suivent présentent au lecteur un survol de la littérature parue relativement à notre sujet d'étude tout en situant ce dernier dans son contexte historiographique. La partie suivante dresse un portrait du terrain d'enquête sur lequel porte notre recherche, soit les seigneuries de L'Assomption et de Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie, avant l'arrivée des immigrants acadiens qui contribueront au développement de la région. Le point suivant aborde les considérations relatives aux sources et aux méthodes utilisées pour les fins de ce travail. Par la suite, le premier chapitre de cette étude traite de l'immigration brute des Acadiens sur le terrain d'enquête. Le nombre d'immigrants retrouvés et le rythme de leur venue, les expériences vécues, les chemins empruntés de même que les vecteurs de la migration y sont aussi abordés. La réflexion se poursuit au sein deuxième chapitre, qui établit la part de l'immigration nette des Acadiens sur le territoire étudié. Un portrait de l'état civil des immigrants y est présenté qui dévoile pour la première fois la composition de cette population, ce qui permet une meilleure connaissance des Acadiens étudiés. Subséquemment, les thèmes

⁴ Mario Boleda, « Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent », (note de recherche), *Histoire*

de provenance, d'origine, d'expérience et d'apparement entre les migrants sont abordés pour compléter l'analyse. Finalement, la conclusion de notre étude met en relief les différents résultats issus de notre recherche, tout en identifiant des pistes de réflexion intéressantes à poursuivre dans l'avenir.

1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Les prochaines lignes aborderont les grandes tendances en histoire acadienne et comment à travers celle-ci, certains mythes se sont perpétués. Par la suite, un survol de ce qui a été écrit à propos des migrations acadiennes après 1755 au Québec et plus précisément à L'Assomption et Saint-Jacques sera présenté.

1.1 L'histoire acadienne traditionnelle

Bien que les débuts de la colonisation en Acadie remontent à 1604, ce n'est réellement qu'à la fin du XVIIe siècle que la colonie et ses habitants constituent un ensemble autonome tant économiquement que démographiquement⁵. En 1713, l'Acadie passe officiellement à l'Angleterre à la suite du traité d'Utrecht. Malgré tout, le gros des Acadiens dans la péninsule de la Nouvelle-Écosse décide de rester sur leurs terres. À l'issue de plusieurs suspicions et dans la foulée de la Guerre de Sept ans, les Anglais ne souhaitent plus la présence des Acadiens sur leur territoire et la plus grande partie de la population est déportée entre 1755 et 1762.

Sociale, vol. XXIII, no. 45 (mai 1990), p. 156.

L'histoire écrite de la colonie acadienne s'est longtemps résumée à quelques descriptions de voyageurs et ne représentait qu'un chapitre succinct au sein de l'histoire plus grande des colonies de la France ou de l'Angleterre. Même après 1755 et durant tout le reste du XVIIIe siècle, peu de récits publiés ont relaté les faits qui ont entouré la vie des Acadiens avant, pendant et après le « grand dérangement ».

Ce n'est réellement qu'au cours du XIXe siècle qu'une histoire acadienne voit le jour et curieusement, c'est par le biais d'un poème que sera rédigé son acte de naissance. Dans la foulée du romantisme, l'Américain Henry Wadsworth Longfellow publie à Boston, en 1847, un poème célèbre; *Evangeline, a Tale of Acadia*⁶, qui relate l'histoire tragique des déportés acadiens à travers l'expérience d'Évangéline Bellefontaine, jeune fiancée dont la vie chavire le jour de l'embarquement et qui sera séparée sa vie durant de son bien-aimé. Longfellow immortalise dans sa poésie les moeurs et le caractère des Acadiens, ce peuple qu'il décrit comme pastoral, très religieux et sans distinctions sociales. Ces quelques lignes du poème sont révélatrices;

Ainsi vivaient alors ces laboureurs chrétiens.
 Ils servaient le Seigneur et leur vie était sainte
 Ignorant les tyrans ils ignoraient la crainte.
 Des fausses libertés les enivrants banquets
 Ne les séduisaient point. Ni verrous, ni loquets
 Ne fermaient, dans la nuit, leur modeste demeure,
 Et là porte s'ouvrait, comme l'âme, à toute heure.
 Là le riche était pauvre en son honnêteté,
 Et le pauvre ignorait ce qu'est la pauvreté.⁷

⁵ Nicolas Landry et Nicole Lang, *Histoire de l'Acadie*, Sillery (Québec), Septentrion, 2001, p. 9.

⁶ Depuis sa parution en 1847 à Boston chez Ticknor and Fields, le poème a connu de très nombreuses rééditions ainsi que des traductions en plusieurs langues. La première traduction française du poème est celle de Pamphile Le May, datant de 1865. Cet auteur publiera deux autres éditions de cette traduction.

⁷ Henry Wadsworth Longfellow, *Évangéline. A Tale of Acadia*, traduit de l'anglais par Pamphile LeMay, Moncton, Éditions Perce-Neige, 1994 (1912), p. 9.

Pour décrire ainsi un peuple qu'il n'a pas connu, Longfellow s'appuie entre autres sur les écrits du Français Guillaume Thomas François Raynal⁸, qui fit paraître en 1766 une histoire philosophique et politique⁹ dans laquelle le paysan acadien était présenté comme simple et bon, pastoral, autosuffisant, entouré d'une nature nourricière et abondante et victime d'une déportation destructrice.

Dès son apparition, *Évangéline* obtient un succès retentissant dans l'Amérique anglophone. Pour plusieurs, les Acadiens passent alors du statut de vilains rebelles châtiés par les Britanniques à celui d'admirable peuple martyr. La traduction française de l'oeuvre en 1865 assurera sa diffusion massive chez les francophones des Maritimes et du Québec.

Si l'Amérique anglophone découvre l'existence des Acadiens par Longfellow, la France et le Canada français font de même grâce à Edmé Rameau de Saint-Père, historien et littéraire français, qui publie en 1859 la première histoire des Acadiens dans *La France aux colonies*, suivie en 1877 du livre *Une colonie féodale en Amérique: l'Acadie 1604-1710*¹⁰. Nostalgique de l'Ancien régime, Rameau de Saint-Père voit en l'Acadie un morceau « romantisé » de la France rurale et catholique d'autrefois. Ses écrits valident la représentation mythique du peuple acadien telle que livrée par Longfellow et en solidifient même certains traits. Ainsi, selon Rameau, cette société se

⁸ Longfellow s'est aussi inspiré de Thomas Chandler Haliburton, *An Historical and Statistical Account of Nova Scotia*, 2 vols. Halifax, J. Howe, 1829. Les influences de Longfellow sont citées dans Naomi E.S. Griffiths, "Longfellow's *Évangéline*: The Birth and Acceptance of a Legend", *Acadiensis*, XI, no. 2 (spring 1982), p. 32.

⁹ Guillaume Thomas François Raynal (abbé), *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, édité d'abord à Paris en 1766 en seulement 3 exemplaires puis plus largement à Amsterdam en 1772. Voir le tome VI, pp. 358-368. Plusieurs autres éditions parurent par la suite.

¹⁰ Edmé Rameau de Saint-Père, *La France aux colonies : études sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique : Acadiens et Canadiens*. Paris, Jouby, 1859. I-XXXVII - 350 pages et *Une colonie féodale en Amérique : l'Acadie, 1604-1710*. Paris, Didier, 1877. I-XXXIV - 362 pages.

gouvernait par elle-même grâce à l'autorité patriarcale des pères de famille et à celle des missionnaires, même après l'occupation anglaise de 1713¹¹. De plus, ses écrits exhortent l'élite cléricale acadienne naissante à « vivifier les traits de l'ancienne France, prôner l'accroissement démographique, la création d'un clergé et d'un réseau d'institutions nationales, de même que le retour à l'agriculture »¹².

Ces idées, de même que la conception cléricale et dramatique du passé acadien, sont alors récupérées par les dirigeants ecclésiastiques des Acadiens dans les Maritimes. Sur ces bases se forment, durant le dernier tiers du XIXe siècle, le nationalisme acadien¹³ et l'idéologie de la « renaissance » acadienne. Selon cette idéologie, c'est la conscience d'une identité acadienne propre, forgée sur des caractéristiques d'avant l'exil, qui a poussé les Acadiens à revenir près de leurs anciennes terres et à s'établir dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse actuels. Une identité héroïque¹⁴, géographique, catholique et française aurait donc permis le retour et la survivance des Acadiens.

Le paradigme historique ainsi instauré dans le dernier tiers du XIXe siècle allait durer plus de cent ans. Les travaux majeurs en histoire acadienne qui s'écrivent par la suite ne sortent pas des sentiers battus. Durant le XXe siècle, la vision de Rameau se retrouve dans *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos*

¹¹ Edmé Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique : l'Acadie, 1604-1710*. Paris, Didier, 1877, pp. 353-354.

¹² J. Yvon Thériault, « Naissance, déploiement et crise de l'idéologie nationale acadienne », dans Simon Langlois dir., *Identités et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Québec, PUL, 1995, p.72.

¹³ En 1881, se déroule la première Convention nationale où l'on adopte des symboles « acadiens ». Or, comme l'explique J. Yvon Thériault, il faut bien saisir que ce moment n'est pas le fruit d'une « acadianité » déjà existante, mais plutôt le moment fondateur de la nationalité acadienne. Cette nationalité a importé une description poétique et idéalisée du peuple acadien pour lui tenir lieu de ciment identitaire. *Ibid.*, pp. 73-75.

jours qu'Émile Lauvrière publie en 1924. Ces deux tomes événementiels illustrent la mode de l'histoire acadienne en trois temps; l'avant déportation paradisiaque, la déportation odieuse et le retour providentiel du peuple élu. La tradition mythique se poursuit lorsqu'il s'agit d'aborder la population acadienne; « La plupart des Acadiens restaient de simples paysans attachés à leur glèbe féconde, non pas pauvres, à vrai dire, puisqu'ils ignoraient presque l'usage de l'argent »¹⁵. Cette tournure des vers de Longfellow n'est pas le seul référent au poème *Évangéline* qui se trouve dans le récit. Lauvrière ajoute plus loin;

Presque tous égaux entre eux, [...] les Acadiens pratiquaient une sorte de communisme spontané que seules rendaient possible l'abondance de leurs terres et la solidité de leurs vertus. Ayant mêmes moeurs et mêmes sentiments, ils se trouvaient d'ordinaire unanimes. [...] le chef de famille vivait, entouré de ses enfants et petits-enfants en un groupement patriarcal qui durait plusieurs générations et s'appelait par exemple le village des Hébert...¹⁶

Ils avaient l'humeur sociable des Latins, l'allégresse expansive des Français, l'âme collective des Catholiques: ils aimaient à unir leurs vies, leurs travaux, leurs prières. Leur site choisi, [quand ils défrichaient l'Acadie] ils appelaient près d'eux leurs parents, amis, compatriotes; ils défrichaient ensemble, s'organisaient en commun; et, aussitôt le groupe constitué, ils se bâtissaient une église et demandaient un prêtre.¹⁷

L'ouvrage de Lauvrière servira de modèle pour plus d'une génération d'écrivains et d'historiens clérico-conservateurs¹⁸. Ainsi donc, la poésie de Longfellow aura alimenté l'histoire acadienne pendant plus d'un siècle et même davantage.

¹⁴ Rameau de Saint-Père dans *Une colonie féodale*, souligne bien le caractère héroïque des Acadiens revenus près de leurs anciennes terres. Ceux-ci étaient parmi les plus courageux et les plus robustes. Recommencer ailleurs était-il moins valeureux? Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale...*, p. 358.

¹⁵ Émile Lauvrière, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, Henry Goulet, 1924, tome 1, p. 181.

¹⁶ *Ibid.*, p. 182.

¹⁷ *Ibid.*, p. 184.

¹⁸ Par exemple, Antoine Bernard dans son *Histoire de la survivance acadienne 1755-1935*, parue à Montréal en 1935, insiste aussi sur le rôle de l'Église et des valeurs françaises et familiales dans la survivance acadienne. Dans la même veine, Robert Rumilly fait paraître en 1955 son *Histoire des Acadiens* en 2 tomes, (1038 pages). Ce récit politique est une quasi réplique du travail de Lauvrière.

Durant les années 1960, la laïcisation de la société acadienne remet en question le paradigme historique de l'Acadien dévot et pastoral qui ne convient plus aux nouvelles générations. Parallèlement, les avancées des sciences sociales de même que le courant de la « nouvelle histoire »¹⁹, qui s'affirment dans le monde occidental, se font sentir de plus en plus chez les lettrés. Malgré ces changements, l'historiographie officielle acadienne a du mal à recentrer son discours sur des thèmes plus universels, dissociés des contextes politiques et dramatiques résultants de la déportation²⁰. Les premières études sociales portant sur la population acadienne des 17e et 18e siècles, qui paraissent sous la plume d'auteurs anglophones²¹, constituent des pistes qui ne sont pas suivies sur le moment par l'historiographie officielle.

Ce n'est qu'à partir de 1975 mais surtout dans les années 1990 que l'histoire sociale est mieux intégrée dans l'historiographie acadienne²². Cela est surtout vrai en ce qui concerne l'étude des XIXe et XXe siècles. Mais pour l'histoire de la population acadienne des siècles antérieurs, les recherches et les analyses quantifiées demeurent rares. Quelques études ont tout de même permis de mieux connaître le régime

¹⁹ Cette nouvelle histoire, héritière de l'École des « Annales », se développe en France durant l'entre-deux-guerres en réaction contre l'histoire politique, romancée et événementielle. Le modèle historique dorénavant prôné est celui de l'histoire problème, qui doit susciter une analyse historique et non plus une simple narration du passé. Guy Bourdé et Hervé Martin, *Les Écoles historiques*, Paris, Seuil, 1983, pp. 215-270.

²⁰ La problématisation nécessaire aux approches sociales se fait difficilement et l'histoire ne cherche pas à expliquer, ni à poser des questions. Léon Thériault, « Pour une nouvelle orientation de l'histoire acadienne », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 6, no. 2 (mai 1973), p. 118.

²¹ Il s'agit de John Bartlet Brebner, *New England's Outpost: Acadia before the Conquest of Canada*, New York, Columbia University Press, 1927, 293 pages et de Andrew Hill Clark, *Acadia: The Geography of Early Nova Scotia to 1760*, Madison, University of Wisconsin, 1968, 450 pages.

²² Jacques Paul Couturier souligne que durant les années 1970, l'historiographie acadienne devient plus scientifique et se professionnalise. Puis, durant les années 1980 et surtout au début des années 1990, les nombreux mémoires et thèses délaissent les approches traditionnelles au profit de l'histoire sociale. La période de recherche qui profite surtout de ces avancées est celle des 19e et 20e siècles. Pour le 18e siècle, les recherches se font plus rares. Jacques Paul Couturier, « La production de mémoires et de thèses en histoire acadienne, 1960-1994: Analyses et conjectures » dans *Économie et société en Acadie, 1850-1950*, Moncton, Éditions d'Acadie, 2000, pp. 187-194.

démographique en Acadie et de cerner quelques caractéristiques distinctives et pertinentes²³.

Malgré ces progrès, la vision mythique demeure solide, même chez des universitaires. Par exemple, l'historienne Naomi Griffiths qui a écrit, entre autres, deux synthèses sur les Acadiens des XVIIe et XVIIIe siècles²⁴, s'est attachée à décrire une identité propre aux Acadiens, acquise au moins vingt ans avant la déportation, qui leur aurait permis de continuer leur développement après le triste épisode. Selon l'auteure, les Acadiens se croyaient différents des Canadiens de la Nouvelle-France et des Français de la mère patrie et se considéraient au milieu du 18e siècle comme un peuple distinct ayant des droits précis²⁵. Cette auteure remet en doute le mythe de l'Acadien dévot et soumis, mais y trouve un substitut tout aussi idéalisé. L'idéal familial de la frontière que Griffiths décrit, comme si la société acadienne aurait été sans classes et sans conflits, est la reprise d'une idée développée plus de cent ans auparavant par Rameau de Saint-Père²⁶.

L'importance et la résistance de certains mythes dans l'histoire acadienne traditionnelle à propos des Acadiens des XVIIe et des XVIIIe siècles, qui tirent leur origine de visions poétiques ou romantiques et qui ont été utilisés à des fins politiques, ont entravé l'étude de la population acadienne de cette période .

²³ Citons les études de Gisa Hynes, `` Some Aspects of the Demography of Port-Royal, 1650-1755 `` , *Acadiensis*, vol. 3, no. 1, 1973, pp. 3-17, de Raymond Roy, *La croissance démographique en Acadie de 1671 à 1763*, Thèse de maîtrise (démographie), Université de Montréal, 1975, 152 pages, et de Muriel K. Roy, « Peuplement et croissance démographique en Acadie », dans Jean Daigle (dir.), *Les Acadiens des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1980, pp. 135-207.

²⁴ Il s'agit de *The Acadians: Creation of a People*, Montréal, McGraw Hill Ryerson, 1973, 94 pages et de *L'Acadie de 1686 à 1784. Contexte d'une histoire*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1997, 134 pages (traduction de l'édition anglaise).

²⁵ Naomi Griffiths, *L'Acadie de 1686 à 1784. Contexte d'une histoire*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1997, p. 72.

²⁶ La filiation évidente avec les interprétations traditionnelles et le caractère dépassé de l'analyse de Griffiths sont bien exposés dans une recension de l'ouvrage *The Contexts of Acadian History 1686-1784*,

1.2 Les migrations acadiennes : une histoire en construction

L'étude des migrations acadiennes qui ont découlé du « grand dérangement » a aussi souffert des visions mythifiées entretenues par l'histoire acadienne traditionnelle. Pour cette dernière, les migrations acadiennes après 1755 n'ont jamais pu être traitées pour elles-mêmes, en retrait du contexte de la déportation. Une vision misérabiliste s'est généralisée relativement aux mouvements de la population acadienne pour tout le reste du XVIIIe siècle. Les Acadiens qui avaient vécu la déportation, transformés en martyrs, pouvaient seulement connaître un sort horrible et malheureux. Dans cette optique, les nouvelles communautés acadiennes ne pouvaient qu'être le résultat d'errances et de chemins de croix interminables à l'issue desquels les Acadiens recommençaient sans satisfaction possible une vie à jamais dénuée de bonheur.

De plus, pour l'histoire acadienne officielle, qui servait le discours nationaliste de la renaissance des XIXe et XXe siècles, la véritable histoire des Acadiens après 1755 n'était-elle pas celle des valeureux, voire des héros, qui, contre vents et marées et ne reniant pas leurs origines, étaient revenus proches de leurs anciennes terres dans les Maritimes, fonder de nouveaux établissements? Ce point de vue laissait peu de place au traitement des établissements acadiens « moins brillants » au Québec ou ailleurs. Par exemple, Dominique Guillemet, qui a travaillé sur les immigrants Acadiens de Belle-Ile-en-mer, déplore que l'historiographie ait seulement véhiculé l'échec des tentatives d'établissements acadiens en France. À Belle-Ile, l'installation fut réussie et l'identité acadienne fut maintenue quelques générations. L'oubli de cet épisode dans l'histoire des Acadiens exilés en France est dû, selon l'auteur, au « réemploi non critique d'ouvrages

en partie erronés qui expliquent la permanence du mythe de l'échec de Belle-Ile dans l'historiographie ». « L'échec convenait mieux à l'épopée terrible des Acadiens »²⁷.

En raison des obstacles que nous avons abordés, l'étude des migrations encourues des suites du grand dérangement ne s'intègre que très lentement, encore de nos jours, dans une histoire plus jeune et plus large des migrations en général, issue en bonne partie d'une approche quantifiée et sociale. Depuis son avènement au cours des années 1960, l'histoire des migrations internes ou internationales a apporté des contributions qui aident à comprendre des caractéristiques plus universelles de l'expérience migratoire. Par exemple, le rôle de la famille en tant que régulateur de la migration internationale et interne puis favorisant l'établissement des migrants, a été observé dans plusieurs études, entre autres aux États-Unis²⁸ et au Québec²⁹. Tous ces travaux ont contribué à mieux faire comprendre les phénomènes migratoires et ont fait voir que la migration constitue

²⁷ Dominique Guillemet, « Les Acadiens de Belle-Ile-en-Mer : légende noire et histoire en (re?) construction », *Études Canadiennes/Canadian Studies*, no. 37 (1994), p. 131.

²⁸ Ce sont d'abord des historiens nord-américains qui, durant les années 1960, s'attardèrent à l'étude des mouvements migratoires en Amérique du nord. Stephan Thernstrom est un précurseur dans ce champ de recherche. En 1964, il fait paraître l'étude *Poverty and Progress: Social Mobility in a Nineteenth Century City*, dans laquelle est étudiée la mobilité sociale au XIXe siècle chez les ouvriers de la ville de Newburyport, Massachusetts. Thernstrom découvre que la population est très mobile. Quelques années plus tard, Virginia Yans-MacLaughlin et Tamara Hareven, avec des perspectives sociologiques et anthropologiques, ont étudié respectivement les immigrants italiens de Buffalo et canadiens français de Manchester. Virginia Yans-MacLaughlin, *Family and Community. Italian Immigrants in Buffalo, 1880-1930*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1971, 286 pages et Tamara Hareven, *Family Time and Industrial Time*. New York and London, Cambridge University Press, 1982, 474 pages. MacLaughlin et Hareven ont montré que les déplacements des migrants allés aux États-Unis pour trouver du travail, étaient structurés par des liens de parenté. La filiation familiale avait joué un rôle dans la décision de migrer, de même que dans la capacité des migrants à s'intégrer dans le nouveau milieu.

²⁹ Au Québec, depuis 30 ans, l'étude des migrations a donné lieu à plusieurs recherches dont les problématiques ont surtout été liées à la colonisation. Signalons les travaux de Normand Séguin et René Hardy pour la Mauricie (René Hardy et Normand Séguin, *Forêt et société en Mauricie*, Montréal, Boréal Express, 1984), de Gérard Bouchard et ses collègues pour la région du Saguenay (dont l'essentiel des résultats se trouve dans; Gérard Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie et famille au Saguenay, 1848-1971*, Montréal, Boréal, 1995. 635 pages), et de Jacques Mathieu et son équipe pour la région de Québec. Parmi ceux-ci, retenons; Jacques Mathieu *et al.*, « Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec 1700-1760 », *RHAF*, 55, 1 (juin 1981), pp. 3-32 et « Mobilité et mariage dans le gouvernement de Québec au XVIIIe siècle », dans Joseph Goy *et al.*, *Évolution et éclatement du monde rural, France-Québec XVIIe-XXe siècle*, Paris/Montréal, École des hautes études en sciences sociales/PUL, 1986, pp. 305-313. Ces études, qui ont été suivies de plusieurs autres, ont souligné l'existence de liens familiaux entre les migrants.

une réalité complexe qui est caractérisée par plusieurs variables qu'il est important d'identifier. L'histoire des migrations acadiennes gagnerait à s'inspirer davantage de ce champ de recherche.

Les migrations acadiennes au Québec et par le fait même l'immigration qui a donné lieu à la formation de la communauté acadienne de L'Assomption et de Saint-Jacques ont donc été très peu abordées dans les synthèses de l'histoire officielle. De Rameau de Saint-Père à Robert Rumilly, les établissements acadiens au Québec sont mentionnés voire effleurés, en quelques lignes ou en quelques pages. Les informations s'accroissent quelque peu au fil des ouvrages, mais essentiellement, les interprétations se reprennent.

La thématique des Acadiens au Québec a surtout été abordée par des généalogistes québécois et par des historiens locaux. Bona Arsenault, historien et généalogiste gaspésien, constitue une influence majeure parmi ces auteurs. Son *Histoire et généalogie des Acadiens* de 1978³⁰ consiste en une synthèse qui imite le modèle-type de l'historiographie traditionnelle mais qui développe davantage sur les Acadiens du Québec. Elle est accompagnée d'une volumineuse généalogie des familles acadiennes. Cette préoccupation généalogique se retrouve dans les travaux d'Adrien Bergeron³¹ et de Pierre-Maurice Hébert³² qui ont tous deux écrit sur les Acadiens venus dans la province. Par ailleurs, les monographies paroissiales de Saint-Jacques et de L'Assomption présentent l'immigration acadienne de la région en s'abreuvant à la fois de l'histoire

³⁰ Une première édition de cet ouvrage est parue en deux tomes en 1965. L'édition de 1978 compte six tomes. Bona Arsenault, *Histoire et généalogie des Acadiens*, six tomes, Ottawa, Leméac, 1978. 2645 pages.

³¹ Dans *Le grand arrangement des Acadiens au Québec*, paru en 1981, Adrien Bergeron met en évidence l'heureux destin des familles acadiennes venues au Québec, que Dieu a uni avec leurs cousins Québécois.

³² L'ouvrage plus récent du clerc Pierre-Maurice Hébert, *Les Acadiens du Québec*, paru en 1994, apporte un portrait un peu plus détaillé des différentes « Cadies » mais existe en dehors de tout cadre analytique. Pierre-Maurice Hébert, *Les Acadiens du Québec*, Éditions de l'Écho, Montréal, 1994, 478 pages.

traditionnelle, des traditions orales et des archives locales³³. Tous ces récits recensent plusieurs faits divers à propos des différentes « Cadies » du Québec et la connaissance de ces ouvrages reste très utile pour notre propos. Toutefois, ces histoires événementielles existent en dehors de tout cadre analytique et permettent difficilement d'étudier et de chiffrer le phénomène migratoire dans les paroisses qui nous intéressent. Il est donc juste de conclure, comme l'a fait Léon Thériault, que l'étude des migrations et des établissements acadiens en dehors des Maritimes après 1763 reste encore à faire, en particulier pour le Québec³⁴.

Depuis quelques années, la voie de la recherche scientifique a été tracée pour les Acadiens établis dans la vallée du Saint-Laurent. Les recherches de John A. Dickinson à l'aide du *Registre de la population du Québec ancien*, élaboré par le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal, ont permis d'estimer avec plus de précision le nombre d'immigrants acadiens venus dans la province entre 1755 et 1775³⁵. Le portrait dressé fait voir, pour la première fois, le rythme et la distribution territoriale de la migration dans la vallée du Saint-Laurent. John A. Dickinson a également entrepris une étude sur les chemins migratoires et l'établissement

³³ Les monographies consultées sont: François-Xavier Chagnon, *Annales religieuses de la paroisse de Saint-Jacques le Majeur, vulgo de l'Achigan, depuis son origine jusqu'à nos jours, de 1772 à 1872*. Montréal, 1872, 104 pages, (cette monographie commémorait le centenaire de la paroisse); Christian Roy, *Histoire de L'Assomption*, L'Assomption, La Commission des fêtes du 250e, 1967, 540 pages; François Lanoue, *Une nouvelle Acadie : Saint-Jacques-de-l'Achigan 1772-1972*, Joliette, 1972, 410 pages; Thérèse Melançon-Mireault. *Le bas du ruisseau Vacher. Ste-Marie-Salomé*. Sainte-Marie-Salomé, Édition Privée, 1986. 216 pages.

³⁴ Léon Thériault, « L'Acadie de 1763 à 1990, synthèse historique », dans *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993, p 49.

³⁵ John A. Dickinson, « Les réfugiés acadiens au Canada 1755-1775 », *Études Canadiennes/Canadian Studies*, no. 37 (1994), pp. 51-61. L'auteur souligne que l'estimation obtenue est probablement en deça des chiffres réels en raison de certaines limites du Registre de la population du Québec ancien. Les études rapprochées, région par région, permettront plus aisément de contourner ces obstacles et de combiner les sources et pourront apporter davantage de précisions dans le futur. Ainsi, l'estimation qui paraît dans l'étude concernant le nombre d'Acadiens à L'Assomption (235), sera précisée par notre recherche et considérablement augmenté.

des Acadiens à Saint-Denis sur le Richelieu³⁶. Cette recherche nous a inspirée, tant au niveau méthodologique qu'au point de vue des questionnements, dans la poursuite de nos travaux sur la communauté acadienne de L'Assomption et de Saint-Jacques. Elle met en relief certaines composantes inédites de la migration des Acadiens de Saint-Denis comme l'origine des migrants, les liens de parenté entre les individus et l'intégration au milieu d'accueil notamment par le mariage des jeunes filles. L'avènement d'une histoire plus sociale pour les Acadiens du Québec³⁷ favorisera, dans les années à venir, une meilleure connaissance de ce groupe. Nous espérons que nos travaux, qui s'inscrivent précisément dans ce sillon de recherche, pourront apporter des précisions utiles.

³⁶ John A. Dickinson, « Les chemins migratoires et l'établissement des Acadiens à Saint-Denis au XVIIIe siècle », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 29, nos. 1 et 2 (mars-juin 1998), pp. 57-69.

³⁷ Une autre recherche de John A. Dickinson a porté sur le veuvage et l'orphelinat chez les Acadiens réfugiés au Québec. Dickinson, John A., « Veuvage et orphelinat chez les Acadiennes et les Acadiens réfugiés en Nouvelle-France » dans Maurice Basque *et al.* (dirs.), *L'Acadie au féminin. Un regard multidisciplinaire sur les Acadiennes et les Cadiennes*, Moncton, Chaire d'Études acadiennes, 2000, pp. 73-96. Cette recherche lève le voile sur les alliances de veuves acadiennes au Québec quelques années après la déportation et permet de mieux connaître l'expérience de ces femmes. Par ailleurs, Christian Blais, avec une approche sociale et quantifiée (selon les sources disponibles) a fait ressortir les chemins migratoires et le profil des migrants qui ont constitué l'établissement acadien de Tracadie (Gaspésie) de 1755 à 1801. Christian Blais, *L'émergence d'un établissement acadien à Tracadie depuis 1755 jusqu'à 1801*, Thèse de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2001, 140 pages.

2. TERRAIN D'ENQUÊTE : L'ASSOMPTION ET SAINT-JACQUES DANS LA SEIGNEURIE DE SAINT-SULPICE

Notre étude a pour cadre géographique deux paroisses de la seigneurie de Saint-Sulpice respectivement fondées en 1724 et 1774; L'Assomption et Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie³⁸. Les raisons qui expliquent notre choix sont simples. L'Assomption est reconnue pour avoir été un point de chute important pour les familles acadiennes au Québec³⁹ après l'épisode de la déportation et Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie est une paroisse fille de L'Assomption, dont elle s'est détachée en 1774, notamment suite à l'importance de l'immigration acadienne sur le territoire. Ainsi, le bassin de population acadienne de ces deux paroisses est à l'origine le même.

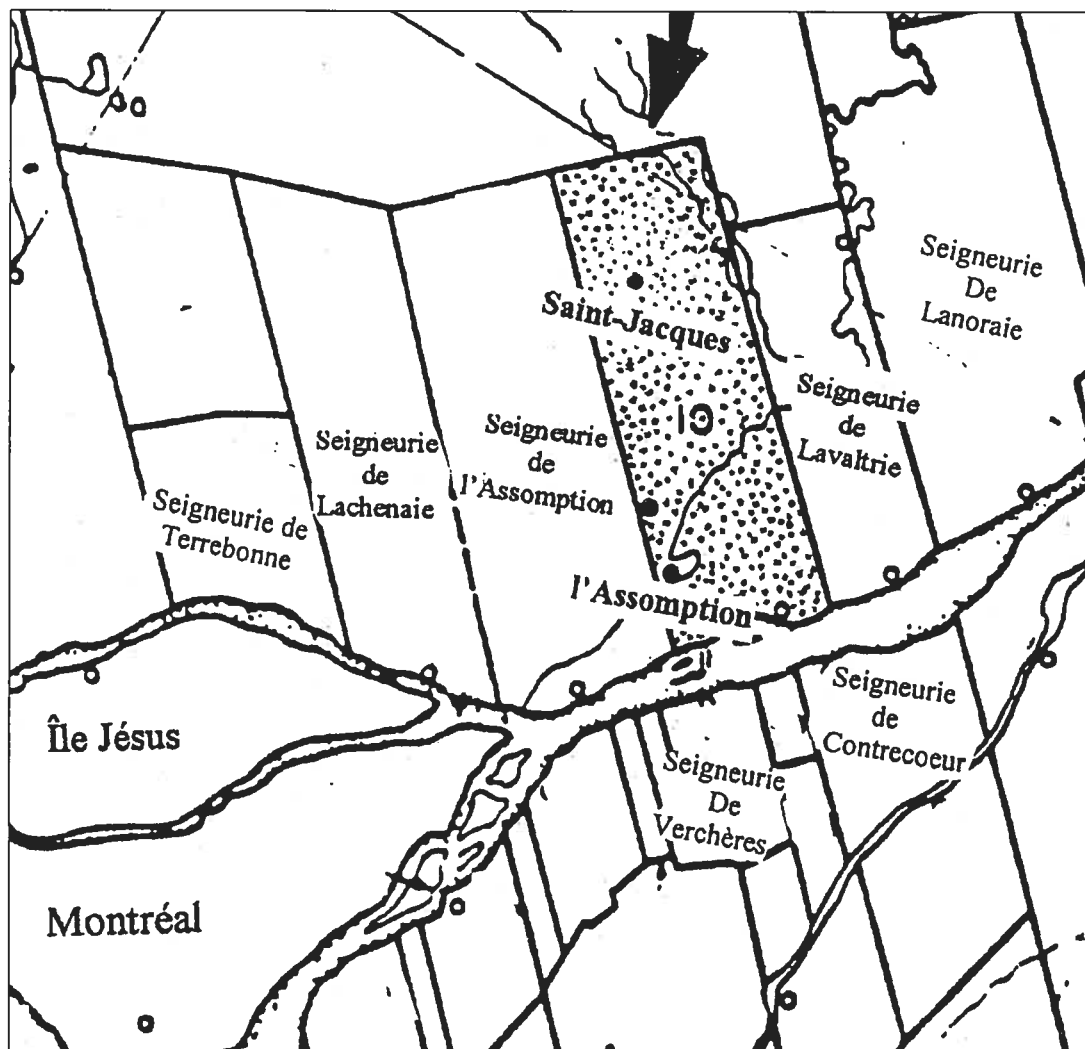
Propriété des Sulpiciens, la seigneurie de Saint-Sulpice est alors située au nord-est de l'île de Montréal, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Les Sulpiciens, également seigneurs de Montréal et de Deux-Montagnes, ont officiellement obtenu la seigneurie de Saint-Sulpice par donation en 1663⁴⁰.

³⁸ Un curé réside dans la paroisse dès 1772. Lors de sa fondation en 1774, la paroisse fut nommée Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie, nom qu'elle garda jusqu'en 1831 alors qu'elle fut rebaptisée Saint-Jacques-de-l'Achigan à sa reconnaissance canonique. Depuis 1918, le nom utilisé pour désigner la paroisse est seulement Saint-Jacques. François Lanoue, *Saint-Jacques et ses prêtres*, Édition privée, 1990. p. VIII. Au cours de cette étude, nous utiliserons l'une ou l'autre des terminaisons.

³⁹ John A. Dickinson, « Les réfugiés... », p. 56.

⁴⁰ En 1640 l'île de Montréal et la seigneurie de Saint-Sulpice sont concédées par la Compagnie des Cent Associés à la Société de Notre-Dame de Montréal, intimement liée aux Sulpiciens de Paris. Cette Société, lourdement endettée vingt ans plus tard, fait officiellement donation aux Sulpiciens, en 1663, de ses possessions et droits territoriaux au Canada. Brigitte Caulier, « Les Messieurs de Saint-Sulpice en

Carte I
Localisation de la seigneurie de Saint-Sulpice⁴¹



S'étalant sur plus de deux lieues de largeur sur six de profondeur (environ 9½ kilomètres par 28½), le sol de cette seigneurie, constitué de terres argileuses⁴², se trouve abondamment irrigué par de nombreux cours d'eau. Les principales voies d'eau sont les rivières l'Assomption, l'Achigan et Saint-Esprit, ainsi que les ruisseaux Point-du-jour,

Nouvelle-France, 1657-1759 », dans *Les prêtres de Saint-Sulpice au Canada. Grandes figures de leur histoire*, Sainte-Foy, PUL, 1992, pp. 4-6.

⁴¹ Représentation inspirée d'une carte de l'ouvrage de Marcel Trudel, *Atlas de la Nouvelle-France*, Québec, PUL, 1968, p. 178.

Saint-Georges et Vacher, qui constituent des zones de pénétration et de développement privilégiées. C'est d'ailleurs aux abords de ces cours d'eau que les Acadiens s'établiront, après avoir obtenu plusieurs concessions de terre, ce qui poursuivra la marche du peuplement de la seigneurie.

Dressons un bref portrait de l'état du développement de la paroisse de L'Assomption ou « Saint-Pierre-du-Portage », d'après son appellation de l'époque⁴³, avant l'immigration acadienne. C'est en 1724 que s'ouvrent les registres paroissiaux du lieu⁴⁴. Après la paroisse de Saint-Sulpice (ouverte en 1706⁴⁵), qui borde elle-même le fleuve Saint-Laurent, Saint-Pierre-du-Portage, située davantage à l'intérieur des terres, est la deuxième paroisse à être érigée dans la seigneurie de Saint-Sulpice.

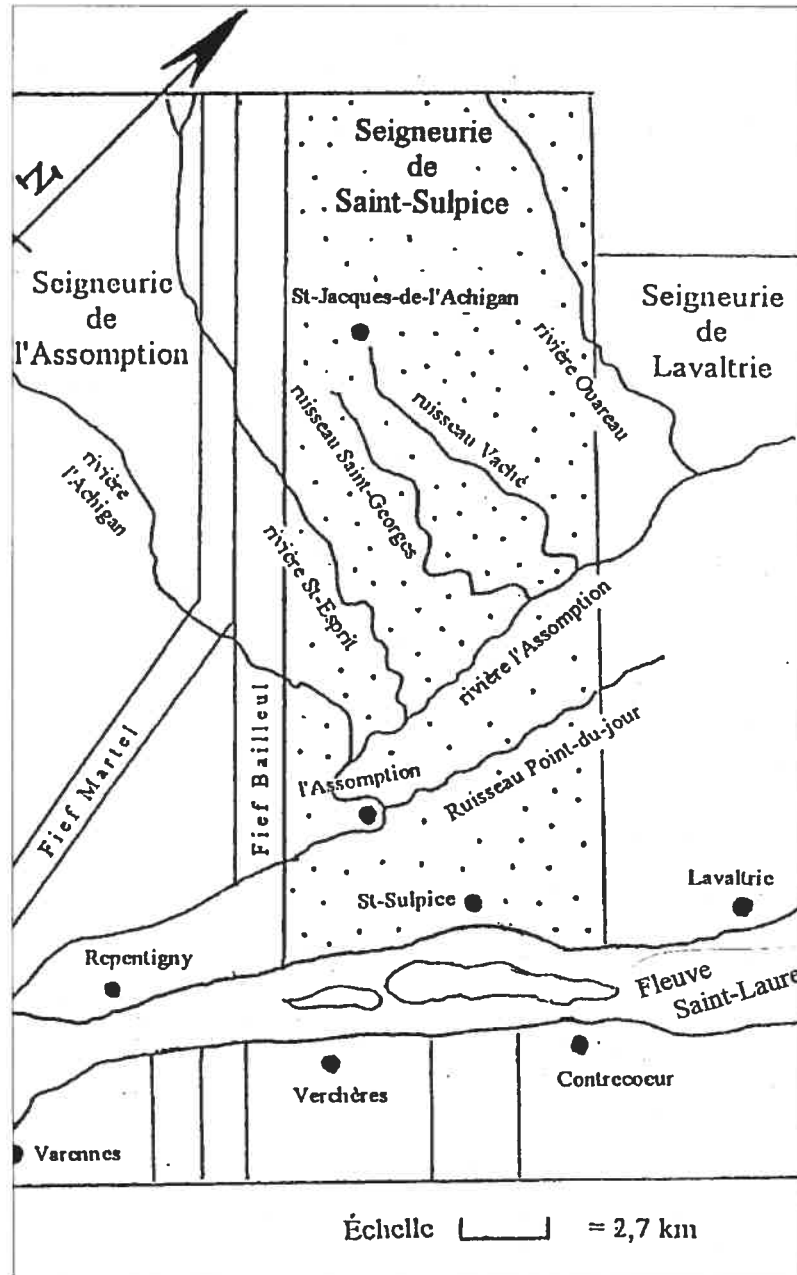
⁴² Raoul Blanchard, *L'ouest du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1953, tome 1, p. 31

⁴³ Hormisdas Magnan, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, L'Imprimerie d'Arthabaska, 1925, p. 65.

⁴⁴ *Ibid*, p.65

⁴⁵ *Ibid*, p. 686.

Carte II
L'Assomption et Saint-Jacques dans la seigneurie de Saint-Sulpice
et principaux cours d'eau⁴⁶



⁴⁶ Représentation inspirée des cartes des ouvrages de Marcel Trudel, *Atlas de la Nouvelle-France*, Québec, PUL, 1968, p. 178, de François Lanoue, *Une nouvelle Acadie: Saint-Jacques-de-l'Achigan 1772-1972*, Joliette, 1972, p.16, et de Christian Roy, *Histoire de L'Assomption*, L'Assomption, Commission des Fêtes du 250e, 1967, p.13.

La paroisse de Saint-Pierre-du-Portage (L'Assomption) s'articule autour du second domaine des Messieurs dans la seigneurie de Saint-Sulpice. Ce domaine prend place sur la berge de la rivière L'Assomption au creux d'un virage très prononcé donnant une allure de presqu'île à l'endroit. Il se trouvait là un chemin de portage ancien au bord duquel, en 1723, fut construite la chapelle paroissiale, bâtiment où l'on disait la messe et qui servait également de presbytère⁴⁷. Autour de ce point central, se constituera durant la deuxième moitié du 18e siècle, le village de L'Assomption⁴⁸, chef-lieu de la paroisse du même nom.

En octobre 1731, on dénombre sur les côtes environnant le domaine seigneurial de L'Assomption, soit celles des rivières l'Assomption, l'Achigan, St-Esprit et du ruisseau du Point-du-Jour, 47 concessions habitées totalisant 250 âmes⁴⁹.

En 1732, les Sulpiciens délimitent sur la rivière l'Achigan un troisième domaine seigneurial où ils font d'abord construire un barrage en maçonnerie, puis, dans les années qui suivent, un moulin à scie et deux moulins à farine mus par force hydraulique⁵⁰. Ces mesures encouragent le développement des côtes citées précédemment puisque ces dernières se trouvent, au tournant des années 1750, habitées à plus de 67% alors qu'elles comptent 142 concessions occupées⁵¹, soit trois fois plus que vingt ans auparavant.

⁴⁷ Christian Roy, *Histoire de L'Assomption...*, p. 22.

⁴⁸ Bien que certaines terres du futur bourg soient concédées dès 1718, ce n'est qu'à la fin des années 1740 que ce dernier commence lentement à se développer. En 1754, une ordonnance établit officiellement le village de L'Assomption mais jusqu'en 1760, l'évolution en reste très lente. Lise St-Georges, *Le village de L'Assomption, 1748-1791*, Thèse de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1984, pp. 20, 26.

⁴⁹ Christian Roy réalise ce calcul en conjuguant les registres paroissiaux de St-Pierre-du-Portage et le document d'*Aveu et dénombrement* produit par les Messieurs pour la seigneurie de Saint-Sulpice le 20 octobre 1731. Christian Roy, *op. cit.*, p. 41.

⁵⁰ Christian Roy, *op. cit.*, pp. 57-58.

⁵¹ Lise St-Georges, *op. cit.*, p. 28.

À la fin du régime français, au nord des développements circonvoisins du bourg de L'Assomption, les profondeurs de la seigneurie, au niveau des ruisseaux Saint-Georges et Vacher, forment une grande étendue de terres encore vierges. Il faut attendre une immigration substantielle pour que la marche du peuplement s'y poursuive.

Voilà le contexte géographique au sein duquel, à partir de 1760, l'immigration acadienne débute à L'Assomption. Dès leur arrivée, les premières familles immigrantes demeurent soit au bourg de L'Assomption même, soit sur les côtes environnantes citées plus haut, ou encore (dans une proportion moindre) dans une mince zone extérieure à la seigneurie de Saint-Sulpice, mais dépendante de la paroisse de Saint-Pierre-du-Portage, le fief Bailleul. Au fil des ans, l'arrivée de nombreuses familles acadiennes désireuses de s'établir favorise l'arpentage de plusieurs nouvelles terres plus au nord dans la paroisse, si bien qu'au début des années 1770, une majorité de familles acadiennes se trouvent installées dans les profondeurs de la seigneurie de Saint-Sulpice, aux limites des terres concédées. La densité démographique est telle que le territoire qu'elles occupent se détachera de la paroisse de L'Assomption en 1774⁵² pour former la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie.

Il est sans conteste que la venue de nombreuses familles acadiennes donna une impulsion marquée au développement de la région de L'Assomption. Le territoire colonisé par les immigrants acadiens et leurs descendants, inclus d'abord dans les paroisses L'Assomption et Saint-Jacques, sera morcelé à partir de 1787 pour favoriser la création d'autres paroisses, suivant la pression démographique et la marche du peuplement. Le territoire en question englobera une partie de la paroisse Saint-Roch-de-l'Achigan (1787), la totalité de la paroisse Saint-Alexis (1852), une partie de l'Épiphanie

(1857), une partie de Saint-Liguori (1848) et la totalité de la paroisse Sainte-Marie Salomé (1888)⁵³.

En 1815, le caractère réussi de ce développement fera dire à Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada, à propos de la seigneurie de Saint-Sulpice; « Plus des trois quarts de cette seigneurie sont bien cultivés, et attendu la bonté du sol, la qualité du bois de construction, et son état d'amélioration, elle ne cède à aucune de celles qui l'entourent »⁵⁴.

3. SOURCES ET MÉTHODES

La population acadienne qui a immigré à L'Assomption et à Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie au XVIIIe siècle a d'abord été repérée grâce au *Registre de Population du Québec ancien* du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal⁵⁵. Les registres de population constituent une source privilégiée pour élaborer les statistiques migratoires d'un territoire et d'une population donnés⁵⁶. À

⁵² Hormisdas Magnan, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses...*, p. 448.

⁵³ Hormisdas Magnan, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses...*, pp. 77, 191, 524, 564, 661.

⁵⁴ Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut-Canada et sur les relations avec les États-Unis de l'Amérique*. Londres, W. Faden, 1815: rééd., Montréal, Éditions Élysée, 1978, p. 236.

⁵⁵ Le Registre de Population du Québec ancien est une base de données informatisée qui compile tous les actes d'état civil, c'est-à-dire les baptêmes, les mariages et les sépultures, ainsi que les renseignements contenus dans les recensements du Québec ancien, pour la période allant de 1608 à 1800. Yves Landry, « Le Registre de population de la Nouvelle-France : un outil pratique au service de la démographie historique et de l'histoire sociale », *RHAF*, vol. 38, no. 3, (hiver 1985), pp. 423-426.

⁵⁶ Louis Henry, *Dictionnaire démographique multilingue : volume français*, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Liège, Ordina, 1981, p. 111.

l'aide de cette base de données, nous avons identifié, pour la période comprise entre 1760 et 1784⁵⁷, toutes les personnes acadiennes présentes dans au moins un acte d'état civil à L'Assomption ou à Saint-Jacques⁵⁸ et dont la résidence dans ces lieux est déclarée ou sous-entendue. Trois facteurs ont aidé le repérage; les mentions « acadien de nation », apparaissant souvent sur les actes et notées dans la base de données du PRDH, de même que les patronymes acadiens, typiques et facilement reconnaissables, puis le type d'acte. À cet effet, notons que les Acadiens revenant des colonies anglaises faisaient réhabiliter leurs unions ou baptiser leurs enfants « sous condition ». Ces actes « sous condition », non usuels dans les registres, constituent un bon indice pour identifier les immigrants acadiens.

Ainsi, notre recherche a assurément permis de cibler, dans les paroisses qui nous intéressent, la quasi-totalité des effectifs acadiens⁵⁹. Une fois la première identification de la population immigrante établie, des fiches de familles informatisées, produites par le PRDH, ont pu être créées grâce à la reconstitution automatique des familles. Ces fiches ont permis de compléter la compilation des effectifs car certains enfants qui n'étaient pas facilement identifiables comme Acadiens seront réputés tels dès que l'identité de la famille sera connue. Les fiches de familles permettent aussi de connaître plusieurs caractéristiques démographiques des familles comme par exemple leur itinéraire migratoire dans la province. Vous trouverez un exemple d'une fiche de famille en consultant l'Annexe II de ce mémoire. Il s'agit de la fiche de famille du premier

⁵⁷ La période a été ainsi délimitée car les premiers Acadiens ont été repérés dans les registres en 1760 et après 1784, il n'y a plus d'immigration significative de ces derniers sur le terrain d'enquête.

⁵⁸ Les gens qui apparaissent une fois dans un acte d'état civil, par exemple à l'occasion d'un mariage, mais qui résident ailleurs, n'ont pas été retenus.

⁵⁹ Les personnes possiblement présentes mais qui n'ont pu être repérées pour les fins de notre étude sont celles dont le nom n'a jamais figuré dans les registres paroissiaux ou dans les actes notariés que nous avons consultés pour toute la période d'étude et même davantage. Ainsi, il est possible que quelques individus nous aient échappé, mais le nombre en est assurément très restreint. Aussi, quelques gens de passage ont pu résider un certain temps dans les paroisses et partir ailleurs sans y avoir laissé de trace.

couple acadien repéré à L'Assomption en 1760, Joseph Girouard et Madeleine Doucet (#1).

Lorsque l'identification de la population immigrante fut complétée, nous avons créé notre propre base de données afin de compiler le plus de renseignements possible à propos des gens repérés. La mise en relation des fiches de familles avec divers actes notariés⁶⁰ portant sur notre corpus tels, les contrats de mariage, les actes de concession et les inventaires, a alimenté notre banque d'informations. La cueillette a été complétée à l'aide de généalogies et du document manuscrit *d'Aveu et dénombrement des possessions sulpiciennes de 1781*.⁶¹

⁶⁰ Une recherche efficace des actes notariés concernant les Acadiens identifiés, particulièrement des contrats de mariage et des inventaires après décès, a pu être réalisée à l'aide de la banque *Parchemin* du groupe Archiv-Histo. Cette banque est un fichier analytique qui regroupe les actes notariés du Québec ancien jusqu'à l'année 1775 (une version jusqu'à 1800 existe aussi et a été consultée). Hélène Lafortune et Normand Robert, *La banque PARCHEMIN: un accès illimité et instantané au patrimoine notarial du Québec ancien (1635-1775)*, [CD-ROM], Montréal, Archiv-Histo, 1998.

⁶¹ Cet aveu a aussi été publié: « Aveu et dénombrement de messire Jean Brassier, Procureur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, pour le fief et seigneurie de Saint-Sulpice, 2 août 1781 », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1950-1951* : pp. 119-146.

PREMIER CHAPITRE : L'IMMIGRATION ACADIENNE

BRUTE

Si les paroisses de L'Assomption et de Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie sont reconnues par les historiens et les généalogistes comme une destination privilégiée de l'immigration acadienne au Québec durant le XVIIIe siècle, aucun dénombrement précis de l'immigration en question n'a cependant été tenté. De même, aucune étude ne s'est penchée sur les itinéraires et les déplacements des immigrants acadiens à travers le parcours qui les a menés à L'Assomption et à Saint-Jacques. Ce chapitre a pour principal but l'éclaircissement de ces thèmes. La première partie présente le nombre et les différents groupes de migrants retrouvés dans les paroisses qui nous intéressent, compilés au moyen de la base de données que nous avons mise sur pied. La deuxième et la troisième partie du chapitre se consacrent à différents aspects liés au cheminement des immigrants vers L'Assomption et Saint-Jacques.

1. LE DÉNOMBREMENT DES IMMIGRANTS

La recherche et la compilation de tous les Acadiens retrouvés à L'Assomption et à Saint-Jacques, permet d'obtenir les effectifs de l'immigration brute, ou immigration totale. Pour les fins de notre étude, qui vise entre autres à renseigner sur la dynamique migratoire des Acadiens, nous avons jugé essentiel d'aborder séparément les thèmes d'immigration brute et nette. En effet, l'immigration brute, qui inclut tous les Acadiens ayant laissé au moins une trace de leur résidence momentanée ou permanente sur le territoire (selon une méthodologie que nous avons abordée à la section précédente), doit être différenciée de l'immigration nette, dont il sera question dans le prochain chapitre, qui traite uniquement des individus qui s'installent pour de bon dans les paroisses en question.

Le lecteur pourra consulter l'Annexe I pour connaître tous les noms des immigrants acadiens identifiés à L'Assomption et à Saint-Jacques et pour avoir quelques renseignements sur les familles, que nous avons résumés sur de courtes fiches. Lorsque dans le texte nous ferons référence à certaines familles, nous identifierons à l'aide d'un chiffre entre parenthèse, par exemple (#1), la famille en question que le lecteur pourra retrouver en consultant l'Annexe I.

Puisque notre approche questionne le phénomène migratoire et ses différentes composantes, nous avons voulu dépasser le simple dénombrement des individus et tenter, le mieux possible, de les classer selon leur année d'arrivée probable à L'Assomption ou à Saint-Jacques et selon leur appartenance à différents groupes de migrants. Cette étape relève d'une méthode qu'il est nécessaire ici de détailler.

1.1 Établir l'année d'arrivée des Acadiens selon la présence attestée :
méthodologie

Établir l'année d'arrivée des immigrants acadiens s'est avérée une opération parfois laborieuse. À cet égard, le principal point de repère dont nous disposons est la date d'apparition du nom des individus dans les registres paroissiaux de L'Assomption et de Saint-Jacques. Cette attestation de présence a été retenue pour déterminer l'année d'arrivée probable des Acadiens dans la paroisse. Est-ce que l'attestation de présence dans les registres peut raisonnablement être valable pour déterminer l'année d'arrivée des individus?

Dans plusieurs cas cette attestation est valable pour déduire une arrivée récente. Certaines précisions dans les registres à l'égard des Acadiens sous-entendent que ces derniers sont sur place depuis peu. La nature des actes impliquant les Acadiens est explicite, surtout en ce qui a trait aux déportés revenant d'exil. Lorsque ces gens arrivaient, ils avaient tôt fait de faire baptiser « sous condition » leurs enfants nés en sol anglo-américain ou de réhabiliter leurs unions contractées en exil. Comme ces préoccupations religieuses étaient de tout premier ordre dès l'entrée des Acadiens en terre catholique, ces types d'actes permettent de déduire que l'arrivée sur le terrain d'enquête et d'une manière plus large, dans la province de Québec, est récente. Plusieurs actes « sous condition » ont été retrouvés au sujet des gens que nous avons étudiés. Par conséquent, l'année d'arrivée a pu être déterminée sans souci pour une grande partie des effectifs immigrants déportés. Le cas de Jean-Baptiste Dupuis et de son épouse, Marie-Josèphe Thibodeau (#33), illustre bien le propos. Le couple apparaît trois fois dans le registre de L'Assomption le 6 juillet 1767, à l'occasion des baptêmes de Geneviève, Marie et Jean-Baptiste, leurs enfants nés en Nouvelle-Angleterre (tel qu'il est spécifié dans le registre), respectivement âgés de 9 mois, 2 ans et 4 ans. Six jours plus tard, le couple réapparaît cette fois pour la réhabilitation de son mariage contracté à Boston vers

1761. L'acte en question contient également ce commentaire: « Lesquels auraient été conduits de l'Acadie en la province de Boston où ils auraient été détenus prisonniers l'espace de 12 ans, se seraient pris là l'un et l'autre pour mari et femme [...] ont eu trois enfants de leur union [...] les pères et mères des conjoints sont absents ou morts ». Ainsi donc, l'année d'arrivée de cette famille à L'Assomption et dans la province de Québec est bien 1767.

En deuxième lieu, c'est la fiche de famille qui aide à déterminer la valeur de l'attestation dans les registres. Contenant le cursus familial et géographique d'un couple et de ses enfants, la fiche de famille permet, pour autant que les apparitions dans l'état civil ne soient pas trop espacées, de rendre compte des déplacements d'une famille et par le fait même d'attribuer un moment d'arrivée aux migrants. Pour illustrer cette situation, citons l'exemple de Pierre Girouard et de Madeleine Doucet¹ (#1), le premier couple acadien présent à L'Assomption en 1760. Leur fiche de famille indique que leur mariage eut lieu à Deschambault, dans le gouvernement de Québec, au mois de février 1760, alors qu'ils apparaissent dans le registre paroissial de L'Assomption dix mois plus tard à l'occasion du baptême de leur fille. Il est donc sûr de conclure que l'année d'arrivée de ce couple est bel et bien 1760.

Ainsi, selon les deux moyens décrits, nous avons conclu que, pour environ 75% des effectifs migratoires, la date d'apparition dans les registres suit de près le moment d'arrivée dans la paroisse et constitue donc un indice fiable pour établir l'année d'arrivée probable des immigrants.

¹ Voir en Annexe II l'exemple de la fiche de famille du couple Pierre Girouard et Madeleine Doucet. Pour faciliter les recherches, tous les lieux ont été codés par le PRDH. Par exemple, 445=Deschambault, 322=Ste-Croix de Lotbinière, 76a=Notre-Dame du Port-Royal, 284=St-Pierre-du-Portage (L'Assomption).

Pour d'autres Acadiens cependant, totalisant environ 25% des effectifs, une mention dans les registres, même conjuguée à l'observation de la fiche de famille, donne moins de précisions sur le moment probable de la venue. C'est le cas, entre autres, des couples déjà mariés en Acadie cheminant avec des adolescents et qui figureront dans les registres seulement au moment du mariage de leurs enfants ou pire, si leurs enfants sont déjà mariés, seulement au moment de leur décès. C'est également le cas des célibataires sans parents, parfois très jeunes, qui ne feront l'objet d'une mention dans les registres qu'à l'occasion de leur union. Souvent, les liens familiaux entre ces individus et d'autres immigrants attestés sur place suggèrent fortement qu'ils puissent être arrivés sur les lieux bien avant leur première mention dans un acte, par exemple avec un frère identifié en 1767, ou encore avec un fils présent depuis 1772, mais par prudence, nous n'avons pas risqué d'estimer la date de leurs arrivées sur cette base. À l'égard de certains de ces individus, une recherche dans les actes notariés a permis de réajuster les moments d'arrivée par la découverte d'une concession de terre ou d'une vente les impliquant, ou par la présence de leur nom sur les contrats de mariage de leurs proches. Mais lorsque cette recherche supplémentaire est restée vaine, l'année d'apparition dans les registres, que ce soit celle du mariage ou du décès, fut retenue comme moment d'arrivée dans la paroisse, même s'il est fort possible que l'individu y résidait déjà avant.

Le nombre d'immigrants acadiens que notre recherche a permis d'identifier à L'Assomption et à Saint-Jacques (immigration brute) entre le 1er janvier 1760 et le 31 décembre 1784² s'élève à 603 personnes. Au total, 117 familles et 24 individuels ont été repérés³. Ces effectifs sont détaillés au Tableau I.

² Comme nous l'avons mentionné dans la partie précédente, le choix de circonscrire la période d'immigration entre ces années s'est imposé de lui-même. En effet, c'est en 1760 qu'arrivent les premiers acadiens à L'Assomption et par la suite, le flot des immigrants se maintient jusqu'en 1784 inclusivement, année après laquelle nous avons noté une immigration négligeable qui ne justifiait pas la prolongation de la période, soit seulement 10 nouveaux cas jusqu'en 1800.

³ Notre définition de « familles » comprend les couples avec ou sans enfants, de même que les veuves ou veufs ayant ou non des enfants à charge. Les individuels sont des personnes célibataires dont les pères et mères, morts ou absents, n'ont pas été retrouvés sur place.

TABLEAU I : IMMIGRATION ACADIENNE BRUTE À L'ASSOMPTION ET À SAINT-JACQUES 1760-1784
(NOMBRE D'INDIVIDUS, TYPES DE FAMILLES ET VAGUES DE MIGRANTS)

| Année de présence attestée | Acadiens Réfugiés | Déportés vague de 1766 | Déportés vague de 1767 | Déportés vague indéterminée | Déportés vague de 1772-1775 | Déportés venant de France | Total d'Acadiens par année |
|--|---|---|-----------------------------|---|-----------------------------|---|----------------------------|
| 1760 | 5 (1f) | | | | | | 5 |
| 1761 | 7 (2f,1ve) | | | | | | 7 |
| 1762 | 5 (1f,2i) | | | | | | 5 |
| 1763 | 18 (2f,1ve,1i) | | | | | | 18 |
| 1764 | 8 (2f,1i) | | | | | | 8 |
| 1765 | | | | | | | 0 |
| 1766 | 13 (1f,1ve) | 67 (10f) | | | | | 80 |
| 1767 | | 34 (5f) | 180 (33f) | 9 (3f) | | | 223 |
| 1768 | | 16 (2f,1i,1ve) | 22 (3f,1ve) | 13 (2f,1vf, 2i) | | | 51 |
| 1769 | 3 (1f) | | | | | | 3 |
| 1770 | 1 (1i) | | | 12 (1f, 1ve, 3i) | | | 13 |
| 1771 | 3 (3i) | | 24 (2f,1vf) | 4 (1vf,3i) | | | 31 |
| 1772 | | | 9 (1f) | | 23 (4f,1vf) | | 32 |
| 1773 | | | 4 (1f) | 1 (1vf) | | | 5 |
| 1774 | 2 (2i) | | 5 (1f) | 2 (1vf,1i) | 23 (3f,2ve) | 1 (1i) | 33 |
| 1775 | 5 (1f) | | | 2 (1vf) | 7 (2f,1ve) | 13 (2f,1ve) | 27 |
| 1776 | 5 (1f) | | | 5 (2vf) | | | 10 |
| 1777 | | 2 (1ve) | | 1 (1f) | 6 (1f) | | 9 |
| 1778 | 1 (1i) | 6 (1f,1i) | | 1 (1i) | | 8 (1f) | 16 |
| 1779 | | | | | | 2 (1ve) | 2 |
| 1780 | | | | | | | 0 |
| 1781 | 8 (1ve) | | 5 (1f) | | | | 13 |
| 1782 | | | | 2 (1ve) | | | 2 |
| 1783 | | | 5 (1ve) | | | | 5 |
| 1784 | | | 5 (1f) | | | | 5 |
| Total | 84 (16 familles, 11 individus) | 125 (20 familles, 2 individus) | 259 (46 familles) | 52 (16 familles, 10 individus) | 59 (14 familles) | 24 (5 familles,1 individu) | 603 |
| f = couple/famille nucléaire, i = individu(s) sans parents, ve, vf = famille de veuve ou veuf avec ou sans enfants | | | | | | | |

À la lumière du classement par année de présence attestée, le rythme et les composantes de la migration peuvent mieux être saisis. Ainsi, l'on observe que si l'immigration acadienne débute en 1760 avec l'établissement des premiers réfugiés, c'est réellement entre 1766 et 1768 qu'émerge une communauté acadienne. En effet, l'arrivée de près de 60% de tous les effectifs (plus de 350 personnes) est attestée à L'Assomption durant ces trois années. Le sommet d'immigration acadienne des années 1766-1767 et qui correspond à l'arrivée de dizaines de familles de déportés, ne sera jamais égalé par la suite. Toutefois, les attestations de migrants demeurent relativement importantes jusqu'en 1779, après quoi elles chutent mais perdurent tout de même jusqu'à la fin de 1784. L'étendue temporelle de la migration, sur une durée de plus de vingt ans, suggère une attraction certaine et continue du lieu pour des Acadiens qui, arrivant de l'extérieur ou vivant déjà dans la province, décidèrent d'y converger.

L'axe horizontal du Tableau I présente les différentes vagues de migrants identifiées suivant l'exercice méthodologique effectué pour réaliser le classement par année probable d'arrivée. Ainsi, l'on remarque que tout comme l'immigration acadienne dans la vallée du Saint-Laurent en général, la venue des Acadiens à L'Assomption se caractérise d'abord par l'arrivée de réfugiés, qui avaient réussi à fuir la déportation et ensuite par celle de déportés arrivant d'exil. Cependant, bien qu'ils soient les premiers arrivants et que de nouveaux cas soient identifiés durant une bonne partie de la période d'immigration, les réfugiés totalisent seulement 14% des effectifs bruts. Répartis en 16 familles et 11 individus isolés, les 84 réfugiés identifiés sont en effet beaucoup moins nombreux que les Acadiens déportés. Ces derniers pour leur part, ont été classés en 5 sous-ensembles déterminés par les vagues d'immigration dans la province auxquelles les individus appartiennent. Ces sous-ensembles seront détaillés dans la troisième section de

ce chapitre. Les effectifs acadiens déportés totalisent 519 individus répartis en 101 familles et 12 individus et constituent 86% des effectifs bruts⁴.

En consultant le Tableau I, le lecteur remarque que non seulement les réfugiés à L'Assomption et à Saint-Jacques sont moins nombreux que les déportés mais qu'ils arrivent en ordre plus dispersé. En effet, le nombre de premières présences attestées chaque année reste faible pour ces gens et leur migration semble relever davantage d'itinéraires individuels que collectifs. Chez les déportés, les arrivées sont plus concentrées, du moins au début de la période d'immigration. Les années 1766 et 1767 constituent un sommet où l'on constate la présence de groupes étendus comptant plus de 51 familles (totalisant 290 personnes). Par conséquent, la décision de migrer de même que le choix du lieu d'immigration semble avoir reposé, pour toutes ces familles, sur une initiative plus collective.

Différents au niveau du nombre, les réfugiés et les déportés sont également dissemblables quant à leur expérience après 1755 et aux circonstances entourant leur venue à L'Assomption et à Saint-Jacques.

⁴ Fait à noter, cette proportion très élevée d'Acadiens déportés retrouvée à L'Assomption et à Saint-Jacques diffère grandement de ce qui a été calculé pour un autre centre important de l'immigration acadienne au Québec, Saint-Denis sur le Richelieu. À cet endroit, une étude quantifiée rapporte des taux de déportés et de réfugiés presque identiques (19 familles acadiennes sur les 37 repérées étant composées de déportés). John A. Dickinson, « Les chemins migratoires et l'établissement des Acadiens à Saint-Denis au XVIIIe siècle », *Les cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 29, nos. 1-2 (mars-juin 1998), p. 61.

2. ITINÉRAIRES ET DÉPLACEMENTS DES ACADIENS RÉFUGIÉS

Les 84 réfugiés acadiens que nous avons repérés à L'Assomption et à Saint-Jacques sont ainsi dénommés parce qu'ils font partie d'une population d'environ 1 900 individus qui, fuyant la déportation, s'est réfugiée à Québec et dans la vallée du Saint-Laurent en quête d'aide et de protection⁵. Ainsi, à quelques exceptions près⁶, les Acadiens compris dans le groupe des réfugiés n'ont pas connu la déportation vers l'exil.

Avant qu'ils n'arrivent dans la vallée du Saint-Laurent, les réfugiés acadiens de L'Assomption et de Saint-Jacques, originaires de Port-Royal et de Beaubassin, ont eu à suivre des trajets périlleux dont on sait peu de choses. En fuyant les arrestations de l'automne 1755, divers chemins ont pu être empruntés. Ainsi, parcourant les bois, atteignant l'embouchure de la rivière St-Jean dans le Nouveau-Brunswick actuel, réussissant à passer à l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard actuelle), ou cheminant vers Miramichi en passant, entre autres, par Cocagne et Shédiac, ces gens ont vécu plusieurs mois dans un dénuement certain avant de pouvoir atteindre, par terre ou par mer, la

⁵ John A. Dickinson, « Les réfugiés acadiens au Canada, 1755-1775 », *Études Canadiennes/Canadian Studies*, 37 (1994), pp. 56 et 60.

⁶ Bien qu'ils aient été arrêtés et déportés, quelques Acadiens de L'Assomption originaires de Port-Royal ont été comptés parmi les réfugiés en raison de leur arrivée au Québec avant la Conquête. Il s'agit de la famille de Denis Jean-Baptiste Petitot Saincenne (#10) et de Pierre Girouard (#1). Les premiers ont été déportés le 31 décembre 1755 vers la Caroline du nord sur le *Pembrooke*, bateau duquel les Acadiens se rendirent maîtres le 1 janvier 1756 et qui fut conduit avec ses 232 personnes à la rivière St-Jean, auprès d'autres Acadiens et de Monsieur de Boishébert. De là, la famille Saincenne a cheminé avec des contingents de réfugiés vers le Saint-Laurent. Pour sa part, Pierre Girouard, dans une déclaration qu'il fait à L'Assomption en septembre 1763, mentionne que fait prisonnier, il fut emmené à Porthsmouth en l'ancienne Angleterre, où il se trouvait en août 1757 lors du décès de son cousin Jean Lord. Il fut donc déporté de Port-Royal, probablement vers la Virginie puis vers l'Angleterre, d'où il put regagner la Nouvelle-France avant février 1760, date à laquelle il réside à Sainte-Croix de Lotbinière alors qu'il convole en secondes noces à Deschambault avec Madeleine Doucet. Henri-Raymond Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, Québec, L. Demers, 1887, pp. 153,155-156; Saillant de Collégien, J.-A., ANQ-Qc, 23 avril 1756: *Déclaration de Charles Milton, prisonnier à Québec, propriétaire d'un seneau appelé le Pinbroque (Pembrooke)*; Daguilhe, J.-B., ANQ-Mtl, 29 septembre 1763: *Déclaration de Pierre Girouard, ancien prisonnier à Possemusse (Porthsmouth)*.

vallée du Saint-Laurent.⁷ Une fois arrivés au Québec, les réfugiés laissent des traces dans les registres qui permettent d'en savoir davantage sur le parcours qu'ils ont emprunté avant leur arrivée à L'Assomption.

2.1 Le passage à Québec

En ce qui a trait au mouvement général des réfugiés acadiens dans la province, le passage dans la ville de Québec a été largement attesté. Beaucoup d'entre eux ont gagné Québec par voie de terre mais d'autres ont aussi rejoint la capitale en remontant le fleuve. Dès 1755, on retrouve des mentions de réfugiés dans les registres de Québec, mais c'est surtout en 1756 et en 1757 que le gros de cette population s'y manifeste⁸, alors que des bateaux chargés d'Acadiens accostent au port de la ville. Ainsi, Louis-Antoine de Bougainville note dans son journal pour le 16 juin 1757 : « ...est aussi arrivé un bâtiment de Miramichi qui amène à Québec 120 Acadiens que M. de Boishébert ne peut nourrir » et en date du 8 novembre de la même année: « il nous est arrivés 150 Acadiens de l'île Saint-Jean »⁹.

Les fiches de familles des réfugiés de L'Assomption prouvent que ces derniers ont pour la plupart vécu un certain temps dans la capitale et/ou dans ses environs. En effet, 13 des 16 familles de réfugiés de L'Assomption et de Saint-Jacques ont laissé des traces dans les registres paroissiaux de Québec durant la guerre, souvent même plus d'une fois¹⁰. Au total, 37 mentions ont été relevées entre septembre 1756 et janvier 1759 pour l'ensemble des 13 familles concernées, ce qui témoigne d'une présence bien

⁷ Bona Arsenault, *Histoire et généalogie des Acadiens*, Ottawa, Leméac, 1978, pp. 207-220.

⁸ John A. Dickinson, « Les réfugiés acadiens... », pp. 56-58.

⁹ Extraits du *Journal de l'expédition d'Amérique commencé en l'année 1756 le 15 mars* de Louis-Antoine de Bougainville, *RAPQ*, 1923-1924, pp. 267, 314.

¹⁰ Les 13 familles dont le passage à Québec est attesté sont les suivantes: #1, #2, #3, #4, #5, #10, #12, #13, #16, #81, #117, #125, #138.

palpable en ce lieu pendant plusieurs mois. Malheureusement pour ces gens, la très grande majorité des actes concernent des décès. À titre d'exemple, la veuve Marie-Josèphe Granger (#10) de Port-Royal a perdu son époux, Denis Jean-Baptiste Petitot Saincenne, à Québec à la fin de décembre 1757. Un an plus tard, son fils Joseph, âgé de 8 ans, y décède également alors qu'en janvier 1759, c'est le petit Régis Denis, âgé de 5 mois qui trépassé. La veuve Granger et les 7 enfants qui lui restent, sont présents à L'Assomption en février 1763. Pour leur part, François Poirier et Marie-Madeleine Arsenault (#12) font l'objet de mentions dans les registres de Québec alors qu'ils perdent respectivement, en août 1757 et en janvier 1758, leur petit Joseph âgé de 1 an et leur fils Charles âgé de 3 ans. On les retrouve à L'Assomption en mai 1764, avec leurs deux autres enfants, Marie-Madeleine et Jean-Baptiste, à l'occasion de la naissance et du baptême de la nouvelle venue dans la famille, Marguerite.

La plupart des familles de réfugiés acadiens de L'Assomption ont vécu des pertes humaines semblables. Cette triste situation ne surprend pas car la sécurité et l'aide que peut assurer la capitale coloniale aux Acadiens sont bien relatives en pleine Guerre de Sept ans. Une épidémie de fièvre et de petite vérole (variole) sévit alors dans la population et surtout chez les Acadiens qui ont peu de résistance après un long voyage durant lequel la nourriture fut rare¹¹. Pendant l'hiver particulièrement rigoureux de 1757-1758, les vivres manquent partout dans la colonie et davantage dans la capitale aux prises avec un surnombre de bouches à nourrir¹². Au début de l'année 1758, le

¹¹ En 1757, une épidémie de fièvre est déclarée chez les citoyens de Québec et les Acadiens eux-mêmes sont décimés par une épidémie de variole qui sévit parmi les leurs. Le 7 décembre 1757, Montcalm s'inquiète dans une lettre « des grands ravages parmi les Acadiens, ces malheureuses victimes de leur attachement pour la France [...] Depuis quelques jours on les enterre par quinze et par vingt ». Dans son *Journal*, le curé Récher note qu'entre l'automne 1757 et le printemps 1758 « la picote a fait mourir environ 300 Acadiens sur 1 300 qu'ils étaient en ville. » Pierre-Georges Roy, « Les épidémies à Québec », *BRH*, vol. 49 (1943), pp. 211-212.

¹² Gilles Archambault, « La question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1758 », *RHAF*, XXI, no. 1 (juin 1967), pp. 16-50.

commissaire de guerre Doreil rapporte au Ministre que les Acadiens réfugiés à Québec « ne mangent depuis quatre mois que du cheval et de la merluche sans pain »¹³.

Du côté des 11 réfugiés individuels retrouvés à L'Assomption, ils sont trop peu présents dans les registres pour permettre de tirer des conclusions sur l'itinéraire emprunté. Il est très probable que ceux-ci aient suivi le flot des immigrants et par conséquent, leur passage dans la capitale est suggéré. Le séjour à Québec est d'autant plus sous-entendu pour ceux qui y ont perdu, un père, une mère, ou un membre de la fratrie. Ceci est surtout vrai pour les jeunes enfants réfugiés qui forcément, devaient cheminer avec leurs parents. Orphelins, les jeunes réfugiés pouvaient se déplacer avec des adultes de l'entourage. L'expérience de Marie Doucet (#5) illustre ce cas précis. En 1757, Marie, âgée de 7 ans, se trouve à Québec avec sa famille. En l'espace de 6 mois, sa mère (33 ans), son père (30 ans), son frère (8 ans) et sa soeur (4 ans) y décèdent ce qui fait d'elle une orpheline. Marie est alors probablement prise en charge par son oncle paternel et sa tante, Pierre Doucet et Marie-Josèphe Arsenault (#5), aussi présents à Québec au même moment et dont la venue est attestée à L'Assomption en 1762. Plusieurs années plus tard, le contrat de mariage de Marie, passé à L'Assomption en 1771, témoigne en effet que c'est probablement son oncle qui l'a élevée. On peut y lire; « fut présent [...] Pierre Doucet [...] stipulant pour Marie Doucette sa nièce et sa pupille âgée de vingt ans »¹⁴.

¹³ *Lettre de Doreil au Ministre*, 26 février 1758, reproduite dans, *RAPQ*, 1944-1945, p. 120.

¹⁴ Daguilhe, J.-B., ANQ-Mtl, 11 septembre, 1771 : *Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Leblanc et Marie Doucette*.

2.2 De Québec à L'Assomption

Si Québec apparaît comme un point de transit majeur pour les réfugiés acadiens de L'Assomption, ultérieurement à 1759, plus aucune mention de ces derniers ne figure dans les registres de la capitale. Le siège de la ville pendant l'été 1759 avait incité plusieurs civils à fuir vers l'ouest et les autorités avaient déjà réparti beaucoup de réfugiés dans les paroisses rurales. Ainsi, d'autres lieux ont fait partie de l'itinéraire emprunté. Cependant, puisque la mortalité a moins frappé les Acadiens lorsqu'ils eurent quitté la ville, les mentions dans les registres sont moins fréquentes et il devient plus difficile de relever précisément l'itinéraire qui a mené ces réfugiés à L'Assomption. Tout de même, durant le parcours, 9 des 16 familles de réfugiés ont laissé des traces ailleurs qu'à Québec. Au total, 12 endroits ont été relevés.

TABLEAU II : ENDROITS AUTRES QUE QUÉBEC RELEVÉS DANS LE PARCOURS DES FAMILLES DE RÉFUGIÉS ACADIENS

| Nombre de familles faisant référence à l'endroit | Endroits | Années | # de Familles |
|--|-----------------------------------|--------|---------------|
| 2 | St-Augustin de Desmaures | 1759 | #2, #11 |
| 1 | Ste-Foy | 1759 | #137 |
| 2 | St-Joseph de Deschambault | 1760 | #1, #116 |
| 1 | Ste-Croix de Lotbinière | 1760 | #1 |
| 1 | St-Jean Deschaillons | 1761 | #11 |
| 1 | Ste-Geneviève de Berthier | 1761 | #137 |
| 1 | N-D de Bonsecours de L'Islet | 1761 | #81 |
| 1 | St-Sulpice | 1761 | #4 |
| 1 | N-D de la Visitation de Champlain | 1762 | #13 |
| 1 | Notre-Dame de Montréal | 1764 | #124 |
| 1 | Cap Saint-Ignace | 1766 | #81 |
| 2 | Repentigny | 1768 | #116, #137 |
| Total: 12 endroits relevés | | | 9 familles |

Le Tableau II souligne la prédominance des paroisses environnant Québec comme lieux de présence relevés jusqu'en 1760. Ensuite, les mentions sont plus diversifiées, mais il faut attendre la fin effective des hostilités avant que les réfugiés

acadiens ne se manifestent dans le gouvernement de Montréal et par conséquent, à L'Assomption. Le tableau illustre également qu'à partir de Québec, les réfugiés acadiens de L'Assomption ont principalement cheminé vers le sud-ouest, en empruntant la rive nord du St-Laurent¹⁵.

2.3 Facteurs d'attraction des premières familles

Quelles raisons ont motivé les premières familles de réfugiés acadiens à se diriger vers L'Assomption? À ce jour, aucune source ne répond clairement à cette question. Toutefois, la légende rose voulant que des Acadiens aient un jour frappé fortuitement à la porte des habitants de Saint-Pierre-du-Portage, toujours charitables, semble peu plausible¹⁶. De même, la probabilité que les réfugiés acadiens se soient manifestés à L'Assomption pour y venir rejoindre leurs missionnaires d'Acadie est mince¹⁷.

D'une paroisse à l'autre, les réfugiés acadiens de L'Assomption, qui de surcroît ont emprunté des trajets similaires, obtenaient des informations sur les destinations possibles par le biais de lettres ou du « bouche à oreille ». Ainsi, dans un contexte où ils

¹⁵ Cette réalité constitue une autre caractéristique qui diffère de ce qui a été observé pour les Acadiens de Saint-Denis, qui eux ont surtout transité par Bécancour sur la rive sud du Saint-Laurent. John A. Dickinson, « Les chemins migratoires... », p. 62.

¹⁶ Christian Roy a avancé l'hypothèse de l'errance et de l'arrivée fortuite des Acadiens qui frappèrent à la porte des habitants de L'Assomption, toujours charitables, dans *Histoire de L'Assomption*, L'Assomption, Commission des fêtes du 250e, 1967, p. 141. Toutefois, Jean-Pierre Poussou, dans un article qui synthétise plusieurs études françaises sur les migrations à l'époque préindustrielle, affirme que les chemins de la migration obéissent clairement à des incitations à se rendre à tel ou tel lieu et ne reposent nullement sur le hasard. Jean-Pierre Poussou, « Les chemins de la migration », dans Yves Landry, John A. Dickinson, Suzy Pasleau et Claude Desama (dirs.), *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec du XVIIe au XXe siècle*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1995, pp. 9-20.

¹⁷ Il est vrai que des missionnaires sulpiciens ont oeuvré en Acadie auprès des habitants et des populations autochtones. Toutefois, établir une corrélation entre cet état de fait et l'immigration de quelques familles de réfugiés acadiens dans une paroisse ayant pour prêtre un sulpicien qui n'est jamais allé en Acadie nous paraît hasardeux. C'est pourtant ce qu'a mis de l'avant Pierre-Maurice Hébert dans *Les Acadiens du Québec*, Montréal, L'Écho, 1994, p. 258.

pouvaient choisir d'aller en divers lieux de la colonie, contacts, possibilités de travail et/ou présence familiale ont influencé le choix d'une destination.

Dans le cas du tout premier couple acadien présent à L'Assomption, il semble que c'est la possibilité de travailler auprès de gens influents et d'avoir une terre à exploiter qui ait motivé la migration. En effet, Pierre Girouard et Madeleine Doucet (#1) convolent en secondes noces en février 1760 à Deschambault et sont présents à L'Assomption le 11 décembre de la même année à l'occasion du baptême de leur petite Marie-Charlotte, née du même jour. Respectivement de Port-Royal et de Beaubassin¹⁸, ces deux anciens veufs sont accompagnés, lors de leur venue à L'Assomption, de trois enfants nés des premiers lits. Des informations contenues dans l'acte de baptême de la petite Marie-Charlotte suggèrent une certaine proximité avec des protecteurs influents qui ont sans doute joué un rôle dans la migration de la famille. Pierre Alexis Trottier Désauniers, négociant de Québec et membre de l'élite coloniale, figure sur l'acte en tant que parrain. La marraine est sa belle-soeur, Marie-Charlotte Laronde, épouse du noble Pierre Audet Piercot de Bailleul, officier des troupes de la marine. Le frère de ce dernier, François Piercot de Bailleul, également officier des troupes de la marine, est le seigneur du fief Bailleul, contigu à la seigneurie de Saint-Sulpice¹⁹. L'estime témoignée envers ces personnages par le couple Girouard-Doucet lors du baptême de leur petite est assurément liée au fait que Pierre Girouard a obtenu le bail de la ferme du domaine de François de Bailleul, située dans le fief Bailleul (inclus dans la paroisse de L'Assomption) sur la rivière l'Achigan, qu'il habite probablement depuis peu avec sa famille²⁰. De plus, une terre de 3 arpents sur 30, bornant la rivière St-Esprit, est

¹⁸ Pour situer les établissements acadiens, le lecteur pourra se référer à l'Annexe III du présent document qui présente une carte de l'Acadie vers 1751.

¹⁹ Voir la *Carte I* à la page 16 de ce mémoire.

²⁰ Christian Roy, *Histoire de L'Assomption*, pp. 114 et 468; Daguilhe, J.-B., ANQ-Mtl, 29 septembre 1763 : *Déclaration de Pierre Girouard, ancien prisonnier à Possemusse (Porthsmouth)*.

également prise en concession sur le fief en question par Girouard et sa femme²¹. Or, c'est certainement dans le gouvernement de Québec que se sont discutées ces offres et que des liens se sont établis entre la famille Girouard et ses bienfaiteurs, de Bailleul et Désauniers, puisque tous ces gens s'y trouvaient quelques temps auparavant²². Force est de croire que l'assurance d'un travail et d'une protection par des gens plus nantis motiva la migration de la famille Girouard. Peu de cas sont aussi bien documentés que celui du couple Girouard-Doucet.

Connaître un métier pouvait aussi constituer un atout important dans le choix d'une destination. Pour leur part, le meunier acadien Simon Savoie et sa jeune épouse canadienne, Angélique Delinelle (#4), figurent dans le registre de L'Assomption au début de décembre 1761 à l'occasion du baptême de leur fils Jean-Baptiste. Le couple s'était uni onze mois plus tôt à Saint-Sulpice où ils résidaient avant de se déplacer sur la rivière l'Achigan. Ancien veuf ayant 3 enfants à sa charge, Simon Savoie est un Acadien réfugié qui n'a pas de parenté à Saint-Sulpice ni à L'Assomption. Il est fort probable que ce soit sa condition de meunier qui l'ait mené à Saint-Sulpice, et plus tard à la rivière

²¹ Daguilhe, J.-B., ANQ-Mtl, 5 décembre 1763 : *Inventaire après décès des biens de la communauté de Madeleine Doucet et de feu Pierre Girouard*.

²² Selon des mentions dans le registre de Québec et dans des actes notariés (Saillant de Collégien, J.-A., ANQ-Qc, 20 mars 1756 : *Vente d'une part du fief Bailleul par Alexis Desaunier et Madeleine Percote de Bailleul son épouse, de la ville de Québec, à François Percote de Bailleul, écuyer et officier des troupes de la marine de Montréal*; Barolet, C., ANQ-Qc, 10 février 1757 : *Société entre Pierre Audet Percot de Bailleule, écuyer, demeurant en la ville de Québec, et Alexis Trottier dit Desauniers, marchand, de la ville de Québec, rue des Ramparts*), Pierre Percote de Bailleul et son épouse Marie-Charlotte Laronde habitent à Québec, rue Saint-Louis en 1757-1758, alors que pour sa part, François de Bailleul réside rue Champlain en 1757, tandis qu'Alexis Desaunier et son épouse, Madeleine Piercot de Bailleul, habitent sur la rue des Remparts, en 1756-1757. Par la suite, Alexis Désauniers et Madeleine de Bailleul sont présents à L'Assomption en août 1760, où ils sont dits « habitants de Québec » lors du baptême de leur nouveau-né. L'acte en question mentionne aussi la présence de Marie-Charlotte Laronde. Une semaine après la signature de la capitulation de Montréal (8 septembre 1760), François de Bailleul, qui s'apprête à passer en France avec son frère, signe une procuration à Alexis Désaunier, son beau-frère, pour qu'il administre le fief Bailleul à sa place (la date de la procuration est tirée de Daguilhe, J.-B., ANQ-Mtl, 21 décembre 1771 : *Concession d'une terre sur le fief Bailleul par Alexis Désauniers à Pierre Martin dit Bernabé*), (les renseignements sur la famille Bailleul proviennent de Lionel Audet Lapointe, « Les Piercot de Bailleul au Canada », *BRH*, vol. 37 (déc. 1931), pp. 744, 747-748). Alexis Désauniers quitte alors définitivement Québec pour s'établir à L'Assomption et l'on retrouve son nom en tant que « négociant de L'Assomption » sur une série d'actes paroissiaux et notariés dans les années qui suivent.

l'Achigan, pour y travailler aux moulins seigneuriaux appartenant aux Sulpiciens. De même, sa qualité d'artisan a peut-être favorisé ses épousailles avec la fille jeune et célibataire d'un maître-tonnelier canadien, établi dans les environs.

Les possibilités de travail de même que les contacts clés établis avec des Canadiens durant le parcours sont des vecteurs de migration qui ne doivent pas être sous-estimés pour comprendre les choix de destination des réfugiés acadiens dans la colonie, surtout lorsqu'il s'agit des toutes premières familles cheminant vers un lieu. Une fois un premier noyau établi, l'exemple de « réussite » de quelques familles devient un facteur d'attraction notoire pour d'autres immigrants potentiels, en particulier pour la parenté. La présence de parenté dans la société d'accueil augmente les chances de succès et d'intégration des migrants, qui peuvent bénéficier dès leur arrivée d'un réseau en place.

À L'Assomption, parmi les 16 familles de réfugiés acadiens repérées, 8 ont au moins un membre de la parenté²³ sur place au moment de la présence attestée. Cependant, ces familles n'ont pas toutes rejoint la parenté. Dans certains cas, des familles que l'on croit venues rejoindre leurs parents ont en fait voyagé avec ceux-ci mais sont apparues dans les actes plus tard, ce qui donne une fausse impression de réunion. Toutefois, deux cas nous offrent la preuve que des réfugiés ont cheminé vers L'Assomption pour y rejoindre leurs parents. Le premier cas est celui de Joseph Girouard (#11), qui, accompagné de sa famille, quitte le gouvernement de Québec pour venir rejoindre son frère Pierre Girouard (#1), déjà établi à L'Assomption²⁴. L'autre

²³ Notre définition du terme « parenté » inclut bien sûr la famille proche (père, mère, frère, soeur) de même que la famille élargie (grands parents, oncles, tantes, cousins germains, belle-famille immédiate).

²⁴ La présence de Joseph Girouard (#11) est attestée à St-Jean Deschaillons lors du baptême de sa petite Marie-Josèphe en mai 1761, au même moment où son frère, Pierre Girouard (#1), accompagné de sa famille, se trouve déjà à L'Assomption depuis au moins six mois. Cette évidence prouve que les deux

exemple concerne Jean-Baptiste Petitot Saincenne (#81), qui part des alentours de l'Islet en compagnie de sa jeune épouse canadienne et de sa petite famille pour venir à L'Assomption y retrouver sa mère veuve ainsi que ses 7 frères et soeurs cadets²⁵. Tout semble indiquer, pour ces deux familles, que la présence de parenté a influencé la migration vers L'Assomption et la décision de s'y établir.

Ainsi, bien que les réfugiés acadiens aient été, selon les dires du notaire de L'Assomption, « obligés par la guerre d'être comme errants et fugitifs de leur pays natal »²⁶, ils ont pu, surtout une fois les hostilités terminées dans la province, faire des choix et se rendre à L'Assomption pour y travailler ou pour y rejoindre des gens qu'ils connaissaient.

frères ne sont pas arrivés à L'Assomption en même temps. La présence de Joseph Girouard est par la suite attestée à L'Assomption (où il s'établit définitivement) en février 1763, alors qu'il est témoin lors d'un mariage.

²⁵ Jean Baptiste Petitot (#81) est à l'Islet et/ou ses environs, où il prend épouse et voit naître 4 enfants de 1761 à 1766, alors que sa mère, Marie-Josèphe Granger (#10), ainsi que ses frères et soeurs sont à L'Assomption depuis au moins février 1763. La présence de Jean-Baptiste est ensuite attestée à L'Assomption en février 1769, alors que naît sa fille Marie-Marguerite. Il est possible qu'étant l'aîné de la famille, Jean-Baptiste ait désiré quitter l'Islet, bien qu'il y avait des biens fonciers (selon son contrat de mariage), pour vivre à L'Assomption auprès de sa mère veuve ayant plusieurs enfants.

²⁶ Daguilhe, J.-B., ANQ-Mtl, 5 décembre 1763 : *Inventaire après décès des biens de Madeleine Doucet et de feu Pierre Girouard*.

3. ITINÉRAIRES ET DÉPLACEMENTS DES ACADIENS DÉPORTÉS

Nous avons souligné que la grande majorité des immigrants acadiens de L'Assomption et de Saint-Jacques sont des déportés. En effet, tel que nous le démontre le Tableau I, ceux-ci totalisent 519 personnes, soit au moins 6 fois plus que la population des Acadiens réfugiés. Ce qui distingue d'abord et avant tout ces immigrants est bien entendu le fait qu'ils ont vécu la déportation dans son sens le plus explicite. Arrêtés par les troupes britanniques, ils ont été conduits contre leur volonté sur des navires, ont été dépossédés de leurs biens et ont été contraints à une migration forcée, vers des contrées lointaines de langue et de culture étrangères. Au total, on estime qu'entre 1755 et 1762, plus de 11 000 Acadiens ont été déportés principalement vers les colonies néo-anglaises et en Angleterre²⁷. De ce nombre, on évalue à 800²⁸ le total de ceux qui vinrent s'établir dans la vallée du Saint-Laurent à partir de 1766, date à laquelle, à l'issue du traité de Paris conclu 3 années auparavant, James Murray permit leur venue au Québec²⁹. Les 519 déportés que nous avons repérés dans les paroisses qui nous intéressent constituent donc une partie importante de tous les Acadiens déportés venus au Québec. Les pages qui suivent retracent les différents éléments caractéristiques du déplacement des Acadiens déportés vers L'Assomption et Saint-Jacques. Avant d'aborder ces éléments, il convient de présenter les différents groupes de déportés identifiés au sein de notre étude.

²⁷ Pour un résumé des déportations (lieux et chiffres), voir le texte de Muriel K. Roy, « Peuplement et croissance démographique en Acadie » dans Jean Daigle (dir.), *Les Acadiens des Maritimes : études thématiques*, Moncton, CEA, 1980, pp. 163-165. L'auteure appuie ses chiffres sur les recherches de Robert A. Leblanc, *The Acadian Migrations*, Thèse de maîtrise, University of Minnesota, 1961.

²⁸ Tel que publié dans Jean Daigle et Robert Leblanc, « Déportation et retour des Acadiens », dans R.C. Harris et Louise Dechêne, (dirs.), *Atlas historique du Canada*, vol. 1, Montréal, PUM, 1987, planche 30. Cette évaluation semble toutefois timide, si l'on tient compte des différentes « Cadies » où les déportés ont pu s'installer et du nombre déjà important de déportés retrouvés seulement à L'Assomption. D'autres auteurs ont donné des chiffres plus élevés, par exemple Richard G. Lowe, qui estime que 1 500 déportés de la Nouvelle-Angleterre sont venus au Québec entre 1766 et 1775. Richard G. Lowe, "Acadians in Massachusetts", *William and Mary Quarterly*, vol. 25, no. 2 (avril 1968), p. 228.

²⁹ Dans une lettre du 28 avril 1766, James Murray répond au gouverneur Bernard du Massachusetts qu'il accepte que les Acadiens viennent s'établir dans sa province. Placide Gaudet, « Généalogie des familles

3.1 Le classement des déportés

Les déportés répertoriés pour les fins de notre étude ont été classés en sous-ensembles, suivant l'appartenance des individus aux différentes vagues de migration des déportés acadiens dans la province de Québec³⁰. Ce classement permet de mieux saisir la diversité des expériences migratoires des Acadiens, qui ont souvent été perçues à tort dans l'historiographie traditionnelle comme un tout homogène. Comme en témoigne le Tableau I (p. 30) cinq catégories de déportés ont été identifiées parmi les effectifs étudiés.

La première catégorie, dans laquelle 125 personnes ont pu être classées, est composée d'Acadiens qui sont arrivés au Québec en 1766. Ceux-ci, provenant de Boston, sont principalement originaires de Grand-Pré. La catégorie suivante, qui rassemble 259 individus, est constituée de déportés qui pour leur part, sont arrivés dans la province durant l'année 1767. Provenant tant bien du Connecticut que de Boston, ces derniers sont presque tous originaires de Port-Royal. Le troisième groupe rassemble 52 « déportés indéterminés », c'est à dire des gens de provenances et d'origines acadiennes diverses parmi celles déjà mentionnées, dont on sait selon les informations obtenues qu'ils sont arrivés au Québec en 1766 ou en 1767, mais pour qui l'année d'arrivée ne peut être établie définitivement. Tous les gens de ces trois premiers sous-ensembles (436 personnes), ont donc vécu au moins 11 à 12 ans dans les colonies anglaises du Massachusetts et du Connecticut avant d'immigrer dans la province de Québec.

En ce qui a trait à l'avant-dernière catégorie de déportés identifiée, celle-ci regroupe 59 individus, qui proviennent également du Connecticut et du Massachusetts, à

acadiennes avec documents » dans *Rapport concernant les Archives Canadiennes pour l'année 1905*, vol. II, Ottawa, 1909, pp. 153-154.

la différence qu'ils y sont restés plus longtemps, soit entre 16 et 19 ans. En effet, ces Acadiens qui sont tous originaires de Port-Royal, se manifestent plus tardivement dans la province, soit entre les années 1772 et 1775.

Finalement, le dernier sous-ensemble de déportés réunit 24 personnes, soit le plus petit groupe identifié, dont les origines acadiennes sont mal connues. Aussi caractérisés par une arrivée tardive dans la colonie (entre 1774 et 1779), ces individus se distinguent surtout du reste des exilés par leur passage en France où ils sont demeurés plus d'une dizaine d'années³¹.

Ainsi donc, à l'exception de ce dernier groupe, l'on peut conclure que la très grande majorité des déportés qui immigrent à L'Assomption et à Saint-Jacques, soit 495 personnes, fait partie des individus qui, lors de la déportation, ont été transportés à la Nouvelle-Angleterre, dans les colonies du Massachusetts et du Connecticut³².

³⁰ Les considérations méthodologiques relatives à ce classement sont présentées dans la section 1.1 du présent chapitre.

³¹ Il est somme toute assez inusité de retrouver ce petit groupe à L'Assomption. Ces Acadiens font assurément partie des 1 100 personnes déportées en Virginie qui furent refusées et envoyées en Angleterre, où elles ont été gardées prisonnières. Après le traité de Paris, cette population passa en France, plus précisément en Bretagne, sous la protection du roi. Il se trouvait déjà plusieurs centaines d'Acadiens en France à ce moment, qui y étaient passés entre 1758 et 1760, arrivant de l'île de Prince-Édouard, de Louisbourg ou de l'île St-Jean. Par la suite, le gros des Acadiens de France passa en Louisiane jusqu'en 1785. Robert A. Leblanc, « Les migrations acadiennes », dans Dean R. Louder et Éric Waddell (dirs.), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé*, Ste-Foy, PUL, 1983, pp. 156-157.

³² Dans les colonies anglaises, les Acadiens furent envoyés à plusieurs endroits différents situés le long de la côte atlantique jusqu'en Géorgie. Toutefois, c'est dans la région de la Nouvelle-Angleterre qu'on en envoya le plus, justement dans les colonies du Massachusetts et du Connecticut, qui reçurent, respectivement, 2000 et 700 proscrits. Jean Daigle et Robert Leblanc, « Déportation et retour des Acadiens... », planche 30.

3.2 L'admission des déportés au Québec

La venue des groupes de déportés acadiens au Québec résulte d'une conjoncture qu'il est nécessaire de survoler afin de bien saisir certains éléments constitutifs de la migration acadienne à L'Assomption. Voyons comment des Acadiens de la Nouvelle-Angleterre ont fait autoriser leur déplacement au Québec³³.

Au lendemain de la Déportation, les Acadiens emmenés de force au Connecticut et au Massachusetts furent assignés dans différents bourgs d'où ils ne pouvaient partir sans autorisation, sous peine de sanctions³⁴. Malgré ces entraves, ils avaient réussi à créer un réseau de communication, au moyen de lettres, de journaux ou de messagers, ce qui leur permettait de rester en contact avec la situation de leurs semblables³⁵.

Avec la fin de la Guerre de Sept ans, croyant leur captivité terminée en raison de la signature de la paix (février 1763), la majorité des Acadiens de la Nouvelle-Angleterre désirait passer en terre française et catholique. En mars 1763, suivant une invitation du duc de Nivernois, ambassadeur français à Londres³⁶, des Acadiens au Massachusetts préparèrent une liste de 1 019 noms afin de pouvoir aller en France³⁷. Le projet échouant, les Acadiens durent demeurer dans leurs bourgs. On retrouve sur cette

³³ Placide Gaudet, « Généalogie des familles acadiennes avec documents » dans *Rapport concernant les Archives Canadiennes pour l'année 1905*, Ottawa, 1909, vol. II, pp. [III-XVIII] 1- 438. Les pièces d'archives publiées par l'archiviste et le généalogiste Placide Gaudet, dans son rapport de 1905, constituent une mine importante de renseignements sur les Acadiens, largement repris dans les synthèses jusqu'à nos jours. Ceci est surtout vrai pour les pièces d'archives reproduites concernant les Acadiens au Massachusetts. En outre, Gaudet souligne la richesse des archives de cette colonie en ce qui a trait à l'histoire des déportés Acadiens en exil. Voir l'appendice E de la compilation de Gaudet, pp. 138-191.

³⁴ Placide Gaudet, « Généalogie des familles acadiennes... », pp. 317, 147.

³⁵ Henri-Raymond Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, Québec, L. Demers, 1887, pp. 206-207. Plusieurs pièces présentées dans le rapport de Placide Gaudet exposent aussi cet état de fait.

³⁶ Lettre écrite aux Acadiens par De la Rochette au service du duc de Nivernois (ambassadeur à Londres), Liverpool, 18 mars 1763. Placide Gaudet, « Généalogies des familles acadiennes... », pp. 196-197.

³⁷ Placide Gaudet, « Généalogies des familles acadiennes... », pp. 193-195.

liste 25 à 30 familles³⁸ de déportés (environ 160 personnes), qui immigreront en 1766 et 1767 à L'Assomption. De même, en juin 1764, alors que le comte d'Estaing invite les Acadiens de la Nouvelle-Angleterre à s'établir sur des terres offertes dans sa plantation de l'île St-Dominique³⁹, une autre liste est préparée. Cette pétition, datée de décembre 1764, réunit cette fois les noms de 406 personnes désireuses d'obtenir un passeport des autorités du Massachusetts afin de répondre à l'invitation du comte⁴⁰. Les autorités refusent d'autoriser le déplacement, en invoquant entre autres les dangers du climat tropical et les Acadiens sont sommés de regagner leurs localités. On réalise toutefois qu'ils sont « très opposés à la perspective de rester dans cette province »⁴¹. Encore une fois, plus d'une vingtaine de familles (environ 140 personnes), présentes quelques années plus tard à L'Assomption et à Saint-Jacques, paraissent sur cette liste.

Ainsi, au lendemain de la paix, les autorités coloniales contrôlaient toujours les déplacements des Acadiens. Ces derniers étaient considérés comme des sujets britanniques. Les autoriser à gonfler les effectifs de régions françaises suscitait des craintes et des hésitations. De plus, une ambiguïté persistait à l'égard du sort des déportés. La capitulation de Montréal (1760) avait établi une distinction claire entre Canadiens et Acadiens. Ces derniers ne pouvaient bénéficier des mêmes protections que les premiers et les prisonniers acadiens de la Nouvelle-Angleterre n'étaient pas autorisés à revenir sur leurs anciennes terres⁴². Pouvaient-ils être autorisés à former un établissement autre part?

³⁸ L'homonymie étant fréquente sur ces listes qui n'indiquent souvent que le chef de famille et le nombre de personnes, certaines familles ne peuvent assurément être reconnues comme celles de L'Assomption.

³⁹ Lettre du comte d'Estaing aux Acadiens, Île Saint-Dominique, 26 juin 1764. Placide Gaudet, « Généalogies des familles acadiennes... », p. 148.

⁴⁰ Pétition des Acadiens au gouverneur du Massachusetts, Boston, 1er décembre 1764. *Ibid.*, pp. 148-149.

⁴¹ *Ibid.*, p. 151.

⁴² Voir les articles 39 et 55 de « Articles de la capitulation de Montréal », *Rapport des archives canadiennes. Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791*, Ottawa, 1921, vol. I, pp. 5-22. En Nouvelle-Écosse, on ordonna au Gouverneur de permettre l'établissement des Acadiens, le 20 mars 1764. *Board of Trade au Gouverneur Montague Wilmot*, 20 mars 1764, Colonial Office: 218/6.

Une issue à cette difficulté se profila. En février 1766, des Acadiens s'adressèrent une nouvelle fois aux autorités de Boston :

Nous vous supplions [...] d'avoir la bonté de nous transporter au Canada dans des vaisseaux propres pour nous et nos familles avec des provisions pour une année pour pouvoir nous maintenir [...] et prions son excellence [...] d'avoir la bonté d'écrire en nostre faveur à l'honorable James Murray, Gouverneur et Commandant Général de la province du Canada, d'avoir la bonté de nous donner des terres et des assistances pour nous et nos familles après que nous serons arrivés au Canada, suivant sa proclamation en date du 1er mars 1765⁴³.

La proclamation de Murray, à laquelle les Acadiens font référence, était parue dans la *Gazette de Québec* le 7 mars 1765 et invitait des colons à s'établir dans la province. Cette alternative, qui permettait aux Acadiens de demeurer sujets britanniques, fut sérieusement considérée par les autorités du Massachusetts et ces dernières acceptèrent d'écrire à James Murray. La somme de 20 livres fut également « fournie par le trésor public pour permettre au gouvernement d'y envoyer deux des Acadiens français pour préparer les voies »⁴⁴. À la fin d'avril 1766, Murray répondit favorablement à la requête, admettant qu'il « sera avantageux pour l'empire britannique et surtout pour cette province d'établir ici ces Acadiens sur le même pied que les nouveaux sujets canadiens de sa Majesté »⁴⁵. Cependant, il spécifia bien que l'aide de subsistance demandée ne pouvait être fournie et qu'il était impératif que les Acadiens prêtent le serment d'allégeance pour immigrer. Ces derniers s'en remirent alors aux autorités du Massachusetts :

⁴³ Pétition des Acadiens au gouverneur du Massachusetts, Boston, 13 janvier 1766. Placide Gaudet, « Généalogie des familles acadiennes... », p. 152.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 153.

⁴⁵ Extrait d'une lettre de Murray au gouverneur Bernard du Massachusetts, Québec, 28 avril 1766. *Ibid.*, p. 154.

Prions votre excellence [...] de nous assister de quelque chose pour pouvoir vivre quelques temps après que nous serons arrivés au Canada [...] nous sommes en général résous [sic] de prendre le serment de fidélité, c'est pourquoi nous vous prions de donner vos ordres [...] de nous faire passer car la plupart de nous autres ne travaillons point tous les jours...⁴⁶

À cette requête en date du 2 juin 1766, était jointe une liste de plus de 140 familles acadiennes (890 personnes) désirant passer au Canada. Il semble bien qu'il s'agisse uniquement de familles du Massachusetts. Parmi celles-ci, se trouvent une trentaine de familles (environ 180 personnes) qui immigreront à L'Assomption.

On ne sait si l'aide de subsistance demandée au gouvernement de Boston fut accordée mais les déplacements furent néanmoins entrepris. C'est ainsi qu'en septembre 1766, des contingents d'Acadiens en provenance des colonies anglaises commencèrent à arriver au Québec. La *Gazette de Québec* annonça le 1er septembre: "Last night came up the sloop [*Polly*, captain Benjamin⁴⁷] Torrey, from Boston: She has brought with her about 40 Acadians, who, for the benefit of their religion, are come here to settle". Le 4 du même mois, un autre groupe est annoncé: « Le bateau *La Bonne Intention*, commandé par Samuel Harris, est arrivé ici jeudi dernier avec un nombre d'Acadiens qui sont venus pour s'établir ici »⁴⁸. Le lundi 8 septembre, le Conseil à Québec se réunit pour entendre la lecture d'une pétition des Acadiens tout juste arrivés. Les membres du Conseil décident :

d'envoyer au munitionnaire l'ordre de fournir aux 90 Acadiens, sans compter les femmes et les enfants, des vivres pour un mois et de faire publier un avis pour informer tous les seigneurs de cette province [...] qu'ils devront sans perdre de temps, s'entendre avec les nouveaux venus pour les établir sur leur terrain aux meilleures conditions possibles⁴⁹.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 154.

⁴⁷ Ces précisions furent trouvées dans un numéro ultérieur de la *Gazette* de 1766, parmi les mentions de départs des bateaux quittant Québec.

⁴⁸ *Gazette de Québec*, 8 septembre 1766.

⁴⁹ Placide Gaudet, « Généalogie des familles acadiennes... », p. 157.

L'ordonnance en question est publiée dans la *Gazette de Québec* le lundi 15 septembre 1766 :

Vu qu'il y a un nombre d'Acadiens arrivés depuis peu de la Nouvelle-Angleterre, avec intention de prendre des terres et de s'établir dans cette province : Le Conseil de sa Majesté a ordonné d'en donner cet avis aux différents seigneurs, à fin qu'ils puissent s'accommoder avec ces Acadiens pour établir leurs terres non concédées de leurs seigneuries. N.B. *Il est ordonné de leur distribuer des provisions pour un mois, hors des Magazins du Roi, pour les soutenir jusques à ce qu'ils puissent se pourvoir comme il est dit ci-dessus.* Par Ordre du Conseil⁵⁰.

De toute évidence, les Sulpiciens, seigneurs de St-Sulpice, répondent à l'appel et trois semaines plus tard, soit le 5 octobre 1766, les premiers déportés acadiens sont déjà attestés à L'Assomption. Cet épisode marque le début de l'immigration des déportés acadiens au Québec et à L'Assomption.

3.3 L'offre sulpicienne

En raison de la relation privilégiée que les Sulpiciens entretenaient avec les autorités à Québec par le biais de leur supérieur, Étienne de Montgolfier, il est possible qu'ils aient eu vent de l'arrivée prochaine des Acadiens bien avant la parution de l'édit du 15 septembre 1766, enjoignant aux différents seigneurs d'accueillir les Acadiens. Cela expliquerait l'efficacité et la rapidité avec laquelle ils orientèrent les déportés vers leur seigneurie. En fait, plusieurs procès-verbaux de bornage des terres qui seront concédées plus tard aux Acadiens ont été rédigés dès le début d'avril 1766, soit deux semaines avant la lettre de James Murray qui répondit favorablement à la requête des Acadiens désireux de venir au Canada. Cela sous-entend que les Sulpiciens étaient au courant des plans du gouvernement quant à l'accueil prochain des Acadiens et qu'en conséquence, ils préparaient déjà le terrain dans leur seigneurie.

Le Sulpicien Jacques Degeay, curé de L'Assomption, serait peut-être même allé accueillir en personne les déportés à Québec, puisqu'il ne signe aucun acte dans le registre de sa paroisse entre le 14 septembre et le 4 octobre 1766⁵¹ et semble donc s'être absenté. Il signe à nouveau le registre de L'Assomption le 5 octobre, lorsqu'il rédige le tout premier acte attestant de la présence dans la paroisse d'Acadiens déportés. Il s'agit de l'acte de baptême « sous condition » des 4 enfants nés en exil de Jean-Baptiste Landry et de Marie-Anne Hébert (#17), premier couple de déportés attesté à L'Assomption. D'autres actes concernant des déportés nouvellement arrivés figurent dans le registre paroissial durant le mois d'octobre et de novembre 1766 après quoi il faut attendre l'année suivante pour que d'autres familles déportées soient attestées.

Le 16 novembre 1766, soit un mois après l'arrivée des premiers déportés, Étienne de Montgolfier écrit à l'évêque de Québec : « M. de la Valinière est curé missionnaire à Mascouche depuis la Toussaint et il pourra aider M. Degeay, curé de L'Assomption, où viennent d'arriver 12 à 13 familles acadiennes (80 personnes) auxquelles il a donné des terres dans les profondeurs et un missionnaire, M. Brassier pendant trois semaines »⁵².

De mars à novembre 1767 plusieurs nouvelles mentions de déportés figurent dans le registre de la paroisse de L'Assomption. Cette année constitue un sommet au niveau du nombre d'immigrants reçus. À la fin de décembre 1767, le curé Degeay confirme la réception de plusieurs autres familles acadiennes dans une lettre adressée à l'évêque de Québec :

⁵⁰ *Gazette de Québec*, 15 septembre 1766.

⁵¹ Christian Roy a avancé cette hypothèse. Durant cette période, c'est messire Brassier qui signe les registres à la place du curé Degeay. Christian Roy, *Histoire de L'Assomption*, L'Assomption, La Commission des fêtes du 250e, 1967, p. 142.

J'ay reçu Monseigneur avec beaucoup de joye et de plaisir toutes les familles acadiennes que vous m'avez adressés la majeure partie s'est cabannée tout au tour du portage en attendant qu'ils puissent aller s'établir sur les terres qui leur ont été concédées; je voudrois pour le bien de leur ames qu'ils y fussent déjà et je serois dans la disposition de tout sacrifier pour les y suivre; j'en ay aux environs de cinquante familles dont je suis fort content; je n'ay rien négligé jusqu'à present pour leur procurer les secours spirituelles qu'ils qu'ils pouvoient attendre de moy; j'ay fait faire ces jours derniers la première communion a vingt-cinq, rien n'a été plus édifiant ni plus touchant. je m'attache tellement à eux que je commence à me détacher de ma paroisse, vù l'ingratitude dont il me paye tous les jours; il est vray que je ne dois pas attendre ma récompense en ce monde aussi ces ce la qui me soutient. [...]. pour ce qui est du temporel conjointement avec m brassier, nous leur procurons tous les secours qu'il nous est possible; mais avec tout cela quelques vieillards, quelques familles très nombreuses, et très pauvres auroient besoin d'un secours étranger c'est ce que je compte faire lorsque mr le General seroi a Montreal avec un peu d'aide de votre part.⁵³

Le sulpicien Jaques Degeay, cet ecclésiastique venu de France et devenu curé de L'Assomption en 1742, semble avoir eu beaucoup de compassion pour les immigrants acadiens de sa paroisse, comme cette lettre en témoigne. Vraisemblablement, il avait été chargé par sa communauté de veiller aux premières nécessités des immigrants. Selon certains, il leur aurait également fourni du matériel aratoire⁵⁴.

Loger tous ces gens qui ne pouvaient pas encore s'établir sur les terres offertes et les fournir en différentes matières devait requérir une certaine organisation au sein de la paroisse. Certains parlent de hangars ou de « cabanes » près du domaine seigneurial où des groupes étaient logés. Toujours est-il que l'arrivée de certaines d'immigrants fit

⁵² Extrait d'une lettre de Étienne de Montgolfier à Mgr l'évêque de Québec, Montréal, 16 novembre 1766, reproduit dans *RAPQ*, 1947-1948, p. 83.

⁵³ Extrait tiré d'une lettre de Jacques Degeay à Mgr Briand, évêque de Québec. Archives de l'archevêché de Montréal, dossier L'Assomption, 31 décembre 1767.

⁵⁴ François-Xavier Chagnon, *Annales religieuses de la paroisse de Saint-Jacques le Majeur, vulgo de l'Achigan, depuis son origine jusqu'à nos jours, de 1772 à 1872*. Montréal, 1872, p. 10. Cet auteur rapporte que « pour prime d'encouragement, M. le curé Degeay assura à chaque colon une aide généreuse : une vache, quelques quintaux de fleur, une certaine pesée de lard, des instruments aratoires et quelques ustensiles indispensables pour une famille ».

monter l'endettement dans la région et les marchands locaux ont largement bénéficié de la grande demande des Acadiens lors de leur installation. Les années 1766-1768 (années où les Acadiens sont venus massivement à L'Assomption) correspondent à des sommets jamais atteints d'obligations contractées avec les marchands des environs⁵⁵.

Les Sulpiciens ont fait arpenter plusieurs douzaines de lots dans la seigneurie de Saint-Sulpice entre 1766 et 1770 de sorte à pouvoir offrir des terres aux arrivants. La marche du peuplement s'est ainsi poursuivie. Presque tous les hommes acadiens en âge d'avoir une terre en ont obtenu une. Il est possible que la distribution des terres ait été faite par ordre d'arrivée des familles ou encore par concentration familiale. L'examen des actes de concession et l'étude de l'occupation de l'espace par les familles acadiennes renseigneraient davantage sur ces questions. Un seul Acadien a reçu deux emplacements dans le village de L'Assomption. Il s'agit de Paul Landry (#44), originaire de Grand-Pré, qui s'établit au village en qualité de médecin chirurgien. Arrivé de Boston en 1767, ce professionnel est accompagné de sa conjointe épousée au Massachusetts et de leurs trois enfants nés à Boston. Âgé de seulement vingt ans lors de la déportation, il est probable que cet immigrant ait appris les rudiments du métier lors des douze années qu'a duré son exil néo-anglais.

Même si les terres ont été arpentées et distribuées aux Acadiens avec une certaine rapidité, il pouvait s'écouler plusieurs mois avant que les familles puissent

⁵⁵ Dans son mémoire intitulé *Le village de L'Assomption, 1748-1791*, Lise St-Georges aborde la présence et le rôle prédominant des marchands dans la société villageoise de L'Assomption, et démontre clairement (sans toutefois en donner la raison) que les années 1766-1768 (années où les Acadiens sont venus massivement à L'Assomption) correspondent à des sommets jamais atteints d'obligations contractées avec les marchands des environs. Lise St-Georges, *Le village de L'Assomption, 1748-1791*, Thèse de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1984, pp. 103-105.

raisonnablement vivre sur ces dernières. Un auteur local affirme que c'est à l'été 1769 que le mouvement d'habitation vers les terres concédées débuta⁵⁶.

Suivant la pression démographique, la paroisse Saint-Jacques-Nouvelle-de-la-Acadie fut érigée en 1774⁵⁷. Il est rapporté que la paroisse fut ainsi appelée en l'honneur du dévoué curé Jacques Degeay qui aida les immigrants déportés à s'installer⁵⁸. Par une heureuse circonstance, le premier prêtre qui officia à Saint-Jacques, et ce pour de très nombreuses années, est un Acadien déporté du nom de Jean Bro (#106). Ayant d'abord immigré en Bretagne en 1763 avec sa famille, à l'issue de la libération des Acadiens en Angleterre, il avait par la suite étudié la théologie en France, après quoi il gagna la province de Québec où il fut ordonné prêtre en 1772. Sa présence est attestée sur le terrain d'enquête alors qu'il signe le registre paroissial de L'Assomption le 1er janvier 1774 et celui de Saint-Jacques le 27 novembre de la même année⁵⁹.

C'est à partir de 1773, que les terres concédées aux Acadiens et sur lesquelles les immigrants s'affairaient déjà depuis quelques années, feront l'objet d'actes notariés en bonne et due forme (actes de concession). Le supérieur des Sulpiciens, Étienne de Montgolfier, signera d'ailleurs lui-même la quasi-totalité des actes en question. Au total, environ 140 actes de concession seront rédigés entre 1773 et 1789. Le plus souvent, ces documents étaient passés à Montréal, mais ils pouvaient aussi être passés dans la seigneurie de Saint-Sulpice. Par exemple, en janvier 1781, Étienne de Montgolfier se trouve aux moulins seigneuriaux de la côte Lachigan pour quelques jours consécutifs alors qu'il signe plusieurs actes de concession. Ainsi, sur une période de plus de 15 ans,

⁵⁶ François-Xavier Chagnon, *Annales religieuses de la paroisse de Saint-Jacques...*, p. 10

⁵⁷ Hormisdas Magnan, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, L'Imprimerie d'Arthabaska, 1925, p. 448.

⁵⁸ François-Xavier Chagnon, *Annales religieuses de la paroisse de Saint-Jacques le Majeur, vulgo de l'Achigan, depuis son origine jusqu'à nos jours, de 1772 à 1872*. Montréal, 1872, p. 11.

la grande majorité des terres offertes aux Acadiens sera officiellement concédée par acte.⁶⁰

Les raisons qui ont motivé les Sulpiciens à s'engager dans une telle entreprise de colonisation peuvent être multiples. En l'absence d'une immigration importante, il était intéressant pour tout seigneur de bénéficier de contingents de nouveaux colons afin de développer sa seigneurie et de s'assurer des revenus fonciers. Saint-Sulpice était alors une grande seigneurie en pleine croissance dont l'arrière-pays restait à occuper. En supplément, ces colons étaient francophones et catholiques, ce qui ne pouvait qu'enthousiasmer ces seigneurs ecclésiastiques. Aussi, il est probable que les Sulpiciens n'aient pas été insensibles envers les Acadiens, communauté avec laquelle ils avaient déjà été en contact de par leurs oeuvres missionnaires accomplies jadis en Acadie⁶¹. Finalement, une petite collectivité acadienne ne se constituait-elle pas déjà dans la paroisse L'Assomption, depuis que des familles de réfugiés y avaient immigré? Pour une ou plusieurs de ces raisons, il était donc cohérent pour les Sulpiciens d'accueillir les déportés acadiens sur les terres de leur seigneurie et une chose est certaine, ces seigneurs ont contribué activement à la formation d'une communauté acadienne à L'Assomption et à Saint-Jacques. De par l'offre de nombreuses terres qu'ils rendirent disponibles aux nouveaux arrivants, les Sulpiciens ont donc joué un rôle de premier plan dans

⁵⁹ Alphonse-Charles Dugas, *La Nouvelle-Acadie et Messire Jean Bro (1743-1824)*, Joliette, Édition privée (rééd.), 1984, pp. 71-72.

⁶⁰ Nous avons réalisé ces observations en consultant les *Fiches des actes de concession de terres dans la seigneurie de Saint-Sulpice, sous l'administration de M. Etienne de Montgolfier, supérieur, de 1773 à 1789*, 94 pages, n. d. Ces fiches sont conservées aux Archives des prêtres de Saint-Sulpice à Montréal. Nous avons également consulté, aux Archives nationales du Québec à Montréal, de nombreuses copies des actes de concession concernant la population étudiée.

⁶¹ Brigitte Caulier, « Les Messieurs de Saint-Sulpice en Nouvelle-France, 1657-1759 », dans *Les prêtres de Saint-Sulpice au Canada. Grandes figures de leur histoire*, Sainte-Foy, PUL, 1992, pp. 21-22

l'immigration des Acadiens à L'Assomption et d'une manière plus large, dans la province de Québec.

3.4 Par voie de mer

La venue au Québec des 2 premiers vaisseaux transportant des déportés acadiens de Boston eut lieu, comme la documentation en fait foi, en septembre 1766. Il est possible que jusqu'à la fin de la saison navigable de cette année, d'autres bateaux aient amené des déportés à Québec, mais les venues d'Acadiens n'étant plus annoncées officiellement, après celles que nous avons détaillées au point précédent, il devient plus difficile de connaître l'arrivée des contingents au port de la ville.

De même, pour 1767, moins d'indices renseignent sur les arrivages des déportés par bateau mais les traversées d'Acadiens se poursuivaient assurément. En mars 1767, la législature du Massachusetts, après plusieurs requêtes des déportés, avait adopté une loi afin de leur fournir le transport pour se rendre au Canada. Ceux qui pouvaient payer pour leur déplacement le feraient, mais ceux qui en étaient incapables seraient déplacés aux frais de la province.⁶² Ainsi, plusieurs bateaux parmi ceux qui vinrent de Boston à Québec durant l'année 1767 et qui marquèrent d'ailleurs un trafic bien régulier⁶³, eurent probablement des déportés acadiens à leur bord.

Certains déportés avaient les moyens de défrayer le transport de leur famille vers Québec. Quelques-uns possédaient même en société une goélette qui permit assurément

⁶² Cité dans Richard G. Lowe, "Massachusetts and the Acadians", *William and Mary Quarterly*, vol. 25, no. 2 (avril 1968), p. 228.

⁶³ En consultant les numéros de la *Gazette de Québec* pour l'année 1767, nous avons constaté qu'entre mai et novembre, soit durant la saison navigable sur le fleuve, une vingtaine de bateaux en provenance de

de faire passer au Canada un grand nombre de personnes. En effet, Simon Leblanc (#65), nouvellement arrivé de Boston à Québec, vend le 7 août 1767 « un sixième d'intérêts qu'il a sur la goélette *La Malée*, actuellement en ce port et du port de 45 tonneaux ou environ, avec le sixième également des agrès apparents » au sieur Alexis Pinet, marchand de Québec, pour la somme de 500 livres de cette province »⁶⁴. Du coup, l'acheteur entre en société avec les 5 autres Acadiens qui possèdent toujours la goélette⁶⁵, parmi lesquels certains immigreront à L'Assomption ultérieurement, notamment Amand Leblanc (#80), le gendre de Simon.

Les déportés du Connecticut, qui arrivent au Québec et à L'Assomption durant l'année 1767, avaient aussi réclamé des autorités locales qu'elles leur fournissent un moyen de transport, comme en témoigne une pétition datée du 3 octobre 1766 à Norwich. Sur cette dernière, les 147 pétitionnaires, parmi lesquels se trouvent plusieurs chefs de famille qui seront identifiés plus tard à L'Assomption, « demandent à l'honorable Assemblée de la colonie de Connecticut qui doit se réunir à New Haven le 2e jeudi d'octobre, de l'aide pour être transportés au Canada où on leur offre des terres »⁶⁶. On ne sait si des mesures concrètes furent adoptées. Un auteur américain rapporte toutefois qu'en 1767, 240 Acadiens du Connecticut se rassemblèrent à Norwich, dans le comté de New London, d'où ils furent transportés à Québec par le capitaine Leffingwell sur le brigantin « Pitt ».⁶⁷ Le 6 août 1767, la *Gazette de Québec* annonce effectivement l'arrivée récente du *Pitt* et du capitaine Leffingwell, en provenance de New London, sans

Boston ou de ports environnants comme Salem ou Newbury ont été enregistrés aux douanes du port de Québec. Les contacts étaient donc réguliers entre la capitale et la région bostonnaise.

⁶⁴ Guillemain, G., ANQ-Qc, 7 août 1767 : *Vente d'une part de goélette par Simon Leblanc à Alexis Pinet*.

⁶⁵ Il s'agit des Acadiens Charles Béliveau, Jean Béliveau, Charles Béliveau, Jean Béliveau et Amand Leblanc. La répétition des noms n'est pas une erreur. Ceci est un exemple des nombreux cas d'homonymie que l'on peut rencontrer sur les sources.

⁶⁶ Tiré des archives du Connecticut et cité dans François Lanoue, *Une nouvelle Acadie : Saint-Jacques-de-l'Achigan 1772-1972*. Joliette, 1972, p. 50.

⁶⁷ James H. O'Donnell, "Diocese of Hartford", dans William Byrne et al., *History of the Catholic Church in the New England States*, Boston, The Hurd & Everts Co., 1899, vol. II, p. 72.

mentionner cependant l'arrivée des Acadiens. La semaine suivante, le *Pitt* et son capitaine repartent déjà vers le Connecticut.⁶⁸ Pour sa part, Jean-Baptiste Janson (#60), dont la présence est attestée à L'Assomption le 25 octobre 1767, est un déporté provenant du Connecticut qui aurait gardé le reçu de son passage et de celui de sa famille à bord du vaisseau (peut-être le *Pitt*) qui les a menés à Québec. Ce reçu indique, en date du 23 juin 1767, que le prix payé pour la traversée a été de « 12 pounds »⁶⁹.

Que le passage au Canada ait été défrayé par les Acadiens eux-mêmes ou par les autorités leur venant en aide, la voie de mer, empruntant le golfe Saint-Laurent et remontant le fleuve jusqu'à Québec, est donc celle qui a majoritairement été parcourue par les groupes de déportés de la Nouvelle-Angleterre qui immigrent dans la province en 1766-1767. Les déportés du Massachusetts et du Connecticut qui arrivent plus tardivement au Québec et à L'Assomption, soit entre les années 1772-1775, ont-ils aussi voyagé par mer via la capitale canadienne? Cela est fort probable. Toutefois, peu de renseignements entourent la venue de cette vague qui est beaucoup moins forte que celles des années 1766-1767. La famille de François Dupuis et de Monique Richard (#129), arrivée de Boston à Québec en juillet 1774 et présente ultérieurement à L'Assomption, a de toute évidence emprunté cette voie et d'autres familles de cette vague ont pu faire de même. Pour leur part, les 24 déportés qui ont séjourné en France et qui arrivent à partir de 1774 à L'Assomption, ont bien entendu effectué la traversée de l'Atlantique avant de gagner le Canada. Certains de ceux-ci faisaient partie des contingents d'Acadiens transportés de la France vers la Baie des Chaleurs par les frères Robin⁷⁰. Par la suite, ils gagnèrent la vallée du Saint-Laurent puis, L'Assomption.

⁶⁸ *Gazette de Québec*, 6 et 13 août 1767.

⁶⁹ Un descendant de Jean-Baptiste Janson garde en sa possession le reçu de son ancêtre. Thérèse Mélançon-Mireault, *Le bas du ruisseau Vacher. Sainte-Marie Salomé*, 1986, p. 16.

⁷⁰ Il s'agit de la veuve Brigitte Martin (#136), et de sa fille Madeleine Brault, ainsi que de la famille de son autre fille, Marie Brault (#118), Jean-Baptiste Dugas et leurs trois enfants. Ces gens étaient tous en

Parallèlement au trajet principal que nous venons de définir, c'est-à-dire le trajet par voie de mer, il est possible que la route fluviale constituée par le lac Champlain et la rivière Richelieu ait aussi été empruntée, notamment par les déportés en partance du Connecticut qui se trouvaient plus près de cette voie utilisée de tout temps pour entrer au Canada. Mais cette route, présentée dans toutes les synthèses d'histoire acadienne traditionnelle, semble avoir bénéficié d'une couverture exagérée. En réalité, nous n'avons trouvé aucune indication à l'effet que les immigrants acadiens de L'Assomption, dont une grande partie viennent de Boston, aient pu passer par une telle voie. De même, aucune famille ne semble avoir laissé de traces dans la vallée du Richelieu avant d'être retrouvée à L'Assomption. À l'opposé et tel qu'il sera discuté au point suivant, le passage à Québec a été attesté pour certaines familles de déportés. L'hypothèse de l'entrée des Acadiens au Canada (et à L'Assomption) via le lac Champlain a sans doute été largement amplifiée et elle a été utilisée au fil des synthèses sans être dûment évaluée, car elle correspondait mieux à une vision misérabiliste des immigrants acadiens après 1755⁷¹. Puisque les auteurs ont repris cette hypothèse sans la questionner, non

Bretagne en 1773.. Ils sont ensuite passés à l'île Jersey et on les retrouve en 1774, soit dans la Baie des Chaleurs (où décède Michel Bourg, époux de Brigitte Martin), ou à Québec (où en juillet 1774, on baptise sous condition l'enfant de Marie Brault). Or, le lundi 13 mai 1774, lors d'une Séance du Conseil au château St-Louis dans la ville de Québec, le cas de « quelques familles acadiennes, formant un total de 81 personnes, étant arrivées de France par Jersey à la Baie des Chaleurs, avec l'intention de s'établir dans cette province [ayant] demandé à prêter le serment d'allégeance » avait été abordé. Les émigrés avaient été transportés dans deux vaisseaux, dont l'un appartenait à Charles Robin. Placide Gaudet, « *Généalogie des familles acadiennes...* », pp. 332, 343 et 339

⁷¹ Cette hypothèse, qui a servi au récit dramatique d'auteurs traditionnels, a pu être amplifiée car elle correspond mieux à une certaine épopée tragique des déportés acadiens revenant d'exil. Pascal Poirier, en s'inspirant de Rameau de Saint-Père, semble être celui qui a donné le ton à cette interprétation reprise maintes fois dans les synthèses. Dans son mémoire de la Société royale du Canada, *Des déportés acadiens à Boston en 1755*, publié en 1909, l'auteur précise que les autorités bostonnaises ne prodiguèrent aucune aide aux Acadiens qui voulaient passer au Canada en 1766, les empêchant même de partir, et qu'aucun vaisseau ne les aurait pris à bord. Pourtant, nous avons vu que la situation semble avoir été toute contraire à cela. Par ailleurs, Placide Gaudet, dans son rapport de 1905, parle régulièrement de « passage maritime » au Canada et fournit des exemples de l'aide qui fut apportée aux Acadiens par le gouvernement pour permettre ce passage (voir entre autres les pages 189-190 du rapport). Les lignes suivantes du mémoire de Pascal Poirier sont révélatrices de son approche misérabiliste : « Tout ce qu'il est humainement possible de faire, ces malheureux le tentent pour se procurer un passage au Canada. Un petit nombre seulement y parvient. Il ne restait aux autres que l'alternative, ou d'attendre tous ensemble, en captivité, la mort trop lente à venir; ou, pour ceux qui étaient forts et bien portants, de s'en aller, à pied, sans ressources, sans armes, sans tentes, sans vivres, à travers quatre cents milles de forêt, avec la perspective de mourir de

seulement la route du lac Champlain a été présentée maintes fois comme la voie principale empruntée par les déportés pour venir au Canada et à L'Assomption, mais la vision tragique de caravanes d'Acadiens moribonds marchant pieds nus dans les bois ou au bord du Richelieu a été perpétuée⁷². Un tel chemin, s'il en fut un, semble surtout avoir été parcouru, de manière sans doute moins funeste, par des Acadiens qui s'établiront par la suite dans la vallée du Richelieu ou dans le gouvernement de Trois-Rivières. De plus, cette route ne constituerait qu'une voie secondaire en importance à celle que nous avons exposée plus haut, soit la route de la mer empruntant le golfe Saint-Laurent.

faim, soit en route, soit rendus à destination. [...] Il s'en trouva un peu plus de huit cents en état de partir. Ils laissèrent dans chaque localité des hommes valides, et surtout des femmes, pour prendre soin des infirmes et leur fermer pieusement les yeux; et les autres, la mort dans l'âme, rentrèrent, morne procession, dans la sombre forêt. La caravane prit, pour se rendre à Montréal où ils avaient résolu d'aller, la route du lac Champlain. On eut pu suivre leurs traces aux croix de bois qu'ils laissaient derrière eux sur des fosses péniblement creusées; [...] Ceux qui parvinrent au Canada s'établirent au sud de Montréal, dans les comtés de Saint-Jean et de Laprairie, le plus grand nombre dans un endroit qu'ils nommèrent pieusement l'Acadie. » Pascal Poirier, *Des déportés acadiens à Boston en 1755. Un épisode du grand dérangement*, Mémoire de la Société royale du Canada, vol. II, Section I, Ottawa, 1909, pp. 176-177.

⁷² Par exemple, Pierre-Maurice Hébert, dans *Les Acadiens du Québec*, répète ce qui a été cité par tant d'auteurs en s'exprimant ainsi : « on venait au Québec en suivant le lac Champlain et la rivière Richelieu. Par mer, on tâchait de se faire accepter sur un bateau en partance d'un port de la côte atlantique. Ou bien on se procurait des petites embarcations. D'autres s'en construisaient. On se dirigeait vers la rivière Hudson, le lac Champlain, la rivière Richelieu. [...] En partant du Massachusetts, on allait plutôt vers la Baie de Fundy, on débarquait à la rivière St-Jean, d'où on pouvait atteindre le fleuve Saint-Laurent. Les Acadiens plus habitués à piloter en haute mer faisaient le grand tour par le golfe St-Laurent ». On peut également lire plus loin : « Les déportés, [...] revenant parfois à pied des colonies britanniques s'établiront en bonne partie au sud du Québec et dans les environs de Montréal, (vallées du Richelieu et de L'Assomption). [...] en 1763 (sic), plusieurs Acadiens de la Nouvelle-Angleterre entreprennent à leurs risques et périls de venir au Canada. Ils sont quelques centaines dont nous parlent Rameau et Rumilly; [...] une caravane s'organise, dès le printemps de 1763, pour gagner la région trifluvienne où des réfugiés acadiens sont déjà établis. Les voyageurs n'ayant que des haches et des couteaux pour armes, vivent de castors, de perdrix et d'autres animaux pris au piège. La plupart sont nu-pieds. [...] Ces Acadiens venaient de Connecticut ou de Philadelphie [...] Plusieurs s'échappèrent du Massachusetts ou ils étaient les plus nombreux, mais où les autorités étaient rigides [...] On retrouve ces premiers Acadiens de la déportation à L'Assomption, à Laprairie, à Bécancour, à Yamachiche... ». Pierre-Maurice Hébert, *Les Acadiens du Québec*, Éditions de l'Écho, Montréal, 1994, pp. 33-34, 75, 77-78. On peut lire également dans François Lanoue, *Une nouvelle Acadie: Saint-Jacques-de-l'Achigan...*, p. 50: « [des Acadiens] partirent, mais du centre et du nord-ouest du Connecticut; ils semblent être venus à pied et ensuite par bateau via Albany, le Lac Champlain et le Richelieu où d'aucuns s'établirent dans la région de Saint-Jean -à l'Acadie-, et d'autres dans celle de L'Assomption chez nous ».

3.5 Passages dans la province de Québec

Si l'entrée au Québec marque une étape dans le parcours des déportés, une fois arrivés dans la colonie, ces derniers doivent choisir, si ce n'est pas déjà fait, un lieu de destination et un moyen de s'y transporter. Par le biais de personnes interposées, les Sulpiciens devaient rendre disponibles des informations nécessaires au cheminement des déportés vers la seigneurie de Saint-Sulpice.

Vraisemblablement, un grand nombre des déportés retrouvés à L'Assomption s'y sont dirigés rapidement après leur arrivée au Québec⁷³, tandis que d'autres sont restés plusieurs mois ou plusieurs années dans diverses paroisses avant de s'y rendre. Cela explique par exemple qu'au Tableau I (p. 30), des Acadiens appartenant à une même vague d'immigration au Québec ne soient présents à L'Assomption que quelques années plus tard.

Parmi les 101 familles de déportés repérées sur le terrain d'enquête, 31 ont laissé des mentions dans les registres d'autres paroisses avant leur arrivée à L'Assomption ou à Saint-Jacques. Ces mentions permettent d'en connaître davantage sur les endroits fréquentés par les migrants durant leur parcours dans la province. Au total, les 36 mentions relevées ont permis d'identifier 12 lieux de passage.

⁷³ Pour près de 60% de la population des déportés, l'année d'arrivée au Québec est celle de l'arrivée à L'Assomption. Les baptêmes « sous condition » et les réhabilitations d'unions permettent de constater cet état de fait.

TABLEAU III : ENDROITS RELEVÉS DANS LE PARCOURS DES FAMILLES DE DÉPORTÉS AVANT L'ARRIVÉE À L'ASSOMPTION

| Nombre de familles faisant référence à l'endroit | Endroits relevés | # Familles |
|--|---------------------------------------|--------------------------------------|
| 9 | Québec | 17, 29, 71, 78, 80, 65, 97, 115, 130 |
| 6 | St-Joseph de Deschambault | 75, 97, 105, 115, 133, 141 |
| 1 | St-François de Sales de Neuville | 29 |
| 1 | St-Pierre Rivière du sud | 134 |
| 1 | Trois-Rivières | 44 |
| 1 | Ste-Anne d'Yamachiche | 137 |
| 1 | Ste-Geneviève de Berthier | 98 |
| 1 | Lavaltrie | 92 |
| 8 | Saint-Sulpice | 51, 61, 65, 67, 68, 77, 92, 109 |
| 3 | Pointe-aux-Trembles (île de Montréal) | 25, 26, 123 |
| 2 | Notre-Dame de Montréal | 129, 134 |
| 2 | St-Anges de Lachine | 127, 139 |
| Total: 12 endroits relevés | | Total : 31 familles |

Québec et sa région immédiate constituent un lieu de passage important pour les déportés, dont on sait que plusieurs sont débarqués au port de la ville. Par ailleurs, comme le révèle le Tableau III, 16 familles ont laissé des traces de leur passage dans les registres de la capitale et ceux d'endroits environnants. Pour quelques-unes de ces familles, le séjour dans les environs de Québec est assez bref. Par exemple, la famille de Jean-Baptiste Landry, Marie-Anne Hébert et leurs 4 enfants (#17), présente à Québec le 4 septembre 1766, ne reste sur place que l'espace de deux ou trois semaines avant d'entreprendre le voyage qui la mène à L'Assomption où, le 5 octobre, elle est la première famille de déportés attestée. De même, celle de Jean Guedry, Marguerite Picote et leurs 7 enfants (#29), est à Québec le 6 septembre 1766, alors qu'on la retrouve à Neuville le 7 décembre de la même année et qu'elle est finalement attestée à L'Assomption en avril 1767. Pour d'autres familles, comme celles de Jean-Baptiste Thibodeau (#71), de Jean Lacroix Thibodeau (#78) et d'Amand Leblanc (#80), le séjour dans le gouvernement de Québec peut avoir été plus ou moins long et ces couples sont

attestés lors de naissances à L'Assomption, 12 à 18 mois après une mention précédente dans la capitale. Les familles qui sont restées quelques semaines ou quelques mois dans la région de Québec avant de poursuivre leur route, pouvaient prendre ce temps pour s'informer de leurs semblables, pour évaluer les possibilités et organiser un itinéraire ou encore pour attendre une saison plus propice aux déplacements.

À Deschambault, quelques familles semblent s'être établies de façon temporaire avant leur venue à L'Assomption. Les soeurs Marie-Marguerite (#133) et Marguerite Landry (#75) sont présentes dans cette paroisse en octobre 1766 pour la réhabilitation de leurs unions contractées en Nouvelle-Angleterre, mais malheureusement, elles y perdent toutes deux leurs époux. Veuve en février 1767, Marguerite quitte Deschambault dans les mois qui suivent et retrouve le reste de la famille Landry à L'Assomption, où, l'année suivante, à l'âge de 21 ans, elle convole en secondes noces avec le canadien Étienne Pelletier, forgeron. Marie-Marguerite pour sa part, devenue veuve en février 1770, reste à Deschambault et gagne sa vie en tant que cabaretière, pour finalement se remarier sur les lieux, après un court veuvage, avec le Canadien Joseph Montambault. Cette nouvelle famille sera présente à L'Assomption 8 ans plus tard. Trois autres soeurs, Marie Landry (#97), Basilisse Landry (#115) et Élisabeth Landry (#141) (non apparentées aux précédentes), sont aussi à Deschambault avec leurs époux au lendemain de leur venue au Québec en 1767. Deux de ces sœurs sont par la suite attestées à L'Assomption et à Saint-Jacques quelques années plus tard, soit durant les années 1770, tandis que l'autre y est au début des années 1780. La présence d'autres membres de la famille Landry dans ces paroisses a sans doute motivé le déplacement de ces 3 couples.

Le Tableau III démontre que la moitié des mentions de familles relevées dans les diverses paroisses concerne des lieux inclus dans le gouvernement de Montréal. Parmi ceux-ci, Saint-Sulpice se démarque comme point de passage, ce qui ne surprend guère

puisque cet endroit constitue la porte d'entrée de la seigneurie de Saint-Sulpice via le fleuve Saint-Laurent. Pointe-aux-Trembles est aussi un lieu de passage. En général, les familles qui ont fréquenté ces 2 paroisses y restent peu de temps et vont rapidement à L'Assomption. Par exemple, la famille de Marie-Marguerite Benoit (#25) et celle de sa soeur, Anastasie Benoit (#26), sont toutes deux à Pointe-aux-Trembles le 14 octobre 1766 lors du baptême « sous condition » d'enfants nés dans les colonies anglaises. 19 jours plus tard, ces deux soeurs réhabilitent leurs unions à l'église de L'Assomption, paroisse dans laquelle elles s'installent avec leurs maris et enfants. Pour leur part, Germain Dupuis, Marie-Angélique Leblanc et leurs 9 enfants (#92) séjournent à Lavaltrie en 1767 et 1768, puis demeurent au moins une année dans une maison de la paroisse Saint-Sulpice, lieu où Germain Dupuis unit en 1770 sa fille Marie-Marguerite au Canadien Joseph Beaupré⁷⁴. Un an plus tard, toute la famille Dupuis est attestée à L'Assomption. Les quatre familles qui ont laissé des traces dans les registres de Montréal et de Lachine se manifestent plus tardivement sur le terrain d'enquête, soit entre 1776 et 1782. Par exemple, Pierre Landry (#127), veuf de la Canadienne Élisabeth Mador, a deux petits à ses côtés, dont l'un n'est âgé que de 6 mois, lorsqu'en 1776 il quitte Lachine et se dirige vers Saint-Jacques, peut-être accompagné de sa mère âgée, Cécile Robichaud (#139) ainsi que de sa soeur Nathalie Landry. Il ira vivre chez Germain Bourgeois⁷⁵ avant de se remarier avec Madeleine Brault en 1780.

Comme nous le découvrons, les expériences des déportés à travers leur cheminement vers L'Assomption sont variées. Connaître certains lieux par lesquels sont passées des familles nous renseigne sur l'itinéraire qu'ont pu emprunter des dizaines d'autres déportés n'ayant pas laissé de traces dans l'état civil. Bien que les endroits visités

⁷⁴ Le contrat de mariage des époux a été passé dans la maison de Germain Dupuy. Daguilhe, J.-B., ANQ-Mtl, 5 janvier 1770 : *Contrat de mariage entre Joseph Ignace Beaupré et Marie-Marguerite Dupuy*.

soient nombreux, le point commun entre les lieux relevés, comme ce fut le cas dans le parcours des réfugiés, réside dans le fait qu'ils sont majoritairement situés sur la rive nord du Saint-Laurent et qu'encore une fois, Bécancour, lieu de transit important pour les Acadiens du Richelieu⁷⁶, n'apparaît pas comme point de passage.

Le manque de renseignements ne permet pas de savoir quel mode de transport fut adopté par les familles pour se déplacer dans la colonie. Sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, le « Chemin du Roy » a pu être parcouru de paroisse en paroisse, à pied ou en transport hippomobile. Toutefois, la venue rapide sur le terrain d'enquête d'une grande partie des déportés, récemment dans la colonie et étant d'abord arrivés à Québec, laisse suggérer que la route maritime empruntant le Saint-Laurent, a été utilisée par un bon nombre d'immigrants. Il est même fort possible que les Acadiens aient remonté le fleuve en se faisant admettre sur des transports marchands. La présence de nombreux négociants à L'Assomption, rend cette hypothèse d'autant plus plausible⁷⁷. De même, le fait que les arrivées récentes des déportés à L'Assomption sont toutes attestées durant la saison navigable renforce cette idée. Selon quelles ententes un tel transport aurait-il pu s'établir? Les Sulpiciens prenaient-ils part à cette organisation? Les réponses à ces questions sont pour le moment manquantes.

⁷⁵ Daguilhe, J.-B., ANQ-Mtl, 22 juin 1778 : *Inventaire après décès de Pierre Landry et de feu Élisabeth Mador*.

⁷⁶ John A. Dickinson, « Les chemins migratoires... », p.62.

⁷⁷ La présence et le rôle prédominant des marchands dans la société villageoise de L'Assomption sont abordés dans Lise St-Georges, *Le village de l'Assomption, 1748-1791*, Thèse de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1984, 145 pages.

3.6 Groupes en mouvement : arrivées et réunions

Nous avons établi précédemment que la priorité pour les familles immigrantes ayant été privées de prêtres pendant un certain nombre d'années était, dès leur arrivée en terre catholique, de faire baptiser les enfants « sous condition » de même que de faire réhabiliter les unions et que par conséquent, de tels actes signifiaient l'arrivée récente d'une famille au Québec et à L'Assomption. À partir de cet énoncé, nous avons effectué les observations suivantes.

Tout d'abord, l'observation des registres nous révèle que c'est surtout en groupes que les immigrants acadiens sont attestés à L'Assomption et à Saint-Jacques, ce qui signifie que la plupart des familles se déplaçaient avec d'autres, du moins sur le territoire québécois. En effet, les vagues de déportés telles que nous les avons établies pour fin d'analyse, peuvent se scinder elles-mêmes en plusieurs « sous-groupes d'arrivée » d'Acadiens, surtout en ce qui concerne la vague de 1766 et celle de 1767. Ainsi, la plupart du temps, ce sont des ensembles de deux, trois ou cinq familles, qui sont présentes en même temps dans les registres, lors des baptêmes ou des réhabilitations d'unions. Bien sûr, ces groupes peuvent être encore plus grands, car d'autres familles qui ne paraissent pas dans les registres à ce moment pour des raisons déjà évoquées, pouvaient accompagner ces gens. À l'automne 1766, quatre groupes distincts sont attestés à L'Assomption à des moments différents, qui marquent des intervalles variant entre une ou deux semaines. Il en est de même de mai à novembre 1767, alors qu'une quinzaine de groupements sont signalés, encore à des dates différentes.

Sur quelles bases se sont formés de tels groupes? Depuis leur lieu d'exil, les familles de déportés qui ont immigré à L'Assomption et à Saint-Jacques ont choisi et entrepris une migration qui fut balisée par différentes étapes au cours desquelles les destins se sont entremêlés ou dissociés. Ainsi, ces groupes ont pu se constituer soit en

exil, soit en cours de route pour venir au Québec, ou tout simplement une fois arrivés dans la colonie canadienne. Le fait que plusieurs groupes aient convergé à des moments différents vers le terrain d'enquête souligne qu'il existait bel et bien un chemin de la migration acadienne vers L'Assomption et Saint-Jacques et que ce dernier était assuré par un réseau bien établi.

Comme nous l'avons souligné, les Acadiens en Nouvelle-Angleterre communiquaient entre eux et certaines solidarités pouvaient être maintenues. Dans un même bourg, les familles acadiennes pouvaient discuter des déplacements possibles et décider de conjuguer leurs pas dans l'éventualité d'un départ. Des couples s'unissaient aussi en exil, ce qui contribuait à faire grandir des groupes et à unir les destins familiaux. Les pétitions signées au Massachusetts, par les Acadiens désireux (entre 1763 et 1766) d'être transportés en France, dans les Antilles ou au Canada, constituent de bons exemples que plusieurs groupes de familles acadiennes avaient choisi de cheminer ensemble vers un même lieu. Cet état de fait souligne la dimension collective des déplacements de ces immigrants. L'observation des noms d'Acadiens au bas des trois pétitions publiées dans le rapport de Placide Gaudet⁷⁸ (et dont nous avons fait mention précédemment) nous fait remarquer qu'au total, environ 35 à 40 familles de L'Assomption se trouvent sur ces listes. Certaines familles figurent sur une, sur deux ou même sur les trois pétitions en question. Parmi la douzaine de familles qui se retrouvent au bas des trois pétitions, nous remarquons le noyau des Landry. Il s'agit d'un couple âgé, Germain Landry et Cécile Forest (#38), accompagné des familles de quatre de leurs enfants, qui se sont mariés en exil avec d'autres Acadiens. Leurs enfants sont Jean-Baptiste Landry (#17), Marie-Blanche Landry (#19), Marguerite Landry (#20), puis Élisabeth Landry (#71), qui sont eux-mêmes accompagnés par 15 enfants. Il est

⁷⁸ Gaudet, « Généalogie des familles acadiennes... », pp. 148-149, 154-156, 193-195.

indéniable que tous ces gens se sont grandement activés pour réorganiser leur destinée après les vicissitudes vécues.

Comme on peut s'en douter, les groupes d'immigrants qui arrivent à L'Assomption sont parfois composés de familles apparentées. À cet égard, ce que l'on retrouve surtout, ce sont des familles dont les pères ou les mères sont les membres d'une même fratrie.

Si certains ménages apparentés voyagent ensemble, d'autres, assez nombreux, ne cheminent pas avec des familles du clan mais retrouvent plutôt ces dernières à L'Assomption même. En effet, en y regardant de plus près dans les registres, nous constatons que plusieurs familles apparentées ne sont pas attestées en même temps à L'Assomption et à Saint-Jacques, ce qui signifie qu'elles se retrouvaient dans ces paroisses. Par exemple, les familles du clan Landry, dont nous avons parlé précédemment, sont présentes dans les registres de L'Assomption à des moments différents. Ainsi, des dizaines de réunions de familles déportées apparentées se produisent durant l'année 1766 et durant l'année 1767 mais aussi d'une année à l'autre, en incluant même la vague de 1772-1775. À titre d'exemple, la famille de Jean-Baptiste Lanoue (#41) est attestée à L'Assomption en août 1767, et est rejointe un mois plus tard par celle de Pierre Lanoue (#53), frère de Jean-Baptiste. Cinq ans plus tard, les deux frères sont rejoints par leurs deux soeurs, Marie-Josèphe Lanoue (#100) et Marguerite Lanoue (#102), elles-mêmes accompagnées de leurs familles et de leurs époux, les frères Pierre Granger et Marin Granger.

Finalement, il est surprenant que même des membres d'une famille nucléaire aient parfois des moments d'arrivée différents. Nous savons que les parents faisaient d'abord baptiser en groupe et « sous condition » leurs enfants nés en exil (ce qui pouvait

se faire n'importe quel jour de la semaine), avant de faire réhabiliter leurs unions quelques jours plus tard, le plus souvent le dimanche. Cependant, nous avons découvert chez 23 familles que des enfants plus vieux étaient baptisés 10, 15, 20 jours, voire un an plus tard que leurs cadets. Par exemple, Amand Dupuis et Marie-Blanche Landry (#19) font baptiser à L'Assomption, le dimanche 19 octobre 1766, leurs fils Isaac et Joseph âgés de 4 ans et de 2 ans. Toutefois, ce n'est que huit mois plus tard, soit le 9 juin 1767, que leurs deux autres enfants, Marguerite et Firmin, âgés de 10 ans et de 8 ans, seront à leur tour baptisés. Aucune raison ne justifie que des enfants d'une même famille, s'ils sont tous sur place, soient baptisés à des moments différents. L'existence de tels cas suggère que les enfants signalés plus tard soient arrivés à L'Assomption après leurs parents. Cet état de fait soulève plusieurs questions. Est-ce par souci de sécurité que les parents n'amenaient pas tous leurs enfants à la fois ou les faisaient embarquer sur des bateaux différents, en prenant soin de faire passer les plus jeunes d'abord, avec eux? Les enfants plus vieux étaient-ils laissés sous la garde d'un oncle, d'une tante, d'un frère ou d'une soeur marié(e), avec qui ils voyageraient pour rejoindre leurs parents? Nous ne pouvons répondre à ces questions.

* * *

Les résultats présentés au sein de ce chapitre aident à mieux comprendre la dynamique migratoire des centaines d'Acadiens venus à L'Assomption et à Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie entre 1760 et 1784. Tout d'abord, il nous est apparu important de réaliser un dénombrement exhaustif des immigrants acadiens venus sur le territoire étudié. Ainsi, les effectifs de l'immigration brute ont pu être chiffrés à 603 Acadiens. Parmi ces derniers, 84 individus (14%) sont des réfugiés alors que 519

personnes (86%) ont été déportées. Loin d'être homogènes, les expériences des immigrants acadiens varient au niveau des arrivées et des provenances. En effet, nous avons pu retracer différentes vagues d'immigration, dont les plus importantes se situent en 1766 et 1767 et sont caractérisées par l'arrivée massive de déportés en provenance du Massachusetts et du Connecticut. Ces vagues se scindent elle-mêmes en plusieurs groupements, ce qui témoigne que les arrivées ont été issues de migrations en chaîne.

Nos travaux ont également permis d'en savoir davantage sur les chemins empruntés par les Acadiens lors de leur migration. Certaines caractéristiques liées à leurs déplacements ont aussi pu être identifiées. Entre autres, réfugiés et déportés sont largement passés par Québec et de là ont emprunté la rive nord du Saint-Laurent pour se rendre à L'Assomption. Les réfugiés, dont les venues résultent d'initiatives plus individuelles, ont vécu des conditions de voyage difficiles durant lesquelles le tissu social a souffert de plusieurs pertes humaines. Du côté des déportés, la décision de migrer a reposé sur des initiatives collectives. Ces derniers ont réellement démontré une volonté de quitter leur lieu d'exil et d'organiser leurs déplacements et par le fait même, leurs destinées. Ils ont établi un réseau d'informations ayant permis le déplacement de plusieurs dizaines de familles ce qui démontre bien l'existence d'un chemin de la migration. Le transport par bateau, empruntant le golfe du Saint-Laurent a été attesté pour un grand nombre et certains Acadiens ont même défrayé eux mêmes leur voyage. À travers le chemin de la migration, un rôle de premier plan a été joué par les Sulpiciens, seigneurs de la seigneurie de Saint-Sulpice, qui ont fait converger les Acadiens et les ont accueillis sur les terres où serait bâtie leur nouvelle Acadie.

DEUXIÈME CHAPITRE : L'IMMIGRATION NETTE ET

LE PROFIL DES MIGRANTS

La première partie de ce chapitre a pour but d'établir le nombre de familles acadiennes immigrantes qui s'établissent de façon définitive à L'Assomption et à Saint-Jacques durant la période 1760-1784. Par le fait même, l'émigration des Acadiens vers d'autres paroisses sera aussi abordée dans cette section. Par la suite, la deuxième partie du chapitre s'attarde à décrire certaines caractéristiques de la population immigrante pionnière, relatives notamment à l'état civil et à l'origine acadienne des individus. Finalement, la troisième section du chapitre explore les liens de parenté rencontrés entre les familles immigrantes qui s'établissent sur le terrain d'enquête, dans le but de mieux caractériser l'apparentement qui existait entre ces personnes.

1. IMMIGRATION NETTE

Les familles immigrantes acadiennes répertoriées à L'Assomption et à Saint-Jacques et qui forment les effectifs de l'immigration brute, présentés au chapitre précédent, ne s'établiront pas toutes sur le terrain d'enquête. En effet, si pour beaucoup l'arrivée à L'Assomption signifie la fin d'un long périple, pour certains autres, tant déportés que réfugiés, cela ne constitue qu'un temps d'arrêt plus ou moins long avant de poursuivre un itinéraire et de passer à un autre lieu. Ainsi donc, dans le but de dresser un portrait plus précis de l'immigration acadienne sur le territoire qui nous intéresse et dans le but d'établir des statistiques à des fins ultérieures de comparaison, il nous apparaît important de compiler les effectifs de l'immigration acadienne nette.

1.1 Une définition assouplie

À la base, l'immigration nette est obtenue lorsque, pour un territoire et une période donnés, l'on retranche des entrées de population (immigration), les départs des individus (émigration), ce qui détermine le nombre net de migrants.¹ Pouvant aussi être appelée immigration fondatrice, immigration pionnière ou immigration réelle, l'immigration nette fait donc référence aux familles qui s'établissent de façon définitive sur un territoire et habituellement, le décès des individus sur le territoire en question est considéré comme la marque la plus évidente de cet établissement final. Afin de l'adapter à nos recherches, qui relèvent de la démographie historique, il nous a fallu assouplir cette définition. Puisque le destin de certaines familles et le décès de certains individus

¹ Louis Henry, *Dictionnaire démographique multilingue : volume français*, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Liège, Ordina, 1981, p. 108; Roland Pressat, *Dictionnaire de démographie*, Paris, PUF, 1979, p. 121.

nous échappent² (nous connaissons le moment du décès d'environ 60% de la population), ces critères ne peuvent constituer les seules variables déterminantes de l'immigration nette des individus étudiés. Notre analyse doit donc tenir compte de variables plus larges.

L'unité de base privilégiée dans notre analyse pour déterminer l'immigration nette est constituée par la famille nucléaire, dont nous considérons le destin des membres comme étant principalement lié à celui des parents³. Pour établir quelles sont les familles qui s'établissent de façon permanente, l'expérience de chaque famille est observée de près, entre autres à l'aide de la « fiche de famille », qui donne un bon aperçu des présences et des déplacements à long terme. Bien entendu, une attention particulière est portée aux décès des individus de la famille sur le terrain d'enquête ou ailleurs. En l'absence de cette information importante, des variables comme la durée connue⁴ de la présence de la famille sur le territoire et le destin à long terme des enfants sont prises en compte pour effectuer un classement.

² Les outils de recherche que nous utilisons ne permettant pas de connaître les destins des immigrants acadiens au-delà de l'année 1795 environ, nous avons donc effectué une recherche parallèle dans les généalogies existantes de même que dans les actes notariés et dans le document d'*Aveu et dénombrement de messire Jean Brassier, Procureur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, pour le fief et seigneurie de Saint-Sulpice, 2 août 1781*. Cette recherche a permis de régler plusieurs cas mais tout de même, des « destins inconnus » demeurent.

³ À moins que nous ayons la preuve du contraire, tous les enfants qui ne sont pas mariés sont réputés comme vivant avec leurs parents, au lieu où ces derniers sont établis, même s'ils ont atteint la majorité.

⁴ Concernant cette question, lorsque les renseignements sur les fiches de familles manquaient, nous avons tenté le plus possible de juxtaposer aux registres de population des actes notariés pouvant témoigner de la présence de certains individus. Par exemple, l'observation des mentions de témoins sur les contrats de mariage a pu confirmer la présence de plusieurs personnes dont le destin était inconnu et ainsi la durée de la présence vérifiée de ces personnes sur le terrain d'enquête a pu être augmentée.

1.2 Immigration familiale nette: résultats

On se rappellera les effectifs de l'immigration acadienne brute, tels qu'établis au chapitre précédent: 117 familles et 24 individus isolés. Quels sont ceux, parmi ces gens, qui peuvent être considérés comme faisant partie de l'immigration nette? À partir des critères détaillés plus haut, les effectifs acadiens nets ont été obtenus et classés en trois catégories suivant la probabilité d'établissement.

TABLEAU IV : EFFECTIFS DE L'IMMIGRATION ACADIENNE NETTE

| | Classement | Familles | Individuels |
|--------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Immigration nette | Établissement assuré | 80 | 16 |
| | Établissement fort probable | 12 | 4 |
| | Établissement possible | 10 | 3 |
| | | Total: 102 familles | Total: 23 individus |

Le Tableau IV expose que 102 familles et 23 individus composent l'immigration acadienne nette à L'Assomption et à Saint-Jacques pour la période qui nous intéresse. Pour une majorité de ces gens, soit pour 80 familles et 16 individus, l'établissement a été facilement qualifié d'« assuré ». Il s'agit là de familles dont les parents et une majorité d'enfants (ou la totalité de ces derniers) décèdent sur le terrain d'enquête ou encore qui témoignent d'une présence vérifiée d'au moins 20 ans sur les lieux. La famille de François Leblanc (#18) est très représentative de cette catégorie. Présente à L'Assomption le 5 octobre 1766 à l'occasion de deux baptêmes « sous condition », cette famille nombreuse accuse une présence régulière dans les registres de L'Assomption puis de Saint-Jacques pendant plusieurs années. Par ailleurs, les deux parents décèdent

sur le terrain d'enquête ainsi que 6 des 9 enfants, ce qui témoigne bien de l'établissement définitif de la famille. La deuxième catégorie du Tableau IV rassemble pour sa part 12 familles et 4 individuels dont l'établissement est dit « fort probable ». Pour ces gens, quelques destins demeurent mal connus, mais une présence attestée d'au moins 10 ans sur le terrain permet de présumer raisonnablement un établissement permanent. Finalement, la troisième catégorie regroupe 10 familles et 3 individus dont l'établissement est qualifié de « possible ». La présence sur les lieux de ces personnes est perceptible pour quelques années mais peu d'indices renseignent sur la probabilité d'un établissement permanent⁵. Malgré ces réserves, ces gens sont tout de même inclus dans les effectifs de l'immigration familiale nette, car jusqu'à preuve du contraire, ils ne se s'établissent pas ailleurs. Ainsi donc, une très grande partie des Acadiens venus à L'Assomption et à Saint-Jacques, soit 526 personnes, est considérée comme s'y étant établie de manière permanente.

1.3 Émigration

Être en mesure de déterminer les effectifs de l'immigration familiale nette signifie par le fait même pouvoir établir la part de l'émigration vers l'extérieur du terrain d'enquête. Parmi tous les immigrants et selon les informations que nous avons recueillies, combien de familles acadiennes ne s'établiront pas à L'Assomption et Saint-Jacques? Cette question fait l'objet du Tableau V.

⁵ De manière générale, ces cas font surtout partie des familles dont la présence est attestée plus tard durant

TABLEAU V : EFFECTIFS ÉMIGRATION ACADIENNE (DÉPARTS)

| | Familles émigrantes | Individu isolé |
|---------------------|---------------------------------------|----------------|
| Émigration | Départs 15 familles (76 individus) | 1 |
| Total: 77 personnes | | |

D'après les résultats obtenus, 15 familles et un individu isolé, soit au total 77 personnes, ne demeureront pas sur le terrain d'enquête dans le but de s'y établir.⁶ Le gros des familles qui partent et qui poursuivent leur itinéraire vers d'autres paroisses le fait rapidement après un passage à L'Assomption, ce qui laisse entrevoir que pour ces familles, cet arrêt ne semble constituer qu'une étape. C'est le cas par exemple d'Amand Landry et de sa femme, Marie-Madeleine Landry (#21), qui arrivent à L'Assomption en 1766, y font baptiser leurs cinq enfants nés en exil et sont retrouvés 18 mois plus tard dans les registres de Laprairie où ils s'établissent. De même, Joseph Brault et sa famille (#34) sont présents à L'Assomption le 6 juillet 1767 alors qu'on les retrouve aussi 4 mois plus tard à Laprairie où ils baptisent leur fils Joseph né le 16 novembre de la même année.

Quelques familles émigrantes sont apparentées entre elles mais cela n'est pas le cas de la majorité. D'autres laissent de la famille derrière elles à L'Assomption et ce fait

la période d'immigration, par exemple après 1772.

⁶ Par ailleurs, nous avons pu repérer, au sein des familles pionnières, 32 autres personnes qui ne finiront pas leurs jours dans les paroisses étudiées, mais que nous avons tout de même gardées au sein des effectifs de l'immigration familiale nette car elles sont pour la plupart des enfants qui, bien après que leur famille soit établie, iront vivre ailleurs notamment à l'issue d'unions avec un conjoint de l'extérieur. Ces départs obéissant donc à des stratégies plus individuelles, notamment matrimoniales, nous avons choisi de ne pas les inclure dans notre analyse.

souligne que les émigrants ne sont pas nécessairement des gens sans parenté sur place. À titre d'exemple, Jean-Marie Dupuis (#124) laisse derrière lui ses parents et une fratrie nombreuse alors qu'il émigre avec son épouse, l'acadienne Marie Hébert, vers la paroisse de l'Acadie dans la vallée du Richelieu où se trouve le père de cette dernière.

En raison de leur disparité et de leur nombre tout de même restreint, les départs n'illustrent pas une tangente bien claire. Ils concernent tant les réfugiés que les déportés et il est bon de souligner que les proportions de ces deux groupes restent les mêmes après l'émigration. Il est toutefois un aspect qui rassemble davantage de cas, celui du lieu de destination des familles émigrantes.

TABLEAU VI : ENDROITS OÙ SONT RETROUVÉES LES FAMILLES ÉMIGRANTES APRÈS LEUR PASSAGE À L'ASSOMPTION

| Nombre de familles faisant référence à l'endroit | Endroits relevés | # de Familles ⁷ |
|--|---------------------------------------|--|
| 1 | Bécancour | # 115 (femme isolée) |
| 2 | St-Joseph de Maskinongé | # 02, 03 |
| 2 | St-Pierre-de Sorel | # 02, 03 |
| 1 | St-Michel d'Yamaska | # 13 |
| 1 | L'Immaculée-Conception-de-St-Ours | # 49 |
| 1 | St-Denis-sur-Richelieu | # 49, 66 |
| 1 | Contrecoeur | # 67 |
| 4 | La-Nativité-de-LaPrairie | # 21, 27, 30, 34 |
| 2 | St-Philippe-de-LaPrairie | # 27, 30, 102 |
| 4 | L'Acadie (vallée du Richelieu) | #21, 77, 100, 124 |
| 1 | Pointe-aux-Trembles (île de Montréal) | #48 |
| Total: 11 endroits relevés | | Total: 15 familles et 1 individu isolé |

Il est intéressant de constater que les départs d'une majorité de familles se font en direction de La Prairie et de ses prolongements que sont St-Philippe de La Prairie et la

⁷ Quelques familles ont été retrouvées à deux endroits, c'est-à-dire qu'elles ont d'abord passé quelques années en un lieu et puis leurs fiches de famille indiquent qu'elles ont été ailleurs par la suite.

toute nouvelle paroisse de L'Acadie. Ces paroisses constituent d'ailleurs un lieu de regroupement acadien bien connu, quoique peu étudié. Il semble donc que le désir de rejoindre une autre communauté acadienne a incité des familles à poursuivre leur chemin. D'autres lieux répertoriés au Tableau VI ont pour trait commun d'être situés dans la vallée du Richelieu, également un territoire de rassemblement acadien, mais le phénomène est toutefois plus épars.

Établir les effectifs de l'émigration permet en outre d'obtenir le solde migratoire de l'immigration acadienne à L'Assomption et à Saint-Jacques. Comme nous l'avons mentionné, le résultat de ce calcul chiffre donc à 526 le nombre net d'immigrants acadiens établis dans ces paroisses. Ce nombre équivaut à 82% des effectifs bruts tels que présentés précédemment au Tableau I (p. 30). Ainsi, ce n'est qu'une faible partie des immigrants acadiens qui émigreront du terrain d'enquête.

2. ÉTAT CIVIL ET DESCRIPTION DES MIGRANTS

Quelle est la composition de la population immigrante acadienne qui s'établit à L'Assomption et à Saint-Jacques entre 1760 et 1784? Les pages qui suivent offrent des éléments de réponse à cette question. Il est à noter que l'analyse repose sur les effectifs de l'immigration familiale nette telle que présentée au Tableau IV, soit 102 familles et 23 individus.

2.1 Distribution familiale : vue d'ensemble et comparaison

Le tableau récapitulatif qui suit présente les types de familles acadiennes retrouvés de même que le nombre d'individus pour chaque catégorie. Contenant plusieurs renseignements, ce tableau-synthèse reconstitue en quelque sorte l'état civil de la population acadienne pionnière selon son état à l'arrivée à L'Assomption et à Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie.

TABLEAU VII : DISTRIBUTION FAMILIALE SELON LES EFFECTIFS DE L'IMMIGRATION NETTE

| Types de familles | Couples | Veuves | Veufs | Enfants nés en Acadie | Enfants nés en exil | Enfants nés au Québec | Total Acadiens | Réfugiés | Déportés |
|---|-------------------------------------|--------------|-------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------------|------------------------|
| Couples mariés dans la province de Québec (dont 4 conjoints Canadiens) + enfants à charge | 7 | 0 | 0 | 6 (4f 2m) | 2 (1f 1m) | 8 (5f 3m) | 26 (les 4 Canadiens exclus) | 5 couples (20 p.) | 2 couples (6 p.) |
| Couples mariés en Acadie + enfants à charge | 36 | 0 | 0 | 77 (47f 30m) | 89 (51f 38m) | 4 (2f 2m) | 242 | 5 couples (23 p.) | 31 couples (219 p.) |
| Couples mariés en exil + enfants à charge | 36 | 0 | 0 | 1 (1m) | 74 (39f 35m) | 12 (6f 6m) | 159 | 0 | 36 couples (159 p.) |
| Veuves + enfants à charge | 0 | 14 | 0 | 27 (16f 11m) | 7 (3f 4m) | 6 (2f 4m) | 54 | 3 veuves (24 p.) | 11 veuves (30 p.) |
| Veufs + enfants à charge | 0 | 0 | 9 | 11 (9f 2m) | 0 | 2 (2m) | 22 | 0 | 9 veufs (22 p.) |
| Individuels (père et mère morts ou absents) | 0 | 0 | 0 | 23 (9f 14m) | 0 | 0 | 23 | 11 pers. | 12 pers. |
| | 79 (dont 4 Canadiens) (29,3%) | 14 (2,7%) | 9 (1,7%) | 145 (85f 60m) (27,6%) | 172 (94f 78m) (32,9%) | 32 (15f 17m) (6,1%) | Total 526 (100%) | 78 (14,9%) | 448 (85,1%) |
| f= filles m= garçons isolés | | | | | | | | | |
| Effectifs totaux: 102 familles et 23 individus isolés | | | | | | | | | |

Ainsi exposés, les immigrants acadiens paraissent sous un autre jour. Les données du Tableau VII permettent en effet de saisir certaines réalités que les synthèses n'avaient jamais présentées. Au total, 36 couples ont été mariés en Acadie et avec leurs enfants, ces familles constituent la catégorie la plus importante des effectifs, réunissant 242 personnes. Les couples mariés en dehors de l'Acadie (en grande majorité dans la Nouvelle-Angleterre) se chiffrent également à 36. Au sein de ces derniers, sept couples (surtout composés de réfugiés) ont convolé au Québec dont 4 avec un conjoint canadien. Tous ces couples mariés en dehors de l'Acadie, accompagnés de leurs enfants, forment la seconde catégorie en importance au sein des effectifs et rassemblent 159 personnes. Ces couples feront l'objet d'un traitement plus détaillé au point 2.2 du présent chapitre.

La composition de la population acadienne étudiée présente-t-elle des particularités? Difficile à dire puisque peu de repères peuvent servir à comparer ces données. Un des seuls recensements d'Acadiens immigrants compilé durant la même période est celui des Acadiens en France en 1773. À titre comparatif, les résultats de ce recensement sont présentés ci-dessous.

TABLEAU VIII : ÉTAT DES ACADIENS EN FRANCE EN 1773⁸

| Situation | Nombre | Pourcentage |
|--|---------------------------|-------------|
| Couples | 366 | 29,8% |
| Veufs | 25 | 1% |
| Veuves | 110 | 4,5% |
| Enfants célibataires | 1593 | 64,8% |
| Acadiens de Belle-Ile (situation inconnue) | 103 | - |
| Acadiens de Paris (situation inconnue) | 3 | - |
| Total | 2566 -106 inconnus = 2460 | 100% |

⁸ Le tableau provient de Ernest Martin, *Les exilés acadiens en France au XVIIIe siècle et leur établissement en Poitou*, Poitiers, Brissaud, 1979 [1936], p. 104. Cet auteur souligne qu'en 1773, certains Acadiens avaient déjà quitté pour aller « par leurs propres moyens au Canada, en Louisiane, et même dans les colonies anglaises ». De même, certains Acadiens établis ailleurs en France ont pu échapper au recensement.

Bien que le recensement des 2566 Acadiens répertoriés en France soit moins détaillé que le Tableau VII et qu'il ne tienne probablement pas uniquement compte des immigrants acadiens à l'arrivée mais aussi de leur descendance sur place après immigration, il permet tout de même quelques comparaisons. Deux similarités entre les groupes se dégagent, il s'agit du pourcentage de couples mariés au sein de la population acadienne (autour de 30% dans les deux cas) et de celui d'enfants (autour de 65% dans les deux cas).

Vraisemblablement pour les Acadiens que nous étudions de même que pour les Acadiens en France, les naissances ont suivi un rythme appréciable durant les années post-déportation et la présence de plusieurs enfants dans les familles en témoigne. Dominique Guillemet, qui étudia les Acadiens s'étant établis à Belle-Île-en-Mer (363 personnes), attribue la grande jeunesse de la population à un « baby-boom » amorcé dans les ports de l'Angleterre avant la libération de 1763 et poursuivi lors de l'arrivée en France⁹. De la même manière, nous pouvons attribuer le nombre élevé d'enfants acadiens célibataires à L'Assomption et à Saint-Jacques aux naissances nombreuses ayant eu lieu en Nouvelle-Angleterre, desquelles sont issues 166¹⁰ personnes soit presque 32% de tous les effectifs immigrants. Ces naissances sont rencontrées tant chez les couples mariés en Acadie que chez ceux qui se sont unis en exil. La nombreuse progéniture des immigrants que nous étudions durant les années qui ont suivi la déportation souligne une certaine vigueur de la population acadienne qui loin d'être détruite, parvenait à croître malgré les difficultés vécues.

⁹ Dominique Guillemet, « Les Acadiens de Belle-Ile-en-Mer: légende noire et histoire en (re?) construction », *Études Canadiennes/Canadian Studies*, no.37 (1994), p. 133.

¹⁰ Le Tableau VII fait état de 172 enfants nés en exil, desquels il faut retrancher les 6 enfants nés en exil en France.

Il est à noter, comme en témoigne le Tableau VII, qu'une différence entre les sexes est perceptible chez les enfants immigrants. Si pour les enfants nés au Québec (32 individus) la part des sexes est à peu près égale, la catégorie des enfants nés en exil (172 personnes) compte 10% plus d'individus de sexe féminin que masculin. Chez les enfants nés en Acadie (145 personnes), cette proportion monte à 18%. Ces différences entre les sexes portent à réfléchir. Est-ce qu'un bassin matrimonial comportant davantage de jeunes filles était chose courante en Acadie? La mobilité a-t-elle été plus grande chez les jeunes immigrants de sexe masculin?

La principale différence entre les effectifs immigrants acadiens en France et ceux des paroisses que nous étudions réside dans le pourcentage des veufs et veuves rencontré. Ensemble, veuves et veufs constituent 5,5% des Acadiens de France alors qu'ils sont un peu moins présents chez les Acadiens de L'Assomption et de Saint-Jacques, constituant 4,5% des immigrants. Dans les deux cas les veuves sont supérieures en nombre comparativement à leurs pendants masculins. Sur notre terrain d'enquête, les veuves comptent pour 2,7% de toute la population (14 sur 526), alors que cette proportion est doublée chez les Acadiens en France. À cet endroit, les veuves constituent à elles seules 4,5% de toute la population recensée (110 sur 2460)¹¹.

En se rapportant à nouveau au Tableau VII, l'on observe qu'il se trouve au sein des effectifs immigrants étudiés 14 veuves et 9 veufs qui avec leurs enfants à charge forment des groupes respectifs de 54 et de 22 personnes. L'importance en nombre du groupe chapeauté par les veuves est gonflée par la présence de 3 veuves réfugiées,

¹¹ Cette constatation soulève des questions. La population acadienne en France, qui a passé plusieurs années dans des camps de prisonniers en Angleterre, avait-elle été davantage touchée par le décès de conjoints mâles que celle venue à L'Assomption et à Saint-Jacques? Est-ce que le remariage des veuves acadiennes se faisait plus difficilement en France?

Marie-Josèphe Granger (#10), Élisabeth Comeau (#15) et Marie-Josèphe Doucet (#138), qui à elles seules ont 21 enfants à charge.

Même si, à prime abord, il n'y a que 3 veuves du côté des Acadiens réfugiés alors qu'il se trouve 20 veufs et veuves du côté des déportés, le veuvage semble avoir été plus fréquent chez les réfugiés que chez les déportés. C'est que le remariage a été important chez les veufs et les veuves réfugiés avant leur arrivée à L'Assomption. Ainsi, des 5 couples réfugiés qui se sont unis au Québec avant de venir à L'Assomption, 4 sont issus de secondes nocces, tandis que parmi les 36 couples unis en exil, seulement 3 sont le fruit de remariages. Les veufs et veuves réfugiés se sont donc davantage remariés au Québec avant de venir à L'Assomption¹², contrairement aux veufs et veuves déportés chez qui le remariage a été plus rare¹³.

2.2 Couples mariés en Acadie

Les 36 couples mariés en Acadie accompagnés de leurs enfants à charge constituent le plus grand groupe au sein des effectifs immigrants acadiens de L'Assomption et de Saint-Jacques, soit 242 personnes, étant pour la plupart des déportés. Un coup d'oeil plus attentif à ces unions nous fait remarquer que plus de 70% d'entre elles (26 unions) ont été célébrées durant les années 1740 et 1750. Quelques couples de ces effectifs étaient tout juste mariés lors de la déportation de septembre 1755. C'est le cas de Charles Béliveau et de Marie-Osithe Dugas (#36), qui s'étaient unis

¹² Cette constatation abonde dans le même sens que ce qui a été remarqué par John A. Dickinson, « Veuvage et orphelinat chez les Acadiennes et les Acadiens réfugiés en Nouvelle-France » dans Maurice Basque et al. (dirs.), *L'Acadie au féminin. Un regard multidisciplinaire sur les Acadiennes et les Cadiennes*, Moncton, Chaire d'Études acadiennes, 2000, pp. 73-96. Malgré la difficulté évidente pour des réfugiés de convoler en secondes nocces, la très grande majorité des veuves encore vivantes en 1760 s'est remariée.

¹³ Le bassin matrimonial restreint en exil a pu freiner les remariages.

à Port-Royal le 20 janvier 1755, ou encore de Pierre Dupuis et d'Anasthasie Bourgeois (#46), mariés également à Port-Royal le 27 janvier de la même année. Par ailleurs, 25% des unions contractées en Acadie (9 unions sur 36) datent de la période qui précède 1740 et parmi ces dernières, 2 sont même antérieures à 1720. Il s'agit de l'union de Joseph Robichaud et de Marie Forest (#72), mariés à Port-Royal le 7 février 1718 puis de François Landry et Marie-Josèphe Doucet (#28), unis à Grand-Pré le 27 mai 1711. Fait à noter, cette dernière union est la seule à avoir été contractée avant 1713, c'est à dire avant que l'Acadie ne passe officiellement sous contrôle britannique. Pour ces deux couples, mariés depuis plus de 35 ans lorsqu'ils furent chassés de leurs terres, la perte d'un patrimoine acquis au bout de tant d'années de labeur a dû être particulièrement déchirante. Les quatre Acadiens des couples en question sont également les personnes qui, parmi tous les immigrants, sont nées aux dates les plus reculées, soit respectivement en 1693, 1695, 1692 et 1694. Ainsi, ces gens sont déjà septuagénaires lorsque, à l'issue d'un exil de plus de 11 ans en Nouvelle-Angleterre, ils arrivent à L'Assomption entre 1766 et 1768 pour commencer une nouvelle étape de leur vie. Ils sont les doyens de Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie et ce sont eux qui ont le plus longtemps connu l'Acadie perdue.

Afin d'en savoir un peu plus sur la provenance des couples mariés en Acadie, nous avons cherché à connaître le lieu où les unions avaient été contractées. De même, nous nous sommes penchée sur le lieu où les couples vivaient lors de leur départ forcé de 1755. Les fiches de familles ont principalement servi à éclairer ces questions et la compilation des données nécessaires a fourni les résultats suivants :

**TABLEAU XIX : LIEUX D'UNION ET LIEUX DE PROVENANCE DES COUPLES IMMIGRANTS
MARIÉS EN ACADIE**

| Nombre de couples et lieu d'union | Lieu de provenance de ces couples en 1755 |
|-----------------------------------|---|
| 1 Beaubassin | 1 non-déterminé |
| 2 Grand-Pré | 2 Grand-Pré |
| 20 Port-Royal | 17 Port-Royal 3 non-déterminés |
| 13 Inconnus | 6 Grand-Pré 2 Port-Royal 5 non déterminés |
| Total 36 couples mariés en Acadie | Total 36 couples mariés en Acadie |

Ces résultats laissent voir que parmi les 36 couples mariés en Acadie, plusieurs se sont unis à Port-Royal et y résidaient lors des troubles de 1755. Toutefois, ces données sous-représentent probablement la présence de Grand-Pré au sein des résultats car une partie des registres de cette paroisse a été perdue et ainsi, des unions ne peuvent être retracées¹⁴. Conséquemment, parmi les 13 couples pour lesquels le lieu d'union est inconnu, Grand-Pré peut en vérité être l'endroit où fut célébré le mariage de quelques-uns, comme le laisse de toute façon entrevoir le fait que six de ces couples affichent Grand-Pré comme lieu de provenance en 1755. Cependant, malgré cette présence plus importante de Grand-Pré qui est à soupçonner, Port-Royal demeure en tête de liste en tant que lieu d'union et endroit de provenance le plus rencontré chez les couples mariés en Acadie. Pour sa part, le couple uni à Beaubassin mais dont ne connaît pas le lieu de résidence en 1755 fait figure d'exception. Il s'agit d'un des 5 couples de réfugiés mariés en Acadie et ayant réussi (contrairement à la majorité) à parvenir à L'Assomption sans être désunis par le décès d'un des conjoints. Cette prédominance de Port-Royal en tant

¹⁴ Les registres de l'église Saint-Charles de Grand-Pré comportaient 5 volumes dont 2 et une partie des autres furent détruits lors d'une inondation en 1893. Placide Gaudet, « Généalogie des familles acadiennes

que lieu d'où sont originaires les couples d'Acadie, est un phénomène qui a aussi été observé chez les familles immigrantes de Saint-Denis sur le Richelieu. À cet endroit, près de 40% des familles acadiennes étaient originaires de Port-Royal, cependant que l'importance de Beaubassin comme lieu de provenance atteignait plus de 24% et celle de Grand-Pré plus de 16%¹⁵.

Enfin, les 31 couples mariés en Acadie et déportés ont-ils été contraints de vivre séparément en raison des troubles vécus lors de la déportation et de ses suites? L'observation des fiches de famille de ces couples laisse croire que les conjoints se sont trouvés ensemble et auprès de leurs enfants durant les années vécues en exil. Le meilleur indice réside dans le fait que des naissances régulières sont venues ponctuer la vie des couples encore en âge de procréer et témoigne de la présence des conjoints sous un même toit. De plus, les enfants de ces couples qui étaient déjà nés en Acadie sont pour la grande majorité vivants après 1755 et présents auprès de leurs parents à L'Assomption et Saint-Jacques, ce qui laisse croire qu'ils n'ont pas vécu séparés d'eux ou du moins dans l'ignorance de leur sort. Ainsi, selon toute vraisemblance, la séparation définitive des membres de plusieurs familles nucléaires acadiennes lors de la Déportation¹⁶ constituerait un phénomène que les synthèses d'histoire traditionnelle ont pu amplifier. De plus amples recherches, menées auprès d'autres communautés acadiennes au 18^e siècle de même que dans les archives de la Nouvelle-Angleterre, pourraient toutefois préciser cette question.

avec documents » dans *Rapport concernant les Archives Canadiennes pour l'année 1905*, vol. II, Ottawa, 1909, pp. IV et V.

¹⁵ John A. Dickinson, « Les chemins migratoires et l'établissement des Acadiens à Saint-Denis au XVIII^e siècle », *Les cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 29, nos. 1-2 (mars-juin 1998), p. 61.

¹⁶ Émile Lauvrière, *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, Henry Goulet, 1924, tome 1, pp. 477 et 485. La séparation des familles lors du grand dérangement, surtout lors de l'embarquement des Acadiens de Port-Royal, est un thème présent dans certaines synthèses de l'historiographie traditionnelle acadienne.

2.3 Couples mariés en exil

Tel qu'illustré au Tableau VII, parmi les 36 couples mariés en exil, 34 se sont unis en Nouvelle-Angleterre alors que 2 ont convolé en France. Puisque les couples de la Nouvelle-Angleterre sont largement prédominants dans les effectifs, l'analyse présente portera sur ces derniers. Les prochaines lignes aborderont les éléments qu'il a été possible de faire ressortir quant à la nuptialité acadienne en exil américain.

Dans la Nouvelle-Angleterre puritaine, aucun prêtre catholique n'officiait et les jeunes Acadiens désireux de se marier devaient faire des « messes blanches » autorisées par le vicaire général du diocèse de Québec à Halifax. Un civil acadien du nom de Louis Robichaud, installé dans le bourg de Salem Massachusetts, avait reçu l'autorité de marier les Acadiens de Boston et des environs, comme le confirme cet extrait d'une lettre du vicaire Pierre Maillard à Halifax adressée à Louis Robichaud en date du 17 septembre 1761 :

J'approuve volontiers que vous receviez le consentement mutuel exprimé par la parole des presens [sic] de tous ceux et celles qui voudront s'unir en mariage, mais faites cela en présence d'un nombre de témoins requis à ce; Donnez vous garde d'approuver ceux qui voudroient contracter dans des degrés prohibés ou defendus [...] Quand il s'agira de dispenses, il faut m'en donner avis, puisqu'il est vrai que vous êtes à portée de pouvoir consulter la Puissance ecclésiastique dont je suis revêtu...¹⁷

Vraisemblablement et tel que nous le verrons plus loin, Louis Robichaud n'a pas été le seul à présider aux unions et les couples ne pouvant se rendre à lui ont pu s'unir devant des personnes désignées au sein de leur entourage, mais il semble qu'il ait été la personne la plus légitime en ce qui a trait à la vie catholique acadienne en sol américain.

¹⁷ Placide Gaudet, « Généalogie des familles acadiennes... », pp. 267-268.

En effet, ce civil n'avait pas seulement à charge de gérer les unions mais il devait aussi réunir les fidèles le dimanche en assemblée de prières de même que recueillir les offrandes et les faire parvenir à Halifax, tel que nous renseigne cet autre extrait de la même lettre:

Si dans ce que j'espère recevoir de la piété de chaque fidèle je pourrai y trouver de quoi entretenir en ornemens propres et décents notre oratoire, je serai bien aise, [...] proposez s'il vous plaît cet article dans votre assemblée de Prières au Saint jour du Dimanche; et si vous voyez que les esprits soient disposés à cette bonne oeuvre, faites une Collecte, autrement une quête. Vous ne pouvez douter que je ne me trouve ici fort à l'étroit du côté d'un certain Bien être ou je ne revois plus, c'est ce qui fait que j'ai recours à vous tous pour vous engager à faire honneur par quelques largesses de votre part au temple du seigneur où se célébreront tous les jours les S.S mystères...¹⁸

Ces quelques lignes nous éclairent sur la pratique religieuse des Acadiens en Nouvelle-Angleterre, qui sont restés en contact avec leur ancien vicaire demeuré en Nouvelle-Écosse. Les futurs mariés n'étaient donc pas laissés à eux-mêmes et ils devaient se conformer aux règles prescrites par l'Église afin que leur union soit valide au sein de la communauté. Les futurs conjoints s'unissant de leur propre chef, sans demander ni payer les dispenses¹⁹ nécessaires et sans convoquer les témoins requis à cette fin, encouraient des pénitences : entre autres, interdiction d'assister à la prière commune pour trois semaines, obligation de vivre séparés quant au lit, soumission à un jour de jeûne et obligation de demander pardon devant le peuple, sans quoi ils risquaient l'excommunication.²⁰ Parmi les couples mariés en exil que nous étudions, un seul a pu

¹⁸ *Ibid.*, pp. 267-268.

¹⁹ En 1771 le coût des dispenses pour les Acadiens en Nouvelle-Angleterre s'élevait à 6 dollars, dont une partie devait servir aux pauvres de la communauté et une autre devait être envoyée à Halifax par porteur. Placide Gaudet, « Généalogie des familles acadiennes... », pp. 269.

²⁰ Ces pénitences sont résumées dans une lettre adressée à Louis Robichaud par l'abbé Charles François Bailly en date du 10 mars 1771 et reproduite dans Placide Gaudet, « Généalogie des familles acadiennes... », pp. 269. Selon le ton de la lettre, on pourrait penser que les fidèles ne respectaient pas

convoler en bonne et due forme devant un prêtre catholique et en ce sens, constitue une véritable exception. Il s'agit de Pierre-Paul Dupuis et de Marie-Agathe Thibodeau (#69) qui se sont unis le 16 septembre 1766 en Pennsylvanie (Philadelphie), où des missionnaires catholiques étaient tolérés.²¹ Ce couple est attesté à L'Assomption 30 mois plus tard lors du baptême de leur fille Marie-Marguerite.

Une fois au Québec, en terre catholique, les couples unis devant témoins laïcs étaient désireux, comme nous l'avons déjà mentionné, de faire réhabiliter leur union par un véritable prêtre. Nous avons retrouvé dans les registres de quelques paroisses mais surtout dans ceux de L'Assomption, 30 actes de réhabilitation d'union concernant les individus que nous étudions. Voici le texte de réhabilitation du mariage de Jean-Baptiste Landry et de Marie-Anne Hébert (#17), premier couple déporté présent dans les registres de L'Assomption, qui fut rédigé à Québec le 4 septembre 1766 :

toujours minutieusement les mandements prescrits par le clergé d'Halifax. En effet, l'abbé Bailly se plaint de ne rien recevoir de la part des Acadiens pour son entretien.

²¹ Est-ce que les conjoints de ce couple avaient préalablement été déportés en Pennsylvanie ou s'y étaient-ils rendus expressément? Ils font partie des rares familles dont on ne peut déterminer clairement le lieu d'exil américain. Selon Casgrain, il y avait entre autres en Pennsylvanie le missionnaire catholique Pierre Hardy, auquel les Acadiens pouvaient s'adresser. Henri-Raymond Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, Québec, L. Demers, 1887, p. 160. Nous ne savons cependant si c'est cette personne que le couple Dupuis a contactée.

L'an mil sept cent soixante-six le quatrième de septembre, après avoir accordé dispense de trois bans de mariage entre Jean Landry et Anne-Marie Hébert lesquels ayant été conduits de l'Accadie à Boston où ils auroient été détenus prisonniers environ 12 ans, se seraient pris là pour marie et femme en présence de Laurent Broussard et Louis Robichaud après avoir obtenu d'un missionnaire de Philadelphie dispense du troisième degré de consanguinité comme il apert par le certificat dudit missionnaire en date du 3 may 1759 signé Robert Harding et resté entre nos mains. Lesquels Jean Landry et Anne-Marie Hébert auroient eu de leur union 5 enfants dont 4 de vivants à scavoir; une fille ondoyée nommée Marie âgée d'environ 5 ans, une fille ondoyée nommée Magdeleine âgée d'environ 4 ans, un garçon ondoyé nommé Jean âgé d'environ 2 ans et une fille ondoyée nommée Marguerite âgée d'environ cinq semaines et auroient été présentés devant nous à l'église de la basse ville de Québec et avec les susdits conjoints leur père et mère qui les auroient reconnus pour leurs enfants...²²

Comme nous le constatons, les actes de réhabilitation d'union fournissent des informations pertinentes. Les noms des témoins devant lesquels les mariages ont été contractés en exil y sont mentionnés et quelquefois la date de l'événement. Le degré de consanguinité, le cas échéant, est spécifié de même que l'obtention d'une dispense. Le nombre d'enfants nés ou décédés issus de l'union en question y est également indiqué de même que la situation des parents des conjoints réhabilités (présents, absents, ou morts), ce qui aide à la reconstitution des familles pour fins de recherche.

Parmi les 30 actes de réhabilitation retrouvés, 7 impliquent le civil Louis Robichaud tandis que 23 font mention d'autres témoins masculins ayant présidé aux unions, souvent les oncles, grands-pères ou pères des conjoints²³. Onze actes stipulent que les unions sont consanguines du 2e, 3e ou du 4e degré. À cet effet, l'acte de réhabilitation de Timothée Bourgeois et d'Élisabeth Ouimet (#123) fait mention d'une

²² L'acte présenté est en réalité une copie conforme de l'original. En effet, ce texte qui date du 4 septembre 1766 en la paroisse Notre-Dame de Québec, a été retrouvé copié tel quel dans le registre de L'Assomption parmi les pages du mois d'octobre 1766. Notons qu'étrangement, il nous fut impossible de retrouver l'original de l'acte en question dans le registre de Notre-Dame de Québec.

somme de 24 livres payées en exil pour la dispense de consanguinité et destinée aux pauvres²⁴. Comme cela était prescrit, d'autres dispenses ont dû être payées par les couples, mais peu d'entre elles furent notées dans les registres au Québec. Notons que l'acte de réhabilitation du couple Landry présenté quelques lignes auparavant, est le seul faisant mention d'une dispense de consanguinité obtenue auprès d'un missionnaire catholique de Philadelphie²⁵.

Finalement, si les mariages en exil se faisaient probablement en grande partie entre Acadiens, qui constituaient le gros de la population catholique sur place, quelques jeunes gens ont aussi pu convoler avec un conjoint anglo-protestant. Par exemple, les frères Charles et Blaise Dugas, deux des fils du meunier Claude Dugas et de son épouse Marie-Josèphe Melançon, de Port-Royal (#37), ont épousé des protestantes du Massachusetts et il n'ont pas suivi leurs parents et leurs frères et soeurs vers L'Assomption quand ces derniers y ont immigré en 1767. Charles Dugas, peut-être dans l'idée de venir un jour à Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie, y achète une terre en 1775, alors qu'il se trouvait en Nouvelle-Angleterre, par l'entremise de Jean Brassier, procureur du séminaire de Saint-Sulpice. Toutefois, malgré cet achat, il semble qu'il n'ait jamais immigré dans la province²⁶.

²³ L'homonymie rend parfois impossible l'identification exacte des témoins. Par ailleurs les témoins impliqués dans ces actes ne se sont pas tous retrouvés à L'Assomption et à Saint-Jacques ultérieurement.

²⁴ Réhabilitation du mariage de Timothée Bourgeois et d'Élisabeth Ouimet, *Registre paroissial de Pointe-aux-Trembles*, 28 février 1775.

²⁵ Est-ce que les futurs conjoints, exilés aux environs de Boston, s'étaient rendus jusqu'à Philadelphie auprès du missionnaire afin d'obtenir la dispense désirée? Impossible de le savoir. Peut-être que ce missionnaire était de passage à Boston lorsqu'il rencontra les jeunes promis.

²⁶ Selon la fiche de famille du couple #37 et une recherche généalogique, Charles Dugas s'est uni à Sarah Chubb le 13 mai 1767 à Sturbridge, Massachusetts, au même moment où ses parents étaient en route pour immigrer à L'Assomption. En 1775, se trouvant en la Nouvelle-Angleterre, Charles achète une terre pour 600 shillings avec 8 arpents de désert située à Saint-Jacques, par l'entremise de Jean Brassier, procureur du séminaire de Saint-Sulpice, qui accepte pour ledit Charles et à son défaut pour Claude Dugas son père, la terre en question. Delisle, J., ANQ-Mtl, 7 mars 1775 : *Vente d'une terre de Amable Piquet à Charles Dugas*. Malgré cet achat, Charles Dugas n'est pas retrouvé au Québec après cette transaction.

Compte tenu du déracinement vécu par la communauté acadienne lors de sa dispersion en des lieux étrangers ou elle était maintenue sous surveillance, il est somme toute singulier de constater l'existence d'une nuptialité courante en exil. Cette situation démontre une certaine vitalité chez la population étudiée.

2.5 Origine acadienne

Deux aspects intéressent notre propos à l'égard de l'origine acadienne des immigrants: le lieu de naissance des individus, de même que l'« expérience acadienne vécue » de ces derniers. Les chiffres présentés au Tableau VII démontrent que parmi les 526 immigrants acadiens étudiés (immigration nette), 322 (61%) sont nés en Acadie, alors que 204 sont nés après les troubles de 1755, ailleurs qu'en terre acadienne. Le tableau suivant fournit davantage de précisions:

TABLEAU X : LIEUX DE NAISSANCE DES IMMIGRANTS ACADIENS

| Lieu de naissance | Nombre | lieux de naissance des personnes nées en Acadie | | | | | |
|--------------------|------------|---|-----------------------|------------|------------|---------------------------|---------|
| | | Port-Royal | Grand-Pré et environs | Beaubassin | Cap Breton | Port-Lajoie (Île St-Jean) | Inconnu |
| Acadie | 322 | 145 | 23 | 5 | 1 | 1 | 147 |
| Exil américain | 166 | | | | | | |
| France | 6 | | | | | | |
| Province de Québec | 32 | | | | | | |
| Total | 526 | | | | | | |

N.B. : Pour situer les régions de l'Acadie, le lecteur pourra se rapporter à la carte de l'Annexe III.

Parmi les 322 Acadiens nés en Acadie, le lieu de naissance est connu pour 175 personnes. Au sein de ces dernières, 145 individus (83% des effectifs connus) sont nés à

Port-Royal. Cet état de chose était prévisible puisque nous avons souligné plus haut qu'une majorité de couples mariés provenait de Port-Royal. Le deuxième groupe en importance parmi les gens nés en Acadie est celui des personnes nées à Grand-Pré et aux environs, qui constituent 13% des effectifs connus. Par ailleurs, il est à soupçonner que parmi les lieux de naissance non déterminés, Grand-Pré occupe une certaine place²⁷. Finalement, les 5 personnes nées à Beaubassin, celle née au Cap Breton et celle qui a vu le jour à l'Île Saint-Jean forment une très petite partie des effectifs connus. Même si les naissances en un lieu non déterminé sont relativement nombreuses et qu'il faille donc interpréter ces résultats avec réserve, nous pouvons admettre la prépondérance de Port-Royal en tant que lieu d'origine des immigrants acadiens que nous étudions.

Les lieux de naissance des 204 personnes nées après le départ de l'Acadie et avant l'arrivée à L'Assomption sont également détaillés au sein du Tableau X. De ce groupe, 166 individus (81%) sont nés en exil américain. Par ailleurs, 6 sont nés en France tandis que 32 sont venus au monde dans la province de Québec. Au sein de ces derniers, 12 ont un parent canadien.

Quelle a pu être l' « expérience acadienne vécue » de tous ces immigrants? En guise de récapitulation, 61 % de la population acadienne immigrante est originaire de l'Acadie et au sein de ces effectifs, une grande partie des immigrants vient d'abord de Port-Royal, puis, de Grand-Pré, soit de la péninsule actuelle de la Nouvelle-Écosse. Cette péninsule passa sous contrôle anglais en 1713.

Il est donc juste d'affirmer que l'expérience des immigrants nés en Acadie est surtout celle de l'Acadie anglaise d'après 1713. Ainsi, ces Acadiens auraient surtout

²⁷ Voir la note 14 du présent chapitre, concernant la perte de certains registres paroissiaux de Grand-Pré.

évolué dans un environnement sous autorité britannique, pratiquement sans immigration française, avec peu ou pas d'éducation organisée et une présence religieuse très clairsemée. Toutefois, au sein de cet environnement, ces gens ont préservé leur unité culturelle²⁸. Cette forme de repli ou d'autosuffisance sur le plan de la langue et de la culture, auquel les Acadiens étaient habitués depuis de nombreuses années, a peut-être aidé ces derniers à traverser les difficultés encourues par le déracinement de 1755 en leur fournissant un sentiment de cohésion face à l'inconnu dans lequel ils furent propulsés.

Par ailleurs, 39% des immigrants étudiés n'ont jamais vécu en Acadie et au sein de ces derniers, la plus grande partie a évolué sur un territoire anglophone, différent de celui que leurs parents avaient connu et où la religion catholique consistait en une évocation plus qu'une réalité. Pour ces gens nés après 1755, en dehors du territoire acadien, l'Acadie représente ce que leurs parents en ont raconté, un lieu d'origine gravé dans la mémoire des anciens.

Particulièrement pour les gens ayant vécu l'exil américain, le souvenir commun a dû être altéré par la douzaine d'années passées dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre pré-révolutionnaire, où les moyens de travailler, de subsister, voire même la langue ont pu être d'une influence certaine.²⁹ L'historiographie traditionnelle a véhiculé une image très négative de l'exil américain vécu par les Acadiens, évacuant par le fait même les aspects qui ont pu être avantageux pour des familles sur le plan des

²⁸ À cet effet, voir l'article de Gisa Hynes, ``Some Aspects of the Demography of Port Royal, 1650-1755``, *Acadiensis*, vol. 3, no. 1 (automne 1973), pp. 3-17.

²⁹ De la même manière, Dominique Guillemet explique qu'au sein des Acadiens de Belle-Ile, peu ont vraiment connu l'Acadie et que cela avait assurément affecté l'identité « géographique ». De plus, il mentionne que les dix années d'exil en Angleterre (il serait plus approprié de parler d'une demi-douzaine d'années) n'ont pu qu'affaiblir cette identité initiale. Guillemet, « Les Acadiens de Belle-Ile-en-Mer... », pp. 133-134.

connaissances ou sur le plan socio-économique. Bien entendu, et de manière très compréhensible, il est délicat de parler « d'aspects avantageux » lorsque l'on fait référence aux Acadiens déportés, qui ont été déracinés contre leur volonté, dépossédés de leurs biens et maintenus sous surveillance. Il est toutefois nécessaire de réaliser que l'exil américain n'a pas été tragique et terrible pour toutes les familles et que certaines ont pu s'acclimater et tirer parti du sort qui leur avait été imposé. Une lettre inédite rédigée par deux Acadiens de Saint-Jacques en 1788 et destinée à l'évêque Jean-François Hubert, renseigne sur la perception de certains Acadiens à propos de l'expérience qu'ils avaient vécue depuis 1755. Le document, qui présente une requête contre les agissements du curé Jean Bro, est peu pertinent dans son ensemble pour notre recherche mais les lignes d'introduction fournissent des renseignements à considérer:

Les soussignés tant en leur noms [sic] qu'en celui de tous leurs concitoyens, ont l'honneur d'exposer très respectueusement à votre grandeur qu'étants [sic] nés et élevés dans la religion catholique apostolique et romaine, que le malheur des guerres [sic] les transplanta il y a un nombre d'années en la Nouvelle Angleterre [sic], qu'ils ont long temps vécus dans cette partie, dans un certain état d'aisance et de tranquillité qui leur auroit presque fait oublier leurs malheurs passés et la perte de leurs biens, si le libre exercice de leur religion leur eut été permis, mais la contrainte dans laquelle ils étaient forcés de vivre à cet égard leur fit prendre à tous le parti très dispendieux de passer en cette province, qui étant parvenus Messieurs Les seigneurs de Saint-Sulpice (qui le sont aussi de Montréal) leur accorderent des terres pour leur établissement dans les profondeurs de leur seigneurie de Saint-Sulpice sur les quelles ils sont actuellement résidens [sic], qu'ayant faits [sic] bâtir un presbytère et l'église au dessus: votre illustre prédécesseur leur accorda un curé de leur pays ce qui les flatas [sic] sensiblement Mais que ce Monsieur loin d'avoir pour ses compatriotes la charité et le zèle que nous pouvions raisonnablement en espérer nous traite avec le dernier mépris et la plus grande indifférence...³⁰

³⁰ *Lettre de Pierre Dupuis et Honoré Terriau à Mgr François Hubert, évêque d'Almire, Saint-Jacques, 25 janvier 1788, Archives de l'Archevêché de Joliette. La lettre en question est une requête contre les agissements du curé Jean Bro qui, selon ces Acadiens, manque à ses devoirs de prêtre. Il est à noter qu'une autre lettre a été retrouvée, rédigée trois semaines plus tard et signée par des dizaines d'Acadiens de Saint-Jacques, qui vise à démentir les accusations portées contre leur pasteur. *Lettre de plusieurs Acadiens à François Hubert, évêque d'Almire, Saint-Jacques, 20 février 1788, Archives de l'Archevêché de Joliette.**

Selon les dires de ces Acadiens, la vie dans les colonies néo-anglaises aurait été envisageable. C'est l'impossibilité de vivre sans les sacrements de la religion catholique qui aurait poussé les Acadiens à quitter la Nouvelle-Angleterre. Les quelques lignes présentées ne traduisent peut-être pas la pensée de tous les immigrants déportés étudiés mais constituent tout de même une piste de réflexion importante à considérer.

Les Acadiens qui ont immigré dans les paroisses ciblées par notre étude ne partagent pas tous la même expérience de l'Acadie. En effet, si plusieurs y ont vécu bon nombre d'années, dans des régions différentes, toute une génération n'a jamais foulé le sol des ancêtres. Les années d'exil, qu'elles aient été vécues en France, en Nouvelle-Angleterre ou au Québec, ont de plus annexé de nouvelles expériences au vécu collectif. Pourtant, tous ces gens ont convergé vers L'Assomption et Saint-Jacques, dans le but de vivre en communauté. Ils se sont trouvés unis par l'origine, unis par la foi, et probablement pour beaucoup, comme nous le verrons dans les prochains paragraphes, par l'attachement à la famille.

3. APPARENTEMENT ENTRE LES MIGRANTS

La parenté est un des éléments déterminants d'un processus de migration et de colonisation. Lors du développement de l'Acadie, les nouveaux établissements avaient vu le jour à la suite de migrations familiales³¹. De même, l'étude de certaines migrations

³¹ Cela a été souligné par Damien Rouet pour la région des Mines en Acadie dans « L'Acadie, du comptoir à la colonie. Migration et colonisation du bassin des Mines (1680-1714) », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 29, nos. 1 et 2 (mars-juin 1998), pp. 34-56.

acadiennes après la déportation a montré l'importance des liens familiaux dans la formation de nouvelles communautés³².

L'apparentement entre les immigrants acadiens qui s'établissent à L'Assomption et à Saint-Jacques est un phénomène prévisible, déjà pressenti en raison de différentes informations présentées jusqu'ici. Il est maintenant approprié d'éclaircir davantage cette question. Afin de comprendre l'apparentement qui a pu exister au sein de la population étudiée, les 102 familles et 23 individuels qui composent l'immigration nette (telle que présentée aux Tableaux IV et VII) ont fait l'objet d'observations minutieuses menées principalement à l'aide des fiches de famille puis complétées de recherches généalogiques. Ces observations ont permis d'établir, d'une part, si les familles acadiennes répertoriées durant toute la période d'immigration sont apparentées de quelque manière³³, puis, d'autre part, d'identifier, s'il y a lieu, l'étendue des groupes d'apparentement. L'analyse traitera des liens de parenté observés au sein des immigrants réfugiés, au sein des immigrants déportés et finalement entre ces deux groupes.

³² Entre autres, voir Régis Sygefroy Brun, « Histoire socio-démographique du sud-est du Nouveau-Brunswick. Migrations acadiennes et seigneuries anglaises (1760-1810) », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, (janvier-mars 1969), pp. 58-88; Dominique Guillemet, « Les Acadiens de Belle-Ile-en-Mer: légende noire et histoire en (re?) construction », *Études Canadiennes/Canadian Studies*, no.37 (1994), pp. 127-144. Sur 78 familles acadiennes installées à Belle-Île en 1766, 60 % sont encore présentes en 1791. Un facteur très important a joué dans la réussite du groupe, les solidarités familiales (p. 137). Voir également Christian Blais, *L'émergence d'un établissement acadien à Tracadie depuis 1755 jusqu'à 1801*, Thèse de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2001.

³³ Les liens d'apparentement considérés sont ceux de la famille immédiate (père, mère, fratrie), de la belle-famille par alliance (beau-père, belle-mère, etc.), ainsi que ceux de la famille élargie (grand-mère, grand-père, oncle, tante, cousin, cousine).

3.1 Liens de parenté chez les réfugiés

Nous avons déjà exposé, au point 3.6 du premier chapitre, que la parenté a été l'un des facteurs ayant incité quelques réfugiés acadiens à venir s'établir à L'Assomption. À cet effet, deux cas de familles de réfugiés retrouvant de la parenté à L'Assomption, celle de Joseph Girouard (#11), venu retrouver son frère et celle de Jean-Baptiste Petitot Saincenne (#81), venu retrouver sa mère ainsi que ses frères et soeurs, ont été présentés. Mais d'une manière générale, l'apparementement était-il chose courante entre les 13 familles et des 11 individuels réfugiés qui s'établissent à L'Assomption et à Saint-Jacques? La recherche de solidarités familiales entre ces individus, nous a permis de découvrir quelques groupes d'apparementement³⁴, mais nous avons aussi constaté que certaines familles n'avaient de liens de parenté avec aucune autre sur place. Le Tableau XI donne des précisions:

TABLEAU XI : APPAREMENTEMENT AU SEIN DES IMMIGRANTS ACADIENS RÉFUGIÉS

| | Pas de liens de parenté | Groupe Forest (A) | Groupe Forest (B) | Groupe Petitot | Groupe Girouard-Doucet | Groupe Melançon | Groupe Landry |
|-----------------|-------------------------|-------------------|-------------------|----------------|------------------------|-----------------|---------------|
| familles | 5 | 0 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 |
| individuel | 0 | 3 | 2 | 0 | 1 | 3 | 2 |
| Total personnes | 31 | 3 | 2 | 11 | 26 | 3 | 2 |

Effectifs réfugiés totaux: 13 familles, 11 individuels = 78 personnes

Le groupe d'apparementement Girouard-Doucet domine en importance. Ce groupe est composé de deux ensembles, les Girouard et les Doucet ainsi que leurs cousins

³⁴ On parlera de groupe d'apparementement lorsqu'au moins deux familles ou au moins deux individuels célibataires sans parents liés par apparementement forment un ensemble distinct.

Poirier. Ces ensembles ont été cimentés en cours de route par l'union de Pierre Girouard de Port-Royal et de Madeleine Doucet de Beaubassin (#1), contractée à Deschambault en 1760 et dont nous avons précédemment discuté dans la seconde partie du premier chapitre. Les six familles (et un individu) de ce groupe sont surtout liés par liens de fratrie entre les chefs de famille. Toutefois, dans deux cas, la connexion au groupe est constituée par un lien (plus fragile) de cousin germain. Le groupe d'apparentement Petitot est le second en importance quoique composé de seulement deux familles. Il s'agit de la veuve de Denis Jean-Baptiste Petitot Saincenne, Marie-Josèphe Granger (#10), chargée de sept enfants et rejointe par la famille de son fils, Jean-Baptiste Petitot Saincenne (#81), dont nous avons déjà parlé. Les quatre autres groupes d'apparentement, bien peu nombreux, sont composés d'individuels célibataires sans parents, membres d'une fratrie distincte qui n'a pas de lien d'apparentement avec les autres groupes.

Ainsi donc, s'il est bien vrai qu'un apparentement existe pour une partie des réfugiés, il faut toutefois constater que les liens en sont peu nombreux. Les familles étant peu étendues en raison de la grande mortalité qui a sévit chez ces gens, l'éventail des liens familiaux est conséquemment restreint.

Par ailleurs, cinq familles réfugiées sont tout à fait isolées des autres du point de vue de l'apparentement. Au sein de ces familles se trouvent les veuves Élisabeth Comeau de Petitcodiac (#15) et Marie-Josèphe Doucet de Pigiguit (#138), ayant chacune 7 enfants à charge. Les autres cas sont assez disparates; la famille de Simon Savoie, Acadien de Port-Royal remarié au Québec (#4), la famille de Pierre Martin Barnabé (#8) de Port-Royal, puis la famille de Pierre Gaudet (#125), remarié à Montréal à l'Acadienne Ursule Lord et présent à L'Assomption dans les années 1770. Est-ce que ces gens, non apparentés aux autres Acadiens sur place, vivaient en retrait des autres réfugiés? Nous ne le croyons pas. Certaines présences attestées retrouvées sur des actes d'état civil ou

notariés montrent dans quelques cas qu'il y avait des liens entre ces réfugiés sans parenté et les autres membres acadiens présents sur place. L'origine acadienne de même que la petite communauté de réfugiés qui se formait déjà tenaient lieu d'éléments de solidarité pour ces gens non apparentés aux autres.

Nous pouvons donc conclure, en ce qui concerne les Acadiens réfugiés de L'Assomption et de Saint-Jacques, que l'apparentement a été un des marqueurs de solidarité pour un certain nombre. Cependant, les liens d'apparentement retrouvés sont peu nombreux et, dans quelques cas, ces derniers sont attribuables à des alliances de parcours. Pour les 5 familles non apparentées aux autres, plus que la solidarité familiale, c'est la solidarité d'expérience, et l'origine acadienne qui a pu rassembler les individus.

3.2 Liens de parenté chez les déportés

Nous avons déjà mentionné que des déportés apparentés ont voyagé ensemble lors de leur cheminement vers L'Assomption et Saint-Jacques. Selon plusieurs informations délivrées jusqu'ici, la question n'est pas de savoir si des familles déportées sont apparentées mais plutôt, quelle est l'étendue de cet apparentement. À cet effet, les résultats de nos observations sont présentés au tableau suivant :

TABLEAU XII : APPARENTEMENT AU SEIN DES IMMIGRANTS ACADIENS DÉPORTÉS

| Pas de liens de parenté | 1- Groupe Landry Dupuis de Grand-Pré | 2- Groupe Leblanc de Grand-Pré | 3- Groupe Dugas Robichaud Mireault Forest Hébert de Port-Royal | 4- Groupe Bourgeois Richard de Port-Royal | 5- Groupe Landry Robichaud de Grand-Pré et de Port-Royal | 6- Groupe Martin de Port-Royal, (1p. de Grand-Pré) | 7- Groupe Thériault origine inconnue | |
|-------------------------|---|---------------------------------------|---|--|---|---|---|----|
| familles | 7 | 12 | 5 | 41 | 9 | 9 | 3 | 3 |
| individuels | 5 | 1 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total personnes | 37 | 57 | 21 | 211 | 48 | 43 | 15 | 16 |

Effectifs déportés totaux: 89 familles, 12 individuels = 448 personnes

Ainsi, selon les recherches de liens de parenté menées auprès des 89 familles et 12 individuels (448 personnes) qui composent les effectifs déportés étudiés, nous avons pu distinguer sept groupes distincts d'apparentement.

D'abord, tous ces groupes d'apparentement, à l'exception du groupe Martin, sont caractérisés par la présence de couples mariés en Acadie accompagnés de leurs enfants unis en exil ce qui compose des ensembles de plus d'une génération. Le plus souvent, ce sont deux générations de couples qui sont retrouvées au sein des groupes mais dans quelques cas, 3 générations sont présentes. Par exemple, au sein du groupe Landry-Dupuis, se trouve le veuf Germain Dupuis (#126), entouré de nombreux enfants mariés parmi lesquels il y a son fils Germain Dupuis (#92), lui-même marié en Acadie et ayant des enfants adultes dont deux se sont unis en exil. Ce caractère multigénérationnel des groupes d'apparentement chez les effectifs déportés est un aspect très peu présent chez les groupes d'apparentement réfugiés, au sein desquels retrouver deux générations de couples au sein d'un même ensemble est chose rare.

De plus, certains groupes d'apparentement présentés au Tableau XII, sont caractérisés par la présence de familles élargies déjà constituées en Acadie, dont les jeunes adultes, en exil, se sont unis entre eux, ce qui a contribué à former de grands ensembles d'apparentement. Ce phénomène est particulièrement vrai pour le groupe multifamilial Dugas-Robichaud-Mireault-Forest-Hébert, de Port-Royal, qui surpasse largement les autres groupes d'apparentement en ce qui concerne le nombre de familles et le nombre d'individus. Ce groupe comporte effectivement quelques familles élargies apparentées par des mariages en exil. Il est de plus composé d'un noyau dur de 20 familles particulièrement liées entre lesquelles le tissage est marqué par une vaste gamme de liens de parenté. Chez ces dernières, il n'est pas rare de retrouver autour des individus en âge de se marier, père et mère, frère et soeurs, grands-parents, cousins et cousines, puis oncles et tantes.

Finalement, comme le lecteur l'aura remarqué au Tableau XII, les groupes d'apparentement sont aussi marqués par une solidarité de provenance. En effet, les deux premiers groupes sont composés de familles originaires de Grand-Pré alors que le troisième et le quatrième groupe rassemblent des Acadiens de Port-Royal. Les groupes cinq et six comptent des familles de Grand-Pré et de Port-Royal qui se sont unies ensemble en exil. Nous n'avons pu connaître l'origine du dernier ensemble, réunissant les Thériault, qui sont restés quelques années en France avant d'immigrer plus tardivement à Saint-Jacques.

Qu'est-ce qui pourrait expliquer la solidarité de provenance observée? Nos réflexions conduisent à l'explication suivante : après 1755, les bateaux chargés d'Acadiens qui accostaient dans les ports de la Nouvelle-Angleterre transportaient forcément des personnes issues du même village, qui furent par la suite assignées dans des bourgs voisins. Plusieurs alliances se sont établies en exil entre des gens d'une même

provenance, par choix ou parce que le bassin matrimonial (déjà très restreint) était ainsi constitué. De grands groupes de même origine se sont alors construits.

Au sujet des 7 familles et des 5 individus non apparentés retrouvés au sein des effectifs déportés, il y a peu à dire. Les cas sont disparates et les individus sont issus tant de Port-Royal que de Grand-Pré.³⁵ Ces isolés ne forment qu'une petite partie des effectifs.

L'apparementement rencontré chez les familles déportées est donc très palpable. Des 89 familles de ce groupe, 82 sont apparentées à d'autres et 50% de ces dernières forment un seul groupe très lié par de multiples liens qui partagent Port-Royal comme origine.

3.3 Réfugiés et déportés: familles apparentées?

Nous abordons ici une question qui somme toute est incontournable: est-ce que les Acadiens réfugiés retrouvés à L'Assomption et à Saint-Jacques sont apparentés aux Acadiens déportés arrivés plus tardivement?

Selon nos recherches, des liens de parenté entre des Acadiens de ces deux groupes ont pu être retracés dans quelques cas. La veuve réfugiée Marie-Josèphe Granger (#10) de Port-Royal, présente à L'Assomption avec ses 7 enfants au moins depuis 1763, a retrouvé en 1772 son frère et sa belle-soeur déportés, Joseph Granger et Natahlie Doucet (#99), accompagnés de leurs 3 enfants nés dans les colonies anglaises. De même, les frère et soeur réfugiés Jean-Baptiste Landry (#96) et Anastasie Landry

³⁵ Une des familles de cette catégorie n'a pas toujours été sans parenté sur place. En effet, la famille de Jean Guedry et de Marguerite Marie Picotte (#29), a eu de la parenté à proximité lorsque Joseph Breault et Marie-Anne Picotte (#34) étaient présents à L'Assomption mais ces derniers sont partis vers La Prairie.

(#95), ont pu revoir, en 1767 à L'Assomption, après plus de douze ans de séparation, leur oncle paternel Paul Landry (#44) qui avait été déporté. Les trois couples de la famille Martin (inclus dans le groupe d'apparentement Martin présenté au Tableau XII décrivent pour leur part une situation exceptionnelle. Pierre Martin Barnabé et sa famille (#8), réfugiés présents à L'Assomption au début des années 1760 et n'ayant aucun apparentement sur place, retrouvent la parenté lorsque le frère de Pierre, le déporté René Martin Barnabé (#87), se manifeste sur le terrain d'enquête au début des années 1770 avec son épouse et ses enfants. La situation devient encore plus spéciale lorsque la soeur des deux frères Martin, Brigitte Martin (#136), veuve en deuxièmes noces de Michel Bourg et mère du curé Jean Bro, arrive de France au cours des années 1770. On peut imaginer la fébrilité vécue par ces gens qui se sont retrouvés après avoir vécu tant de bouleversements et passé par des routes si différentes. La présence à L'Assomption de cette fratrie réfugiée et déportée, aux itinéraires dissemblables, est certes digne d'intérêt. Les mentions de présence retrouvées sur des actes de l'état civil ou notariés nous prouvent de plus que ces gens se sont côtoyés après leur installation à Saint-Jacques. Retrouvailles fortuites? Réunions organisées? Ces interrogations resteront probablement sans réponse.

Cependant, outre les quelques cas d'apparentement entre réfugiés et déportés tout juste présentés, aucun autre lien de famille n'a été retrouvé entre les Acadiens des deux groupes. Conséquemment, il est juste d'affirmer que l'apparentement entre ces groupes est quasi inexistant. Ainsi, contrairement à une tendance familière à vouloir prétendre que l'arrivée des déportés correspondait en fait à une réunion familiale avec les Acadiens réfugiés déjà sur place, remarquons que c'est surtout l'absence de parenté entre les deux ensembles qui retient l'attention. Il n'y aurait donc pas eu de massives retrouvailles familiales entre réfugiés et déportés.

* * *

Pour les fins de ce chapitre, nous avons cherché, dans un premier temps, à connaître le destin des 603 immigrants acadiens que nous avons retrouvés à L'Assomption et à Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie afin d'établir la part de l'immigration nette sur le territoire étudié. Ainsi, le solde migratoire, c'est-à-dire le nombre d'Acadiens qui se sont établis de manière définitive sur le terrain d'enquête, a été chiffré à 526 soit 102 familles et 23 individuels. C'est donc une très grande partie des immigrants acadiens (82%), qui s'installe de façon permanente dans les paroisses étudiées entre 1760 et 1784. Par le fait même, peu de migrants ont quitté les lieux, soit au total 15 familles et 1 individu (77 personnes). Ces Acadiens, seulement de passage sur le territoire étudié, l'ont surtout quitté rapidement et ont principalement cheminé par la suite vers des paroisses de la vallée du Richelieu, de même que vers un autre point de convergence acadien : la région de Laprairie.

Ensuite, nous avons classé les effectifs de l'immigration familiale nette afin de dresser un portrait de l'état civil de la population lors de son arrivée sur le terrain d'enquête. Nous avons alors vu que cette population était composée en grande partie de couples avec enfants. La moitié de ces couples était composée de gens déjà unis en Acadie alors que l'autre moitié résultait d'unions contractées en dehors de l'Acadie, après 1755, surtout dans la Nouvelle-Angleterre. En exil américain, les Acadiens ont convolé en bon nombre malgré l'absence de prêtre. Les naissances ont suivi leurs cours, tant chez les couples unis en Acadie que chez ceux formés après 1755 si bien que plus de 66% de

la population immigrante est constituée d'enfants. Le portrait brossé illustre un dynamisme démographique certain de la communauté acadienne après 1755, spécialement chez les individus ayant été déportés.

Nous avons poursuivi nos interrogations en nous attardant à l'origine des immigrants. Ces derniers sont nés en Acadie dans une proportion de 61 % et sont surtout originaires de Port-Royal mais aussi, dans une moindre mesure, de Grand-Pré. Les individus nés en Acadie proviennent donc majoritairement de la péninsule néo-écossaise et partagent l'expérience de l'Acadie anglaise d'après 1713. Par ailleurs, 39% des immigrants sont nés après 1755 et n'ont pas connu l'Acadie. Chez ces derniers, un grand nombre a grandi en Nouvelle-Angleterre, ce qui particularise sans doute l'identité collective du groupe.

Finalement et comme cela est le cas pour d'autres établissements acadiens après 1755, nous avons vu que la population étudiée est caractérisée par la présence d'un apparemment bien palpable, bien que certains immigrants n'aient pas de lien de parenté avec les autres. Du côté des réfugiés acadiens, quelques groupes d'apparemment ont été retracés mais leur étendue est réduite et les liens de parenté sont peu nombreux. Chez les déportés, de plus grands ensembles d'apparemment à caractère multigénérationnel et constitués de familles élargies alliées ont été retrouvés au sein desquels une vaste gamme de liens de parenté a été identifiée. Cet apparemment, également doublé d'une solidarité de provenance, est spécialement illustré par un groupe de 211 personnes liées originaires de Port-Royal. Du reste, nous avons établi que les réfugiés et les déportés présents sur le terrain d'enquête n'étaient pas, à quelques exceptions près, apparentés entre eux.

CONCLUSION

Vivre tous les aspects du « grand dérangement » de 1755 et de ses suites a certainement été très troublant pour des centaines de familles acadiennes qui ont eu à subir une migration forcée conjuguée à la perte de leurs biens. Ayant fortement ébranlé la mémoire collective, ces tristes événements constituent le point de référence autour duquel s'est construite, au XIXe siècle, l'histoire traditionnelle acadienne, dont l'influence perdure toujours et qui a pour assises certains mythes tenaces. À travers cette histoire, très politisée et événementielle, une vision idyllique de l'Acadie d'avant 1755 a été perpétuée cependant qu'une image misérabiliste de la population acadienne après la déportation a été mise de l'avant.

Pourtant, nous croyons qu'il y a davantage à apprendre des Acadiens de la deuxième moitié du 18e siècle et pour ce faire, la vision misérabiliste n'est plus de mise. Car même si les Acadiens de 1755 ont vécu des troubles inoubliables, qui les ont placés dans des conditions parfois très difficiles, un moment est venu où ils ont pu regarder de l'avant, organiser leur destin et décider de refaire leur vie au meilleur de leurs capacités. Désormais, il faut donc chercher à connaître et à comprendre ces acteurs, leurs choix et les stratégies qu'ils ont mises en œuvre pour survivre et construire l'avenir. C'est avec cette perspective en tête que nous avons réalisé nos recherches.

Ce mémoire a présenté la trame de l'immigration de centaines d'Acadiens à L'Assomption et à Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie de 1760 à 1784, de laquelle fut issue une importante communauté acadienne au Québec dont l'identité est encore perceptible de nos jours. À travers notre étude, nous avons quantifié le phénomène migratoire ciblé, retracé les chemins de migration empruntés et dressé un profil des migrants.

Au total, le territoire de L'Assomption et de Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie a accueilli 603 Acadiens entre 1760 et 1784. De cette population, 102 familles et 23 individuels totalisant 526 personnes, soit 82% des effectifs bruts, se sont établis de manière définitive et ont formé une nouvelle communauté acadienne. L'enracinement assez complet des immigrants souligne le caractère réussi et durable de cet établissement qui a prospéré et contribué au développement de toute une région. Par ailleurs, les effectifs de l'immigration nette de cette communauté acadienne englobent au moins 20% de tous les Acadiens venus au Québec au cours des années 1755-1775, ce qui confirme l'importance de L'Assomption et de Saint-Jacques en tant que centre acadien dans la province.

Loin d'être issus d'une trajectoire homogène, les immigrants étudiés n'ont pas tous vécu les mêmes réalités. Premièrement, l'expérience de la déportation n'a pas été la même pour tous. Une grande partie des immigrants, soit 86% des effectifs bruts, a connu la déportation dans son sens explicite alors que 14% a fui les troupes britanniques et est parvenue dans la vallée du Saint-Laurent sans être déportée. Les réfugiés, au nombre de 84, ont été les premiers présents sur le terrain d'enquête, bien que de nouveaux cas aient été répertoriés tout au long de la période d'immigration. Durant un parcours difficile, ces gens ont souffert de plusieurs pertes humaines, notamment dans la ville de Québec perturbée par la guerre. Leurs venues sont le fait de trajectoires plus individuelles. Les

Acadiens déportés regroupent, pour leur part, 519 individus qui se sont manifestés à partir de 1766 sur le terrain d'enquête, par groupements successifs suite à une migration en chaîne qui a résulté d'initiatives collectives. La majorité des déportés est arrivée entre 1766 et 1768 mais de nouvelles familles ont pu être identifiées tout au long de la période d'immigration. De ces individus, 495 personnes ont vécu un exil d'au moins 11 à 12 ans dans les colonies anglaises du Massachusetts et du Connecticut alors que 24 ont passé une dizaine d'années en France. Une grande partie des immigrants, tant réfugiés que déportés, provient de Port-Royal et dans une moindre mesure, de Grand-Pré. Ainsi donc, les immigrants qui se sont trouvés rassemblés à L'Assomption et Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie forment une population dont les provenances, les expériences, les itinéraires et les moments d'arrivée sont diversifiés.

Constatation importante : le dynamisme de la population étudiée. Spécialement pour les déportés dans la Nouvelle-Angleterre, nous avons vu que les Acadiens avaient constitué un réseau qui leur a permis de se réunir pour rédiger des pétitions destinées aux autorités dans lesquelles ils exposaient leur désir commun de trouver une terre d'asile propre à leur établissement. Ils ont eux-mêmes choisi de venir au Canada et ont entrepris les négociations adéquates pour se faire admettre au Québec. Ils ont manoeuvré pour se faire transporter dans la province ou ont assuré eux-mêmes leur transport par bateau et n'ont pas erré à pied dans les bois en mourant d'épuisement sur la route, comme une certaine interprétation l'a laissé entendre. Au contraire, ils ont constitué un chemin de la migration efficace qui a permis de faire passer en terre d'accueil, en toute sécurité, plusieurs dizaines de familles. Au sein de ce chemin de la migration, les Sulpiciens ont joué un rôle de premier plan en offrant des terres aux Acadiens, ce qui leur a fourni un espace géographique vierge où ils ont pu recréer leur communauté.

Autre constatation à propos de la population acadienne fondatrice : sa vitalité. Le rythme des naissances a suivi un cours appréciable durant les années qui ont suivi la déportation, si bien que 66% de la population immigrante est constituée d'enfants ou de jeunes célibataires. Parmi ces derniers, près de 60% sont nés en dehors de l'Acadie. De même, la nuptialité était courante en exil, comme nous l'avons vu pour les déportés dans les colonies anglaises, qui s'unissaient malgré l'absence de prêtre. Cette vitalité démographique témoigne de la confiance des Acadiens en un avenir meilleur. Le « grand dérangement » n'aurait donc eu qu'un effet ponctuel sur la taille des familles acadiennes. Les mariages et les naissances ont largement contribué à unir et à élargir des groupes de migrants qui ont choisi, par la suite, de conjuguer leurs pas vers L'Assomption et Saint-Jacques.

Ces constatations contrastent avec les traditionnelles notions d'errance et d'abattement accolées aux Acadiens d'après 1755. Ainsi, l'établissement étudié n'est pas le résultat d'une longue errance et de déplacements hasardeux mais traduit une volonté d'un grand nombre de familles d'organiser leur destinée et de recréer une communauté.

Différentes solidarités sont responsables du rassemblement acadien que nous avons étudié. Pour la quasi totalité des migrants, tant réfugiés que déportés, la solidarité familiale a joué un rôle important dans le regroupement. Ainsi, un attachement à la famille et à la lignée a été identifié, conjugué pour environ la moitié des migrants à une solidarité de provenance. Ce constat est particulièrement vrai pour un groupe de déportés très liés, originaires de Port-Royal et ayant séjourné dans les colonies anglaises pendant plus de dix ans, qui constituent, à eux seuls, 40% de la population fondatrice. La solidarité d'expérience apparaît aussi comme un élément clé du rassemblement. Les années qui se sont écoulées entre le départ de l'Acadie et l'arrivée à L'Assomption ont soudé des destins familiaux, qui se sont trouvés unis par le vécu de situations

semblables. Par ailleurs, l'expérience de l'exil en Nouvelle-Angleterre constitue le ciment identitaire d'une très large partie des Acadiens étudiés, d'autant plus qu'une génération complète est née en exil et n'a même jamais vu l'Acadie. Finalement, la solidarité religieuse se révèle aussi comme un élément unificateur important qui a motivé la migration des Acadiens sur un sol catholique. La formation de la communauté acadienne de L'Assomption et de Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie entre 1760 et 1784 illustre donc le désir d'une majorité d'immigrants acadiens de recréer une communauté et de maintenir une identité. Cette identité est caractérisée par le désir d'être proche de sa famille et parfois des gens du même village, d'être proche des gens qui ont connu la même expérience que nous, puis de vivre et d'élever ses enfants dans la foi catholique.

Nous espérons que ce mémoire a su démontrer que si les Acadiens ont été obligés de subir la dépossession dont ils furent victimes en 1755, ils sont devenus pleinement acteurs en façonnant leur propre destin par la suite. En outre, nous espérons que ce mémoire enrichira l'histoire des Acadiens qui se sont établis en terre québécoise. D'ailleurs, cette histoire aurait encore beaucoup à nous livrer. Les sources québécoises sur la population au XVIIIe siècle sont riches et plusieurs questions à propos des Acadiens venus au Québec n'attendent qu'à être traitées. Les stratégies d'intégration que ces derniers ont mises en oeuvre, notamment par des mariages avec des Canadiens, constituent un thème qui mériterait plus d'attention. De même, l'analyse du niveau de vie et de la culture matérielle des Acadiens renseignerait sur les différents statuts socio-économiques des immigrants, ce qui permettrait probablement de nuancer la traditionnelle image d'égalité sociale de cette population au XVIIIe siècle.

ANNEXE I : Fiches des immigrants acadiens à
L'Assomption et à Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie
1760-1784

Les fiches suivantes répertorient les immigrants acadiens qui ont constitué le corpus de notre étude, selon les effectifs de l'immigration brute et l'état des familles au moment de l'attestation de leur présence. Elles sont classées par la date de la présence attestée sur le terrain d'enquête.

| | | | | |
|--|---|--|--|---|
| Nom homme: Pierre Girouard (veuf de Marie-Josèphe Forest) | | fermier | Nom femme: Madeleine Doucet (veuve de François Cormier) | |
| Fils de François Girouard et Anne Bourgeois | | | Fille de François Doucet et Marie-Anne Poirier | |
| Date de présence attestée : 1760-12-11 | | | Type de famille: Couple réfugié remarié à Deschambault le 18 février 1760. | |
| Paroisse L'Assomption | : | Occasion: Baptême | | Origine acadienne : (Homme) Port-Royal, (Femme) Beaubassin |
| | | | No. d'union PRDH: 36291 | |
| #1 | | No. de référence : 001 | | Établissement permanent: Oui |
| Enfants à charge : -François Cormier -Marie-Louise Girouard -Anastasia Rosalie Girouard | | | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme: Nil | | | Nom femme : Isabelle Élisabeth Leblanc (veuve de Pierre Forest) | |
| | | | Fille de Jean Simon Leblanc et Jeanne Dupuis | |
| Date de présence attestée: 1761-01-26 | | | Type de famille : Veuve réfugiée | |
| Paroisse: L'Assomption | : | Occasion : Son remariage avec un Acadien de Sorel | | Origine acadienne: Port-Royal |
| | | | No. d'union PRDH : 37606 | |
| #2 | | No. référence: 002 | | Établissement permanent : Non. Va à Sorel avec son nouveau mari. |
| Enfants à charge: -Nil | | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Jacques Doucet | | | Nom femme: Anne-Jeanne Landry | |
| Parents inconnus | | | Fille de Pierre Landry et de Cécile Robichaud | |
| Date de présence attestée : 1761-02-21 | | | Type de famille: Couple réfugié marié en Acadie | |
| Paroisse L'Assomption | : | Occasion: Baptême | | Origine acadienne : Port-Royal |
| | | | No. d'union PRDH: 34328 | |
| #3 | | No. référence : 00406 | | Établissement permanent: Non. Vont à Sorel. |
| Enfants à charge : -Nil | | | | Nombre d'Acadiens 2 |

| | | | | |
|---|--|-----------------------|--|-------------------------------|
| Nom homme: Simon Savoie (veuf de Françoise Anastasie Thibodeau) | | meunier | Nom femme : (canadienne) Angélique Delinelle | |
| Fils de François Savoie et Marie Richard | | | Fille de Jacques Delinelle et Ursule St-Onge | |
| Date de présence attestée: 1761-12-02 | | | Type de famille : Veuf réfugié remarié avec une canadienne | |
| Paroisse: L'Assomption | Occasion : Baptême | | Origine acadienne : (Homme) Port-Royal | |
| | | | No. d'union PRDH : 37603 | |
| #4 | | No. référence : 00465 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Élisabeth Savoie -Marie-Anastasie Savoie -Michel Savoie | | | | Nombre d'Acadiens 4 |
| Nom homme : Pierre Doucet | | | Nom femme : Marie-Josèphe Arsenault | |
| Fils de François Doucet et Marie-Anne Poirier | | | Fille de François Arsenault et Marguerite Bernard | |
| Date de présence attestée : 1762-06-02 | | | Type de famille : Couple réfugié marié en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | | Origine acadienne : Beaubassin | |
| | | | No. d'union PRDH : 30193 | |
| #5 | | No. référence : 00269 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie Doucet leur nièce orpheline (fille de Jean Doucet et Françoise Haché Galand réf : 00390-PRDH 26736) | | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Pierre Forest | | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Pierre Forest et Élisabeth Vincent Comeau | | | | |
| Date de présence attestée : 1762-11-08 | | | Type de famille : Réfugié célibataire sans parents | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Mariage de sa soeur Marie (réf : 003) | | Origine acadienne : Beaubassin | |
| | | | No. d'union PRDH : 43096 | |
| #6 | | No. référence : 009 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Nil | | | Nom femme : Marie-Catherine Forest | |
| Fille de Pierre Forest et de Élisabeth Vincent Comeau | | | | |
| Date de présence attestée : 1762-11-08 | | | Type de famille : Réfugiée célibataire sans parents | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son mariage avec un Canadien | | Origine acadienne : Beaubassin | |
| | | | No. d'union PRDH : 39806 | |
| #7 | | No. référence : 003 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | | Nombre d'Acadiens 1 |

| | | |
|---|--|--|
| Nom homme : Pierre Martin Barnabé | | Nom femme : Marie-Anne Granger |
| Fils de René Martin Barnabé et Marie Meunier | | Fille de Laurent Granger et Marie-Bourg |
| Date de présence attestée : 1763-01-27 | | Type de famille : Couple réfugié marié en Acadie |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Contrat mariage de leur fille Marie (réf : 004) | Origine acadienne : Port-Royal No. d'union PRDH : 20650 |
| #8 | No. référence : 00200 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : -Pierre Martin Barnabé -Marie Martin Barnabé -François Martin Barnabé -Joseph Martin Barnabé | | Nombre d'Acadiens 6 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marie Forest |
| | | Fille de Jean Forest et Marie-Josèphe Pitre |
| Date de présence attestée : 1763-01-27 | | Type de famille : Réfugiée célibataire sans parents |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son contrat de mariage | Origine acadienne : Beaubassin No. d'union PRDH : 40175 |
| #9 | No. référence : 0091 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : -NIL | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marie-Josèphe Granger (veuve de Denis Jean-Baptiste Petitot Saincenne) |
| | | Fille de Claude Granger et Jeanne Guilbault |
| Date de présence présumée : 1763-02-07 | | Type de famille : Veuve réfugiée avec enfants |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Mariage de ses deux filles (réf : 005 et 006) | Origine acadienne : Port-Royal No. d'union PRDH : 20518 |
| #10 | No. référence : 00342 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : -Marie-Marguerite Saincenne -Marie-Josèphe Saincenne -Louis Saincenne -Félicité Saincenne -Marie-Anne Saincenne -Élisabeth Isabelle Saincenne -Pierre-David Saincenne | | Nombre d'Acadiens 8 |
| Nom homme : Joseph Girouard (veuf de Françoise Blanchard) | | Nom femme : Marie-Josèphe Arsenault |
| Fils de François Girouard et Anne Bourgeois | | Fille de Paul Arsenault et de Madeleine Hébert |
| Date de présence attestée : 1763-02-07 | | Type de famille : Couple réfugié marié à Québec |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Présence à un mariage (réf : 005) | Origine acadienne : (Homme) Port-Royal, (Femme) Beaubassin No. d'union PRDH : 34939 |
| #11 | No. référence : 00268 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : -Marie-Josèphe Girouard | | Nombre d'Acadiens 3 |

| | | | |
|---|---|--|---|
| Nom homme : François Poirier | | Nom femme : Marie-Madeleine Arsenault | |
| Fils de François Poirier et Marguerite Doucet | | Parents inconnus | |
| Date de présence attestée : 1764-05-01 | | Type de famille : Couple réfugié marié en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : Beaubassin | |
| | | No. d'union PRDH : 30971 | |
| #12 | No. référence : 00365 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie Madeleine Poirier -Jean-Baptiste Poirier | | | Nombre d'Acadiens 4 |
| Nom homme : Pierre Henri Domine | | maître-tisserand | Nom femme : Marie-Madeleine Forest |
| Parents inconnus | | Fille de Joseph Forest et Marie-Anne Girouard Viladie | |
| Date de présence attestée : 1764-09-01 | | Type de famille : Couple réfugié marié en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 43096 | |
| #13 | No. référence : 007 | Établissement permanent : Non. Partent à Saint-Michel d'Yamaska. | |
| Enfants à charge : -Pierre-Henri Domine | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Hélène Forest | |
| | | Fille de Joseph Forest et Marie-Anne Girouard Viladie | |
| Date de présence attestée : 1764-09-01 | | Type de famille : Réfugiée célibataire sans parents | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Présence de sa soeur aînée et de son beau-frère (tuteur) (réf : 007) | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 44628 | |
| #14 | No. référence : 00267 | Établissement permanent : Oui. Elle épouse un Canadien de L'Assomption | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Élisabeth Comeau (veuve de Jean Vincent) | |
| | | Fille de Abraham Comeau et Marguerite Pitre | |
| Date de présence attestée : 1766-01-13 | | Type de famille : Veuve réfugiée avec enfants | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Mariage de sa fille (réf : 009) | Origine acadienne : Petitcodiac | |
| | | No. d'union PRDH : 18982 | |
| #15 | No. référence : 00205 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Marguerite Vincent -Charles Vincent -Antoine Vincent -Joseph Vincent -Élisabeth Vincent -Marie-Anne Vincent -Marie-Anastasie Vincent | | | Nombre d'Acadiens 8 |

| | | | |
|--|-------------------------------------|--|--------------------------------|
| Nom homme : Paul Arsenault | | Nom femme : Madeleine Hébert | |
| Fils de Abraham Arsenault et Jeanne Gaudet | | Fille de Jean-Jacques Hébert et Jeanne Gotreau | |
| Date de présence attestée : 1766-06-07 | | Type de famille : Couple réfugié marié en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Sépulture de leur enfant | Origine acadienne : Beaubassin | |
| | | No. d'union PRDH : 18128 | |
| #16 | No. référence : 0010 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Jean Arsenault -Cyprien Pierre Arsenault -Euphrosine Arsenault | | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Landry | | Nom femme : Marie-Anne Hébert | |
| Fils de Germain Landry et Cécile Forest | | Fille de Augustin Hébert et Marguerite-Anne Boudreau | |
| Date de présence attestée : 1766-10-05 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 43663 | |
| #17 | No. référence : 0011 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Anne Landry -Marie-Madeleine Landry -Jean-Baptiste Landry -Marie-Marguerite Landry | | | Nombre d'Acadiens 6 |
| Nom homme : François Leblanc | | Nom femme : Élisabeth Isabelle Dugas | |
| Fils de François Leblanc et Marguerite Boudreau | | Fille de Joseph Dugas et Claire Bourg | |
| Date de présence attestée : 1766-10-05 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 26741 | |
| #18 | No. référence : 0012 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie Leblanc -Élisabeth Leblanc -François Leblanc -Jean-Baptiste Leblanc -Marguerite Leblanc -Marie-Françoise Leblanc -Pierre Leblanc -Marie-Anne Leblanc -Marie-Madeleine Leblanc | | | Nombre d'Acadiens 11 |
| Nom homme : Amand Dupuis | | Nom femme : Marie-Blanche Landry | |
| Fils de Jean Dupuis et Marguerite Richard | | Fille de Germain Landry et Cécile Forest | |
| Date de présence attestée : 1766-10-19 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 43776 | |
| #19 | No. référence : 0014 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marguerite Dupuis -Firmin Dupuis -Isaac Dupuis -Joseph Dupuis -Marie-Josèphe Dupuis | | | Nombre d'Acadiens 7 |

| | | | |
|---|-----------------------------------|---|--------------------------------|
| Nom homme : Charles Hébert | | Nom femme : Marguerite Landry | |
| Fils de Augustin Hébert et Marguerite-Anne Boudreau | | Fille de Germain Landry et Cécile Forest | |
| Date de présence attestée : 1766-10-19 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 43777 | |
| #20 | No. référence : 0015 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Charlotte Hébert -Charles Hébert -Marguerite Hébert -Marie-Judith Hébert -Joseph Hébert -Paul Hébert | | | Nombre d'Acadiens 8 |
| Nom homme : Amand Landry | | Nom femme : Marie-Madeleine Landry | |
| Fils de Antoine Landry et Marie-Blanche Leblanc | | Fille de René Landry et Madeleine Melançon | |
| Date de présence attestée : 1766-10-19 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 43778 | |
| #21 | No. référence : 0016 | Établissement permanent : Non. Partent à Laprairie. | |
| Enfants à charge : -Marie Landry -Marguerite Landry -Marie-Anne Landry -Geneviève Landry -Élisabeth Isabelle Landry | | | Nombre d'Acadiens 7 |
| Nom homme : Paul Landry | | Nom femme : Anastasie Leblanc | |
| Parents inconnus | | Fille de Paul Leblanc et Madeleine Forest | |
| Date de présence attestée : 1766-10-26 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 29290 | |
| #22 | No. référence : 0017 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Rosalie Landry -Marie Landry -Marguerite Landry -Anastasie Landry -Madeleine Landry | | | Nombre d'Acadiens 7 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Landry | | Nom femme : Marie-Marguerite Daigle | |
| Fils de François Landry et Marie-Josèphe Doucet | | Fille de Olivier Daigle et Françoise Granger | |
| Date de présence attestée : 1766-10-27 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré (Rivière-aux-Canards) | |
| | | No. d'union PRDH : 25270 | |
| #23 | No. référence : 0018 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Anne Landry -Marie-Josèphe Landry -Marie-Madeleine Landry -Marie-Françoise Landry -Jean-Baptiste Landry -Élisabeth Marie-Louise Landry -Modeste Landry -Anastasie-Marie Landry -Marie Landry | | | Nombre d'Acadiens 11 |

| | | | |
|--|--|--|----------------------------------|
| Nom homme : Joseph Leblanc | | Nom femme : Marguerite Landry | |
| Fils de Paul Leblanc et de Madeleine Forest | | Fille de René Landry et Madeleine Melançon | |
| Date de présence attestée : 1766-11-02 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de leur mariage | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 40942 | |
| #24 | No. référence : 0019 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Isabelle Élisabeth Leblanc -Vénérande Leblanc | | | Nombre d'Acadiens 4 |
| Nom homme : Germain Landry | | Nom femme : Marie-Marguerite Benoit | |
| Fils de François Landry et Marie-Josèphe Doucet | | Fille de Claude Benoit et Marie-Anne Comeau | |
| Date de présence attestée : 1766-11-02 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de leur mariage | Origine acadienne : (Homme) Grand-Pré, (Femme) Pisiguit | |
| | | No. d'union PRDH : 43774 | |
| #25 | No. référence : 0020 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Jean-Clément Landry | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Joseph Brault | | Nom femme : Anastasia Benoit | |
| Fils de Paul Brault et Marie-Josèphe Landry | | Fille de Claude Benoit et Marie-Anne Comeau | |
| Date de présence attestée : 1766-11-02 | | Type de famille : Déportés (Mass.) marié en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de leur mariage | Origine acadienne : (Homme) Grand-Pré, (Femme) Pisiguit | |
| | | No. d'union PRDH : 43775 | |
| #26 | No. référence : 0021 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Anne-Charlotte Brault | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Pierre Landry | | Nom femme : Anne Landry | |
| Fils de René Landry et Madeleine Melançon | | Fille de Pierre Landry et Marie-Josèphe Leblanc | |
| Date de présence attestée : 1767-03-02 | | Type de famille : Déportés (lieu?) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 35189 | |
| #27 | No. référence : 0024 | Établissement permanent : Non. Vont à Laprairie | |
| Enfants à charge : -Marguerite Landry | | | Nombre d'Acadiens 3 |

| | | | |
|---|--|--|-----------------------------------|
| Nom homme : François Landry | | Nom femme : Marie-Josèphe Doucet | |
| Fils de Antoine Landry et Marie Thibodeau | | Fille de Jean Doucet et Françoise Blanchard | |
| Date de présence attestée : 1767-04-21 | | Type de famille : Déportés (lieu?) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Sépulture de François Landry | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 10923 | |
| #28 | No. référence : 0025 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Charles Landry | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Jean Guedry Labine | | Nom femme : Marie-Marguerite Picote | |
| Fils de Pierre Guedry et Marguerite Brazeau | | Fille de Michel Picote et Anne Blain | |
| Date de présence attestée : 1767-04-25 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Sépulture enfant | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 35806 | |
| #29 | No. référence : 26 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Anne Guedry -Marin Guedry -Jean-Joseph Guedry -Joseph Guedry -Charles Guedry -Joseph Guedry -Élisabeth Guedry -Olivier Guedry -Marguerite Guedry | | | Nombre d'Acadiens 11 |
| Nom homme : Alexis Brault | | Nom femme : Marguerite Bariau | |
| Fils de François Brault et Marie Comeau | | Parents inconnus | |
| Date de présence attestée : 1767-05-17 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 35188 | |
| #30 | No. référence : 0027 | Établissement permanent : Non. Vont à St-Philippe. | |
| Enfants à charge : -Joseph Brault -Jean-Baptiste Brault -Charles Brault -Marie Brault -Élisabeth Brault -Marguerite Brault -Françoise-Rose Brault | | | Nombre d'Acadiens 9 |
| Nom homme : Paul Brault | | Nom femme : Marie-Josèphe Landry | |
| Fils de Pierre Brault et Marie-Anne Leblanc | | Fille de François Landry et Marie-Josèphe Doucet | |
| Date de présence attestée : 1767-06-09 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : (Homme) Grand-Pré (Rivière- aux-Canards), (Femme) Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 30960 | |
| #31 | No. référence : 0028 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Jean Brault -Marie-Anne Brault -Jean-Baptiste Brault -Marie Brault -Élisabeth Brault -Pierre Brault | | | Nombre d'Acadiens 8 |

| | | | |
|--|-----------------------------------|--|-------------------------------|
| Nom homme : Joseph Leblanc | | Nom femme : Marie-Madeleine Dugas | |
| Fils de François Leblanc et Élisabeth Isabelle Dugas | | Fille de Claude Dugas et Marie-Josèphe Melançon | |
| Date de présence attestée : 1767-07-06 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : (Homme) Grand-Pré, (Femme) Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 44479 | |
| #32 | No. référence : 0032 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Josèphe Leblanc | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Dupuis | | Nom femme : Marie-Josèphe Thibodeau | |
| Fils de Germain Dupuis et Marie Granger | | Parents inconnus | |
| Date de présence attestée : 1767-07-06 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : (Homme) Grand-Pré, (Femme)? | |
| | | No. d'union PRDH : 38808 | |
| #33 | No. référence : 0035 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie Dupuis -Geneviève Dupuis -Jean-Baptiste Dupuis | | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme : Joseph Brault | | Nom femme : Marie-Anne Picote | |
| Fils de Joseph Brault et Élisabeth Isabelle Thibodeau | | Fille Michel Picote et Anne Blain | |
| Date de présence attestée : 1767-07-06 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : (Homme) Petitcodiac, (Femme) Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 39904 | |
| #34 | No. référence : 0033 | Établissement permanent : Non. Vont à Laprairie. | |
| Enfants à charge : -Élisabeth Brault -Marie Brault | | | Nombre d'Acadiens 4 |
| Nom homme : Dominique Thibodeau | | Nom femme : Anne Dupuis | |
| Fils de Jean-Baptiste Thibodeau et Marguerite Boudreau | | Fille de Germain Dupuis et Marie Granger | |
| Date de présence attestée : 1767-07-06 | | Type de famille : Déportés (Mass.) marié en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : (Homme) ?, (Femme) Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 38812 | |
| #35 | No. référence : 0030 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Élisabeth Thibodeau -Osithe Thibodeau | | | Nombre d'Acadiens 4 |

| | | | |
|--|---|---|-------------------|
| Nom homme : Charles Béliveau | | Nom femme : Marie-Osithe Dugas | |
| Fils de Charles Béliveau et Marguerite Granger | | Fille de Claude Dugas et Marie-Josèphe Mélançon | |
| Date de présence attestée : 1767-07-06 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 31838 | |
| #36 | No. référence : 0031 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Marie-Angélique Béliveau -Ludivine Élisabeth Béliveau -Marguerite Béliveau -Joseph Béliveau -Marie-Ange Béliveau | | | 7 |
| Nom homme : Claude Dugas | | Nom femme : Marie-Josèphe Mélançon | |
| Fils de Abraham Dugas et Madeleine Landry | | Fille de Pierre Mélançon et Anne Granger | |
| Date de présence attestée : 1767-07-06 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 17644 | |
| #37 | No. référence : 0034 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Cécile Dugas -Anne Dugas -Félicité Dugas -Joseph Dugas -Jean-Daniel Dugas | | | Nombre d'Acadiens |
| | | | 7 |
| Nom homme : Germain Landry | | Nom femme : Cécile Forest | |
| Parents inconnus | | Fille de Pierre Forest et Cécile Richard | |
| Date de présence attestée : 1767-07-12 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation du mariage de leur fils | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 23750 | |
| #38 | No. référence : 0081 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens |
| | | | 2 |
| Nom homme : François Landry | | Nom femme : Marie Hébert | |
| Fils de Germain Landry et Cécile Forest | | Parents inconnus | |
| Date de présence attestée : 1767-07-12 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation du mariage | Origine acadienne : (Homme) Grand-Pré, (Femme)? | |
| | | No. d'union PRDH : 44482 | |
| #39 | No. référence : 0036 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Josèphe Landry | | | Nombre d'Acadiens |
| | | | 3 |

| | | | |
|--|---|--|--|
| Nom homme : Amand Bourgeois | | Nom femme : Marguerite Dugas | |
| Fils de Claude Bourgeois et Marie Leblanc | | Fille de Claude Dugas et Marie-Josèphe Melançon | |
| Date de présence attestée : 1767-07-26 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de mariage | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 44512 | |
| #40 | No. référence : 0037 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Josèphe Bourgeois | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Lanoue | | marguillier | Nom femme : Théotiste Bourgeois |
| Fils de Pierre Lanoue et Anne Béliveau | | Fille de Guillaume Bourgeois et Anne Hébert | |
| Date de présence attestée : 1767-08-20 | | Type de famille : Déportés (Mass? ou Conn.?) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 4601 | |
| #41 | No. référence : 0038 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Pierre Lanoue -Jean-Baptiste Lanoue | | | Nombre d'Acadiens 4 |
| Nom homme : Polycarpe Robichaud | | Nom femme : Élisabeth Bourgeois | |
| Fils de Josèphe Robichaud et Marie Forest | | Fille de Joseph Bourgeois et Anne Leblanc | |
| Date de présence attestée : 1767-08-21 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 36073 | |
| #42 | No. référence : 0039 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Ursule Robichaud -Joseph Robichaud -Paul Robichaud -François Robichaud | | | Nombre d'Acadiens 6 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Forest | | Nom femme : Marie-Josèphe Hébert | |
| Fils de François Forest et Jeanne Anne Girouard | | Fille de Alexandre Hébert et Marie-Josèphe Mireault | |
| Date de présence attestée : 1767-08-28 | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 42012 | |
| #43 | No. référence : 0040 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Joseph Forest | | | Nombre d'Acadiens 3 |

| | | | | |
|--|--------------------------------------|------------------------|--|----------------------|
| Nom homme : Paul Landry | | médecin- chirurgien | Nom femme : Rosalie Marie Benoit | |
| Fils de Jean Landry et Madeleine Melançon | | | Fille de Claude Benoit et Marie Comeau | |
| Date de présence attestée : 1767-08-29 | | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | | Origine acadienne : (Homme) Grand-Pré, (Femme) Pisiguit | |
| | | | No. d'union PRDH : 35916 | |
| #44 | | No. référence : 0041 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | | Nombre d'Acadiens |
| -Marie Landry -Paul Landry -Jean Landry | | | | 5 |
| Nom homme : Simon Forest | | | Nom femme : Rosalie Richard | |
| Fils de François Forest et Jeanne Anne Girouard | | | Fille de Jean-Baptiste Richard et Marie-Josèphe Hébert | |
| Date de présence attestée : 1767-08-30 | | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | | No. d'union PRDH : 39905 | |
| #45 | | No. référence : 0042 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | | Nombre d'Acadiens |
| -Isabelle-Marie Forest -Frédéric Forest | | | | 4 |
| Nom homme : Pierre Dupuis | | | Nom femme : Anastasie Bourgeois | |
| Fils de Jean Dupuis et Anne Richard | | | Fille de Claude Bourgeois et Marie Leblanc | |
| Date de présence attestée : 1767-09-06 | | | Type de famille : Déporté (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | | No. d'union PRDH : 31848 | |
| #46 | | No. référence : 0046 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | | Nombre d'Acadiens |
| -Marguerite Dupuis -Anne Dupuis | | | | 4 |
| Nom homme : Louis Lord | | | Nom femme : Luce Marie Fontaine | |
| Fils de Pierre Lord et Jeanne Doucet | | | Fille de Louis Fontaine et Marie-Madeleine Roy | |
| Date de présence attestée : 1767-09-06 | | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | | No. d'union PRDH : 40944 | |
| #47 | | No. référence : 0043 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | | Nombre d'Acadiens |
| -Marie-Ludivine Lord -Marie Lord -Marguerite Lord -Jean-Baptiste Lord -Élisabeth Lord -Louis Lord | | | | 8 |

| | | | |
|---|--------------------------------------|---|----------------------------------|
| Nom homme : Étienne Robichaud | | Nom femme : Marie Béliveau | |
| Fils de Joseph Robichaud et Marie Forest | | Fille de Charles Béliveau et Agnès Gaudet | |
| Date de présence attestée : 1767-09-06 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 29528 | |
| #48 | No. référence : 0044 | Établissement permanent : Non. Vont à Pointe-aux-Trembles | |
| Enfants à charge : -Véronique Robichaud -Julien Robichaud -Marguerite Robichaud -Modeste Robichaud -Pierre Robichaud -Michel Robichaud -Ursule Robichaud | | | Nombre d'Acadiens 9 |
| Nom homme : Alexis Chenet | | Nom femme : Marguerite Brault | |
| Parents inconnus | | Fille de Pierre Brault et Marie-Josèphe Dupuis | |
| Date de présence attestée : 1767-09-06 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de mariage | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 44609 | |
| #49 | No. référence : 0047 | Établissement permanent : Non. Vont à Saint-Ours | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 2 |
| Nom homme : Louis Mireault | | cultivateur | Nom femme : Marie Richard |
| Fils de Joseph Mireault et Marguerite Lord | | Fille de Jean-Baptiste Richard et Marie-Josèphe Hébert | |
| Date de présence attestée : 1767-09-13 | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : (Homme) Port-Royal (Cap de sable), (Femme) Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 44625 | |
| #50 | No. référence : 0048 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Frédéric Mireault -Isabelle-Élisabeth Mireault -Marie-Esther Mireault | | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme : Louis Thadée Fontaine | | Nom femme : Marie-Thérèse Robichaud | |
| Fils de Louis Fontaine et Marie-Madeleine Roy | | Fille de Prudent Robichaud et Françoise Bourgeois | |
| Date de présence attestée : 1767-09-13 | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 44585 | |
| #51 | No. référence : 0049 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Louis Fontaine -Joseph Fontaine -Isaac Fontaine | | | Nombre d'Acadiens 5 |

| | | | | |
|--|---|--|---|--|
| Nom homme : Dominique Robichaud | | | Nom femme : Marguerite Forest | |
| Fils de Prudent Robichaud et Françoise Bourgeois | | | Fille de Joseph Forest et Marie Guilbault | |
| Date de présence attestée : 1767-09-13 | | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | | No. d'union PRDH : 25923 | |
| #52 | No. référence : 0050 | | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : - Marie-Élisabeth Robichaud - Edouard Robichaud - Nathalie Robichaud | | | - Marguerite Robichaud - Joseph Robichaud - Isaac Robichaud - Luce Robichaud | |
| | | | Nombre d'Acadiens | |
| | | | 9 | |
| Nom homme : Pierre Lanoue | | | Nom femme : Marie-Josèphe Dugas | |
| Fils de Pierre Lanoue et Anne Béliveau | | | Fille de Louis Dugas et Marie-Josèphe Girouard | |
| Date de présence attestée : 1767-09-20 | | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | | No. d'union PRDH : 44632 | |
| #53 | No. référence : 0052 | | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : - Marie-Josèphe Lanoue | | | Nombre d'Acadiens | |
| | | | 3 | |
| Nom homme : Joseph Bourg | | | Nom femme : Marguerite Mireault | |
| Fils de Joseph Bourg et Marie-Louise Robichaud | | | Fille de Joseph Mireault et Marguerite Lord | |
| Date de présence attestée : 1767-09-22 | | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de leur mariage | | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | | No. d'union PRDH : 40940 | |
| #54 | No. référence : 0045 | | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : - Marguerite Bourg - Marie-Josèphe Bourg | | | Nombre d'Acadiens | |
| | | | 4 | |
| Nom homme : Pierre Mireault | | | Nom femme : Marie-Desanges Robichaud | |
| Fils de Joseph Mireault et Marguerite Lord | | | Fille de Pierre Robichaud et Marie-Madeleine Bourgeois | |
| Date de présence attestée : 1767-09-28 | | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | | Origine acadienne : Port-Royal (Cap de Sable) | |
| | | | No. d'union PRDH : 29369 | |
| #55 | No. référence : 0053 | | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : - Marie-Marthe Mireault - Jean Mireault - Joseph Mireault - Marguerite Mireault | | | - Marie-Anne Mireault | |
| | | | Nombre d'Acadiens | |
| | | | 7 | |

| | | | |
|---|--|---|-------------------|
| Nom homme : François Mireault | | Nom femme : Cécile Bourg | |
| Fils de Joseph Mireault et Marguerite Lord | | Fille de Abraham Bourg et Marie Dugas | |
| Date de présence attestée : 1767-09-28 | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal (Cap de Sable) | |
| | | No. d'union PRDH : 26881 | |
| #56 | No. référence : 0054 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Joseph Mireault -François-Marin Mireault -Jean-Baptiste Mireault -Marie-Anne Mireault -Marie-Hélène Mireault -Edouard Mireault | | | 8 |
| Nom homme : Bonaventure Gaudet | | Nom femme : Marie-Modeste Bourgeois | |
| Fils de Pierre Gaudet et Marie Béliveau | | Fille de Guillaume Bourgeois et Anne Hébert | |
| Date de présence attestée : 1767-09-28 | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de leur mariage | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 44665 | |
| #57 | No. référence : 0055 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Marie-Anne Esther Gaudet | | | 3 |
| Nom homme : François Forest | | Nom femme : Jeanne-Anne Girouard | |
| Fils de René Forest et Françoise Dugas | | Fille de Alexandre Girouard et Marie Leborgne | |
| Date de présence attestée : 1767-10-14 | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation du mariage de leur fils (réf : 0040) | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 15993 | |
| #58 | No. référence : 00121 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -François Forest -Madeleine Forest | | | 4 |
| Nom homme : Pierre Mireault | | Nom femme : Eustache-Marie Hébert | |
| Fils de François Mireault et Madeleine Lord | | Fille de Alexandre Hébert et Marie Dupuis | |
| Date de présence attestée : 1767-10-18 | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal (Cap de Sable) | |
| | | No. d'union PRDH : 44716 | |
| #59 | No. référence : 0056 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Scholastique Mireault -Anne Mireault -Marie Mireault -Marguerite Mireault -Madeleine Mireault -Anne Esther Mireault -Nathalie Mireault -Isaac Mireault | | | 10 |

| | | | |
|--|---|--|-------------------|
| Nom homme : Jean-Baptiste Janson | | Nom femme : Marie-Josèphe Lord | |
| Fils de William Janson et Élisabeth Corpron | | Fille de Pierre Lord et Jeanne Doucet | |
| Date de présence attestée : 1767-10-25 | | Type de famille :Déportés (Conn.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 23307 | |
| #60 | No. référence : 0057 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Jean-Baptiste Janson -Marie-Josèphe Janson -Monique Janson -Joseph Janson -Germain Marie Janson -Marguerite Janson | | | 8 |
| Nom homme : Charles Gaudet | | Nom femme : Anastasie Nathalie Robichaud | |
| Parents inconnus | | Fille de Prudent Robichaud et Françoise Bourgeois | |
| Date de présence attestée : 1767-11-13 | | Type de famille :Déportés (Conn.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 40941 | |
| #61 | No. référence : 0058 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Ludivine Gaudet -Jean Gaudet -Joseph Gaudet -Anne Gaudet -Pierre Gaudet -Marie Gaudet | | | 8 |
| Nom homme : Guillaume Bourgeois | | Nom femme : Anne Hébert | |
| Fils de Guillaume Bourgeois et Catherine Thibodeau | | Fille de Alexandre Hébert et Marie Dupuis | |
| Date de présence attestée : 1767-11-15 | | Type de famille :Déportés (Conn.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation du mariage de leur fille (réf : 0055) | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 22177 | |
| #62 | No. référence : 00244 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Joseph Bourgeois | | | 3 |
| Nom homme : Alexandre Hébert | | Nom femme : Marie-Josèphe Mireault | |
| Fils de Alexandre Hébert et Marie Dupuis | | Fille de François Mireault et Madeleine Lord | |
| Date de présence attestée : 1767-11-22 | | Type de famille :Déportés (Conn.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 21574 | |
| #63 | No. référence : 0063 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Anne-Hélène Hébert -Marie-Marguerite Hébert | | | 4 |

| | | | | |
|---|-----------------------------------|---|--|-------------------------------|
| Nom homme : Jean-Baptiste Richard | | | Nom femme : Marie-Josèphe Hébert | |
| Fils de Michel Richard et Agnès Bourgeois | | | Fille de Alexandre Hébert et Marie Dupuis | |
| Date de présence attestée : 1767-11-22 | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en Acadie | | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | | |
| | | No. d'union PRDH : 21270 | | |
| #64 | No. référence : 0061 | Établissement permanent : Oui | | |
| Enfants à charge : -Joseph Théotime Richard -Jean Richard -Jean-Baptiste Richard | | | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme : Simon Pierre Leblanc | | | Nom femme : Marguerite Thériault | |
| Fils de Antoine Leblanc et Anne Landry | | | Fille de Claude Thériault et Agnès Aucoin | |
| Date de présence attestée : 1767-11-22 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré | | |
| | | No. d'union PRDH : 44469 | | |
| #65 | No. référence : 0060 | Établissement permanent : Oui | | |
| Enfants à charge : -Anselme Leblanc -Jean-Baptiste Leblanc -Joseph Leblanc | | | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme : Pierre Brault | | | Nom femme : Marie-Josèphe Dupuis | |
| Fils de Pierre Brault et Marie-Anne Leblanc | | | Fille de Germain Dupuis et Marie Granger | |
| Date de présence attestée : 1767-11-22 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré | | |
| | | No. d'union PRDH : 28365 | | |
| #66 | No. référence : 0062 | Établissement permanent : Non. Vont à Saint-Denis | | |
| Enfants à charge : -Madeleine Brault -Marie-Élisabeth Brault -Marie-Françoise Brault -Joseph Brault -Jean-Baptiste Brault | | | | Nombre d'Acadiens 7 |
| Nom homme : François Dupuis | | fermier | Nom femme : Marguerite Prégent | |
| Fils de Germain Dupuis et Marie-Granger | | | Fille de Charles Prégent et Françoise Boudreau | |
| Date de présence attestée : 1767-11-22 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré | | |
| | | No. d'union PRDH : 44513 | | |
| #67 | No. référence : 0059 | Établissement permanent : Non. Vont à Contrecoeur | | |
| Enfants à charge : -Marguerite Dupuis -Paul Dupuis -Anastasia Dupuis Maryse-Marthe Dupuis -Joseph Dupuis -Paul Dupuis | | | | Nombre d'Acadiens 8 |

| | | | |
|---|--|--|----------------------------------|
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marguerite Martin (veuve de Claude Doucet) | |
| | | Fille de Étienne Martin et de Marie-Jeanne Comeau | |
| Date de présence attestée : 1768-02-08 | | Type de famille : Veuve déportée (lieu ?) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son remariage avec un Canadien | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 23168 | |
| #68 | No. référence : 0064 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Paul Doucet | | | Nombre d'Acadiens 2 |
| Nom homme : Pierre-Paul Dupuis | | Nom femme : Anne Agathe Thibodeau | |
| Fils de Germain Dupuis et Marie-Angélique Leblanc | | Parents inconnus | |
| Date de présence attestée : 1769-02-24 | | Type de famille : Déportés (lieu?) marié en Pennsylvanie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : (Homme) Grand-Pré, (Femme)? | |
| | | No. d'union PRDH : 43691 | |
| #69 | No. référence : 00415 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Pierre Dupuis | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Paul Thibodeau | | Nom femme : | |
| Fils de Jean-Baptiste Thibodeau et Marguerite Boudreau | | | |
| Date de présence attestée : 1768-04-11 | | Type de famille : Célibataire déporté (Mass.), sans parents | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son propre décès | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 20564 | |
| #70 | No. référence : 0065 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : - NIL | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Thibodeau | | Nom femme : Élisabeth-Isabelle Landry | |
| Fils de Jean-Baptiste Thibodeau et Marguerite Boudreau | | Fille de Germain Landry et Cécile Forest | |
| Date de présence attestée : 1768-04-17 | | Type de famille : Déportés (Mass.) marié en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : (Homme) Pisiguit, (Femme) Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 38736 | |
| #71 | No. référence : 0066 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Isabelle-Hélène Thibodeau -Marie-Marguerite Thibodeau | | | Nombre d'Acadiens 4 |

| | | | |
|--|--|---|-------------------------------|
| Nom homme : Joseph Robichaud | | Nom femme : Marie Forest | |
| Fils de Prudent Robichaud et Henriette Petitpas | | Fille de René Forest et Françoise Dugas | |
| Date de présence attestée : 1768-05-03 | | Type de famille : Déportés (lieu?) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Décès de l'homme | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 12756 | |
| #72 | No. référence : 0067 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Victoire Robichaud | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Charles Mireault | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Joseph Mireault et Marguerite Lord | | | |
| Date de présence attestée : 1768-07-13 | | Type de famille : Célibataire sans parents, déporté (lieu?) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Achat d'une terre avec son frère (réf : 0085) | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 45618 | |
| #73 | No. référence : 0074 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Mireault | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Joseph Mireault et Marguerite Lord | | | |
| Date de présence attestée : 1768-07-13 | | Type de famille : Célibataire sans parents, déporté (lieu?) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Achat d'une terre avec son frère (réf : 0074) | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 46997 | |
| #74 | No. référence : 0085 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marguerite Landry (veuve de Michel Robichaud) | |
| | | Fille de Jean-Baptiste Landry et Marie-Marguerite Daigle | |
| Date de présence attestée : 1768-08-01 | | Type de famille : Veuve déportée (lieu ?) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son remariage avec un Canadien | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 45402 | |
| #75 | No. référence : 0071 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |

| | | | |
|---|-----------------------------------|--|--------------------------------|
| Nom homme : Joseph Mireault | | Nom femme : Félicité Forest | |
| Fils de Joseph Mireault et Marguerite Lord | | Fille de François Forest et Jeanne Anne Girouard | |
| Date de présence attestée : 1768-08-07 | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : (Homme) Port-Royal (Cap de Sable), (Femme)? | |
| | | No. d'union PRDH : 45410 | |
| #76 | No. référence : 0072 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Élisabeth Mireault | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Louis-Sylvain Dupuis | | Nom femme : Françoise Leblanc | |
| Fils de Jean Dupuis et Marguerite Richard | | Fille de Pierre Leblanc et Marie-Françoise Landry | |
| Date de présence attestée : 1768-08-28 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 26738 | |
| #77 | No. référence : 0069 | Établissement permanent : Non. Vont à L'Acadie (vallée du Richelieu) | |
| Enfants à charge : -Paul-Sylvain Dupuis -Françoise Dupuis -Augustin-Marie Dupuis -Jean-Baptiste Dupuis -Marguerite Dupuis -Joseph Dupuis -Élisabeth-Isabelle Dupuis -Pierre Dupuis -Charles Dupuis -Marie Dupuis -Pierre-Sylvain Dupuis -Pierre Dupuis | | | Nombre d'Acadiens 14 |
| Nom homme : Jean Lacroix Thibodeau | | Nom femme : Anne Hélène Pellerin | |
| Parents inconnus | | Fille de Charles Pellerin et Marie-Madeleine Robichaud | |
| Date de présence attestée : 1768-09-29 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : Pisiguit | |
| | | No. d'union PRDH : 43703 | |
| #78 | No. référence : 00364 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Élisabeth L. Thibodeau -Joseph L. Thibodeau -Marie-Ovide L. Thibodeau -Marie-Anne L. Thibodeau -Jean L. Thibodeau -Marie-Geneviève L. Thibodeau -Isabelle L. Thibodeau -Geneviève L. Thibodeau | | | Nombre d'Acadiens 10 |
| Nom homme : Thomas Janson (veuf de Marie-Josèphe Girouard) | | Nom femme : Nil | |
| Fils de William Janson et Elisabeth Corpron | | | |
| Date de présence attestée : 1768-10-03 | | Type de famille : Veuf déporté (lieu?) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son remariage | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 22653 | |
| #79 | No. référence : 00341 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Charles Janson -Marguerite Janson -Isabelle Janson -Osithe Janson | | | Nombre d'Acadiens 5 |

| | | | |
|---|--------------------------------|--|-------------------------------|
| Nom homme : Amand Leblanc | | Nom femme : Marguerite Leblanc | |
| Fils de Paul Leblanc et Marie-Josèphe Richard | | Fille de Simon Pierre Leblanc et Marguerite Thériault | |
| Date de présence attestée : 1768-11-13 | | Type de famille : Déporté (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : (Homme) Port-Royal, (Femme) Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 41073 | |
| #80 | No. référence : 00332 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Joseph Leblanc | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Petitot Saincenne | | Nom femme : (canadienne) Geneviève Marie Caron | |
| Fils de Denis Jean-Baptiste Petitot Saincenne et Marie-Josèphe Granger | | Fille des Canadiens Ignace Caron et Marguerite Rousseau | |
| Date de présence attestée : 1769-02-06 | | Type de famille : Réfugié marié avec une canadienne | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : (Homme) Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 38546 | |
| #81 | No. référence : 00288 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Victoire Saincenne -Jean-Baptiste Saincenne | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marie-Anne Leblanc (veuve de Pierre Brault) | |
| | | Fille de Jacques Leblanc et Catherine Hébert | |
| Date de présence attestée : 1770-01-30 | | Type de famille : Veuve déportée (Mass.) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Sa propre sépulture | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 23277 | |
| #82 | No. référence : 0077 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Théodore Fontaine | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Louis Fontaine et Marie-Madeleine Roy | | | |
| Date de présence attestée : 1770-02-19 | | Type de famille : Célibataire déporté (Conn.), père sera présent plus tard | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Sa propre sépulture | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 17258 | |
| #83 | No. référence : 0080 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens 1 |

| | | | |
|--|--|---|-------------------------------|
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marguerite Fontaine | |
| | | Fille de Louis Fontaine et Marie-Madeleine Roy | |
| Date de présence attestée : 1770-04-16 | | Type de famille : Célibataire déportée (Conn.), père sera présent plus tard | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Sa propre sépulture | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 17258 | |
| #84 | No. référence : 0080 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -NIL | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marie Fontaine | |
| | | Fille de Louis Fontaine et Marie-Madeleine Roy | |
| Date de présence attestée : 1770-07-23 | | Type de famille : Célibataire déportée (Conn.), père sera présent plus tard présent | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son mariage avec un Canadien | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 17258 | |
| #85 | No. référence : 0080 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -NIL | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Jean Poirier | | Nom femme : Nil | |
| Fils de François Poirier et Marguerite Madeleine Doucet | | | |
| Date de présence attestée : 1770-08-27 | | Type de famille : Réfugié célibataire, sans parents | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son mariage | Origine acadienne : Beaubassin | |
| | | No. d'union PRDH : 46841 | |
| #86 | No. référence : 0083 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -NIL | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : René Martin Barnabé | | Nom femme : Marguerite Michel | |
| Fils de René Martin Barnabé et Marie Meunier | | Fille de Jacques Michel et Catherine Comeau | |
| Date de présence attestée : 1770-09-24 | | Type de famille : Déportés (lieu?) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Contrat de mariage de sa fille (réf : 0083) | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 20562 | |
| #87 | No. référence : 00173 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Charles-Benjamin Martin -Marie-Modeste Martin -Rosalie Martin -Marie-Anne Martin -Amable Martin -Nathalie-Anastasie Martin | | | Nombre d'Acadiens 8 |

| | | | |
|--|--|---|-------------------------------|
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marie-Eulalie Fontaine | |
| | | Fille de Louis Fontaine et Marie-Madeleine Roy | |
| Date de présence attestée : 1771-01-07 | | Type de famille : Célibataire déportée (lieu?), père sera présent plus tard | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Sa propre sépulture | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 17258 | |
| #88 | No. référence : 0080 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -NIL | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Joseph Dugas (veuf de Marguerite Robichaud) | | maître-farinier | Nom femme : NIL |
| Fils de Abraham Dugas et Madeleine Landry) | | | |
| Date de présence attestée : 1771-02-02 | | Type de famille : Veuf déporté (Mass.) avec enfants | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Contrat de mariage de sa fille (réf : 0090) | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 16133 | |
| #89 | No. référence : 00216 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marie-Josèphe Dugas -Marie-Anne Dugas -Isabelle-Élisabeth Dugas -Marie-Monique Dugas | | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme : Charles Forest (veuf de Marie-Josèphe Robichaud) | | Nom femme : Nil | |
| Fils de François Forest et Jeanne Anne Girouard | | | |
| Date de présence attestée : 1771-02-04 | | Type de famille : Veuf déporté (Conn.) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son remariage | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 47325 | |
| #90 | No. référence : 0090 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marguerite Forest | |
| | | Fille de Jean Forest et Marie-Josèphe Pitre | |
| Date de présence attestée : 1771-03-16 | | Type de famille : Célibataire réfugiée sans parents | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son propre décès | Origine acadienne : Beaubassin | |
| | | No. d'union PRDH : 18981 | |
| #91 | No. référence : 0091 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |

| | | | |
|--|---|---|-------------------|
| Nom homme : Germain Dupuis | | Nom femme : Marie-Angélique Leblanc | |
| Fils de Germain Dupuis et Marie Granger | | Fille de Pierre Leblanc et Marie-Françoise Landry | |
| Date de présence attestée : 1771-07-20 | | Type de famille : Déportés (Nouvelle-Angleterre lieu?) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Contrat de mariage de leur fille (réf : 0092) | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 43692 | |
| #92 | No. référence : 00196 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Marie-Marguerite Dupuis -Marie-Marthe Dupuis -Joseph Dupuis -Suzanne Dupuis -Charles Dupuis -Marie-Françoise Dupuis -François-Xavier Dupuis -Germain Dupuis -Marie-Élisabeth Dupuis | | | 11 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Félicité Robichaud | |
| | | Fille de Prudent Robichaud et Marie-Josèphe Richard | |
| Date de présence attestée : 1771-10-14 | | Type de famille : Célibataire déportée (lieu?), sans parents | |
| Paroisse : Varennes | Occasion : Mariage à Varennes avec l'Acadien Charles Vincent (réf : 00205) de L'Assomption. Ils s'établissent à l'Assomption après leur mariage | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 47856 | |
| #93 | No. référence : 00289 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Nil | | | 1 |
| Nom homme : Alexis Roy | | Nom femme : Nil | |
| Fils de François Roy et Marguerite Gaudreau | | | |
| Date de présence attestée : 1771-10-28 | | Type de famille : Célibataire, déporté (lieu?), sans parents | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son mariage | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 47885 | |
| #94 | No. référence : 00438 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Nil | | | 1 |
| Nom homme : | | Nom femme : Anastasie Landry | |
| | | Fille de Antoine Landry et Marie-Anne Cormier | |
| Date de présence attestée : 1771-11-23 | | Type de famille : Célibataire réfugiée, sans parents | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son contrat de mariage avec un Canadien | Origine acadienne : Beaubassin | |
| | | No. d'union PRDH : 21995 | |
| #95 | No. référence : 00361 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Nil | | | 1 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nom homme : Jean-Baptiste Landry | | | Nom femme : Nil |
| Fils de Antoine Landry et Marie-Anne Cormier | | | |
| Date de présence attestée : 1771-11-23 | | Type de famille : Célibataire réfugié, sans parents | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Contrat de mariage de sa soeur (réf : 00361) | Origine acadienne : Beaubassin | |
| | | No. d'union PRDH : 21995 | |
| #96 | No. référence : 0098 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Basile Leblanc | | meunier | Nom femme : Marie Landry |
| Fils de Joseph Leblanc et Marguerite Bourgeois | | | Fille de Pierre Landry et Cécile Robichaud |
| Date de présence attestée : 1771-12-26 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 35192 | |
| #97 | No. référence : 0096 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Joseph Leblanc -Marie-Anne Leblanc -Élisabeth Leblanc -Pierre Leblanc -Jean-Edouard Leblanc -Marie Leblanc | | | Nombre d'Acadiens 8 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Pellerin | | | Nom femme : Marie-Josèphe Bourg |
| Fils de Jean-Baptiste Pellerin et Marie Martin | | | Fille de Abraham Bourg et Marie Dugas |
| Date de présence attestée : 1772-01-11 | | Type de famille : Déportés (Nouv.-Angleterre, lieu?) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Contrat de mariage de sa fille (réf : 00441) | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 23803 | |
| #98 | No. référence : 00358 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Paul Pellerin -Jean-Baptiste Pellerin -Marie-Josèphe Pellerin -Isidore Pellerin -Marie-Anne Pellerin -David Pellerin -Joseph Pellerin | | | Nombre d'Acadiens 9 |
| Nom homme : Joseph Granger | | | Nom femme : Nathalie Doucet |
| Fils de Claude Granger et Jeanne Guilbault | | | Fille de Charles Doucet et Marguerite Prigent |
| Date de présence attestée : 1772-08-18 | | Type de famille : Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 38809 | |
| #99 | No. référence : 00101 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Joseph-David Granger -Félix Granger -Charles Granger | | | Nombre d'Acadiens 5 |

| | | | |
|---|--|--|--------------------------------|
| Nom homme : Pierre Granger | | Nom femme : Marie-Josèphe Lanoue | |
| Fils de Joseph Granger et Marie-Josèphe Robichaud | | Fille de Pierre Lanoue et Anne Béliveau | |
| Date de présence attestée : 1772-08-19 | | Type de famille : Couple Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 48653 | |
| #100 | No. référence : 00102 | Établissement permanent : Non. Vont à l'Acadie | |
| Enfants à charge : -Pierre Granger | | | Nombre d'Acadiens 3 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Lord | | Nom femme : Marie-Madeleine Dugas | |
| Fils de Pierre Lord et Jeanne Doucet | | Fille de François Dugas et Claire Bourg | |
| Date de présence attestée : 1772-08-23 | | Type de famille : Déportés (Nouve.-Angleterre, lieu?) mariés en Acadie | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême sous condition | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 28667 | |
| #101 | No. référence : 00103 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Ludivine Lord -Marie-Anne Lord -Pierre-David Lord -Marie-Louise Lord -Antoine Lord -Marguerite Lord -Isabelle-Elisabeth Lord -Louis-Benjamin Lord -Marie-Josèphe Lord | | | Nombre d'Acadiens 11 |
| Nom homme : Marin François Granger | | Nom femme : Marguerite Lanoue | |
| Fils de Joseph Granger et Marie-Josèphe Robichaud | | Fille de Pierre Lanoue et Anne Béliveau | |
| Date de présence attestée : 1772-11-01 | | Type de famille : Couple Déportés (Conn.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de leur mariage | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 48821 | |
| #102 | No. référence : 00118 | Établissement permanent : Non. Vont à St-Philippe | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 2 |
| Nom homme : Pierre Lanoue (veuf de Anne Béliveau) | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Pierre Lanoue et Marie Granger | | | |
| Date de présence attestée : 1772-11-01 | | Type de famille : Veuf déporté (Nouv.-Angleterre, lieu?) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation des mariages de ses enfants (réf : 00102 et 00118) | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 20471 | |
| #103 | No. référence : 00305 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Anne-Euphrosine Lanoue | | | Nombre d'Acadiens 2 |

| | | | | |
|---|--|------------------------------|---|----------------------------------|
| Nom homme : Louis Julien Abois (veuf de Marie-Anne Hébert) | | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Julien Abois et Jeanne May | | | | |
| Date de présence attestée : 1773-23-27 | | | Type de famille : Veuf déporté (lieu?) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son décès | | Origine acadienne : ? | |
| | | | No. d'union PRDH : 13002 | |
| #104 | | No. référence : 00108 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Thibodeau | | | Nom femme : Marie-Marguerite Dugas | |
| Fils de Antoine Thobideau et Marguerite Marie Landry | | | Fille de Joseph Dugas et Marguerite Robichaud | |
| Date de présence attestée : 1773-06-28 | | | Type de famille : Déportés (Nouv.-Angleterre, lieu?) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | | No. d'union PRDH : 44772 | |
| #105 | | No. référence : 00124 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : - Jean Thibodeau - Joseph-David Thibodeau | | | | Nombre d'Acadiens 4 |
| Nom homme : Jean Bro | | Curé de Saint- Jacques | Nom femme : Nil | |
| Fils de Séraphin Brault et Brigitte Martin | | | | |
| Date de présence attestée : 1774-01-01 | | | Type de famille : Célibataire (Curé) déporté (arrive de France) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : présence sur acte dans registre | | Origine acadienne : Grand-Pré (Rivière-aux-Canards) | |
| | | | No. d'union PRDH : nil | |
| #106 | | No. référence : 00295 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -NIL | | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Amable Poncey Melançon | | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Charles Melançon et Marie-Anne Granger | | | | |
| Date de présence attestée : 1774-02-11 | | | Type de famille : Célibataire réfugié, parents absents | |
| Paroisse : St- Jacques | Occasion : Concession de terre | | Origine acadienne : ? | |
| | | | No. d'union PRDH : 53427 | |
| #107 | | No. référence : 00178 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | | Nombre d'Acadiens 1 |

| | | | |
|---|---|---|-------------------------------|
| Nom homme : Claude Melançon | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Charles Melançon et Marie-Anne Granger | | | |
| Date de présence attestée : 1774-03-04 | | Type de famille : Célibataire réfugié, parents absents | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Concession de terre | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 54620 | |
| #108 | No. référence : 00329 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Joseph Mireault (veuf de Marguerite Lord) | | Nom femme : Nil | |
| Fils de François Mireault et Marie Pitre | | | |
| Date de présence attestée : 1774-05-22 | | Type de famille : Veuf déporté (Conn.) | |
| Paroisse : L'Assomption (l'acte a été passé à St-Sulpice mais il habitait L'Assomption) | Occasion : Son décès | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 12883 | |
| #109 | No. référence : 00384 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Amable Bourgeois | | Nom femme : Marie-Louise Richard | |
| Fils de Claude Bourgeois et Marie Leblanc | | Fille de Jean-Baptiste Richard et Marguerite Robichaud | |
| Date de présence attestée : 1774-08-07 | | Type de famille : Déportés (Nouv.-Angleterre, lieu?) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de mariage | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 50625 | |
| #110 | No. référence : 00114 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 2 |
| Nom homme : Victor Richard | | Nom femme : Ludivine Bourgeois | |
| Fils de Jean-Baptiste Richard et Marguerite Robichaud | | Fille de Joseph Bourgeois et Anne Leblanc | |
| Date de présence attestée : 1774-08-07 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de leur mariage | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 50624 | |
| #111 | No. référence : 00113 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marguerite Richard -Ludivine Richard -Elisabeth-Isabelle Richard -Jean-Baptiste Richard -Pierre Richard -Joseph Richard -Daniel Richard | | | Nombre d'Acadiens 9 |

| | | |
|--|--|---|
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marguerite Robichaud (veuve de Jean-Baptiste Richard) |
| | | Fille de François Robichaud et Madeleine Thériault |
| Date de présence attestée : 1774-08-07 | | Type de famille : Veuve déportée (Mass.) |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation du mariage de son fils (réf : 00113) | Origine acadienne : Port-Royal |
| | | No. d'union PRDH : 17049 |
| #112 | No. référence : 00220 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : | | Nombre d'Acadiens |
| -Frédéric Richard -Marguerite Richard -Jean-Baptiste Richard -Marie-Marguerite Richard -Ovide-Mathieu Richard | | 6 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marie Leblanc (veuve de Claude Bourgeois) |
| | | Fille de Pierre Leblanc et Madeleine Bourg |
| Date de présence attestée : 1774-08-07 | | Type de famille : Veuve déportée (Mass.) |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation du mariage de son fils (réf : 00114) | Origine acadienne : Port-Royal |
| | | No. d'union PRDH : 13873 |
| #113 | No. référence : 00192 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : | | Nombre d'Acadiens |
| -Germain Bourgeois | | 2 |
| Nom homme : Joseph Bourg | | Nom femme : Séraphine-Anne Bourgeois |
| Fils de Michel Bourg et Marie-Anne Cormier | | Fille de Joseph Bourgeois et Anne Leblanc |
| Date de présence attestée : 1774-09-04 | | Type de famille : Déportés (Nouv.-Angleterre, lieu?) mariés en exil |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : (Homme) Port- Royal,(Femme)? |
| | | No. d'union PRDH : 48950 |
| #114 | No. référence : 00454 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : | | Nombre d'Acadiens |
| -Marie-Nathalie Bourg -Elisabeth Bourg | | 4 |
| Nom homme : Amable Prigent | | Nom femme : Basilisse Jeanne Landry |
| Fils de Joseph Prigent et Marie-Louise Comeau | | Fille de Pierre Landry et Cécile Robichaud |
| Date de présence attestée : 1774-10-10 | | Type de famille : Déportés (Nouv.-Angleterre, lieu?) mariés en exil |
| Paroisse : St- Jacques | Occasion : Concession de terre | Origine acadienne : Port-Royal |
| | | No. d'union PRDH : 44495 |
| #115 | No. référence : 00407 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : | | Nombre d'Acadiens |
| -Anne Prigent -Jean Prigent -Pierre-Olivier Prigent | | 5 |

| | | | |
|--|---|--|-------------------------------|
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marie Hébert | |
| | | Fille de Paul Hébert et Anne Thibodeau | |
| Date de présence attestée : 1774-10-02 | | Type de famille : Céliataire déportée (lieu?) sans parents | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Son contrat de mariage | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 50799 | |
| #116 | No. référence : 00115 | Établissement permanent : Non. Va à Bécancour | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Blanchard | | Nom femme : Marguerite Girouard | |
| Fils de Antoine Blanchard et Élisabeth Thériault | | Fille de Guillaume Girouard et Marie Bernard | |
| Date de présence attestée : 1775-01-22 | | Type de famille : Couple réfugié marié en Acadie | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Concession de terre | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 23463 | |
| #117 | No. référence : 00188 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Marguerite Blanchard -Nicolas Blanchard -Jean Blanchard | | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Dugas | | Nom femme : Marie Brault | |
| Fils de Jean-Baptiste Dugas et Anne Bourg | | Fille de Séraphin Thériault et Brigitte Martin Barnabé | |
| Date de présence attestée : 1775-02-06 | | Type de famille : Déportés (arrivent de France) mariés en exil | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Sépulture enfant | Origine acadienne : (Homme) ?, (Femme) Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 88910 | |
| #118 | No. référence : 00430 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Pierre-Cyrille Dugas -Marie-Josèphe Dugas -Marie-Anne dugas | | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marie-Louise Robichaud (veuve de Joseph Bourg) | |
| | | Fille de Alexandre Robichaud et Anne Melançon | |
| Date de présence attestée : 1775-02-20 | | Type de famille : Veuve déportée (lieu?) | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Contrat de mariage de sa fille (réf : 00117) | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 14181 | |
| #119 | No. référence : 00403 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Cécile Bourg | | | Nombre d'Acadiens 2 |

| | | | |
|---|---|--|-------------------|
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marie Thériault (veuve de Jean Élie Lacroix Thibodeau) | |
| | | Fille de Charles Thériault et Marie-Angélique Doiron | |
| Date de présence attestée : 1775-05-29 | | Type de famille : Veuve déportée (arrive de France) | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Remariage | Origine acadienne : Pisiguit | |
| | | No. d'union PRDH : 51661 | |
| #120 | No. référence : 00413 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Jean-Pierre Daigle -Anne Daigle -Madeleine Daigle -Françoise Daigle | | | 5 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Thériault | | Nom femme : Marie-Madeleine Baron | |
| Fils de Charles Thériault et Marie-Angélique Doiron | | Parents inconnus | |
| Date de présence attestée : 1775-08-18 | | Type de famille : Déportés (arrivent de France) mariés en exil | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Baptême | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 89300 | |
| #121 | No. référence : 00460 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Jean-Baptiste Thériault | | | 3 |
| Nom homme : Louis Fontaine (veuf de Marie-Madeleine Roy) | | Nom femme : Nil | |
| | | | |
| Date de présence attestée : 1775-09-18 | | Type de famille : Veuf déporté (Nouv.-Angleterre, lieu?) | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Contrat de mariage de sa fille (réf : 00347) | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 17258 | |
| #122 | No. référence : 00801 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Anne Fontaine | | | 2 |
| Nom homme : Timothée Bourgeois | | Nom femme : Elisabeth Ouimet | |
| Fils de Joseph Bourgeois et Anne Leblanc | | Fille de Guillaume Ouimet et Lisette Robichaud | |
| Date de présence attestée : 1775-11-03 | | Type de famille : Déportés (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 45884 | |
| #123 | No. référence : 00167 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Elisabeth Bourgeois | | | 3 |

| | | | |
|---|--|---|----------------------------------|
| Nom homme : Jean-Marie Dupuis | | Nom femme : Marie Hébert | |
| Fils de Germain Dupuis et Marie-Angélique Leblanc | | Fille de Joseph Hébert et Madeleine Dupuis | |
| Date de présence attestée : 1775-11-28 | | Type de famille : Déportés (Nouv.-Angleterre, lieu?) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Réhabilitation de leur mariage | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 49800 | |
| #124 | No. référence : 00168 | Établissement permanent : Non. Vont à L'Acadie | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 2 |
| Nom homme : Pierre Gaudet (veuf de Marie-Marguerite Arsenault) | | fermier laboureur | Nom femme : Ursule Lord |
| Parents inconnus | | Parents inconnus | |
| Date de présence attestée : 1776-02-20 | | Type de famille : Réfugiés mariés à Montréal | |
| Paroisse : St- Jacques | Occasion : Concession de terre | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 47368 | |
| #125 | No. référence : 00210 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Louis Gaudet -Antoine-Amable Gaudet -Marie-Marguerite Gaudet | | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme : Germain Dupuis (veuf de Marie Granger) | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Martin Dupuis et Marie Landry | | | |
| Date de présence attestée : 1776-05-04 | | Type de famille : Veuf déporté (Mass.) | |
| Paroisse : St- Jacques | Occasion : Sa sépulture | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 12629 | |
| #126 | No. référence : 00169 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Michel Dupuis | | | Nombre d'Acadiens 2 |
| Nom homme : Pierre Landry (veuf de Madeleine Brault) | | Nom femme : (canadienne) Isabelle Morel | |
| Fils de Pierre Landry et Cécile Robichaud | | Fille des Canadiens Louis Morel et Marie-Catherine Chénier | |
| Date de présence attestée : 1776-11-11 | | Type de famille : Veuf déporté (lieu?) remarié avec une Canadienne | |
| Paroisse : St- Jacques | Occasion : Sépulture de son fils | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 49517 | |
| #127 | No. référence : 00189 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Pierre Landry -Jean-Baptiste Landry | | | Nombre d'Acadiens 3 |

| | | | |
|---|-------------------------|---|-------------------------------|
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Madeleine Forest (veuve de Paul Leblanc) | |
| | | Fille de Pierre Forest et Cécile Richard | |
| Date de présence attestée : 1777-01-12 | | Type de famille : Veuve déportée (lieu?) | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Sa sépulture | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 17372 | |
| #128 | No. référence : 00174 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Madeleine Leblanc | | | Nombre d'Acadiens 2 |
| Nom homme : Jean-Baptiste Girouard | | Nom femme : (canadienne) Marie-Anne Auvray | |
| Fils de Louis Girouard et Marie-Madeleine Blanchard | | Fille des Canadiens Jacques Auvray et Marie-Anne Rondeau | |
| Date de présence attestée : 1777-02-18 | | Type de famille : Déporté (lieu?) marié à Montréal avec une canadienne | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Baptême | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 48840 | |
| #129 | No. référence : 00255 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |
| Nom homme : François Dupuis | | Nom femme : Monique Richard | |
| Fils de Ambroise Dupuis et Anne Aucoin | | Fille de Jean-Baptiste Richard et Marguerite Robichaud | |
| Date de présence attestée : 1777-11-11 | | Type de famille : Déporté (Mass.) mariés en exil | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Baptême | Origine acadienne : (Homme) Grand-Pré, (Femme) Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 46208 | |
| #130 | No. référence : 00296 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -François Dupuis -Louis-Mathurin Dupuis -Marguerite Dupuis -Marie Dupuis | | | Nombre d'Acadiens 6 |
| Nom homme : Pierre Melançon | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Charles Melançon et Marie-Anne Granger | | | |
| Date de présence attestée : 1778-01-19 | | Type de famille : Célibataire réfugié, parents absents | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Son mariage | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 53951 | |
| #131 | No. référence : 00181 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : -Nil | | | Nombre d'Acadiens 1 |

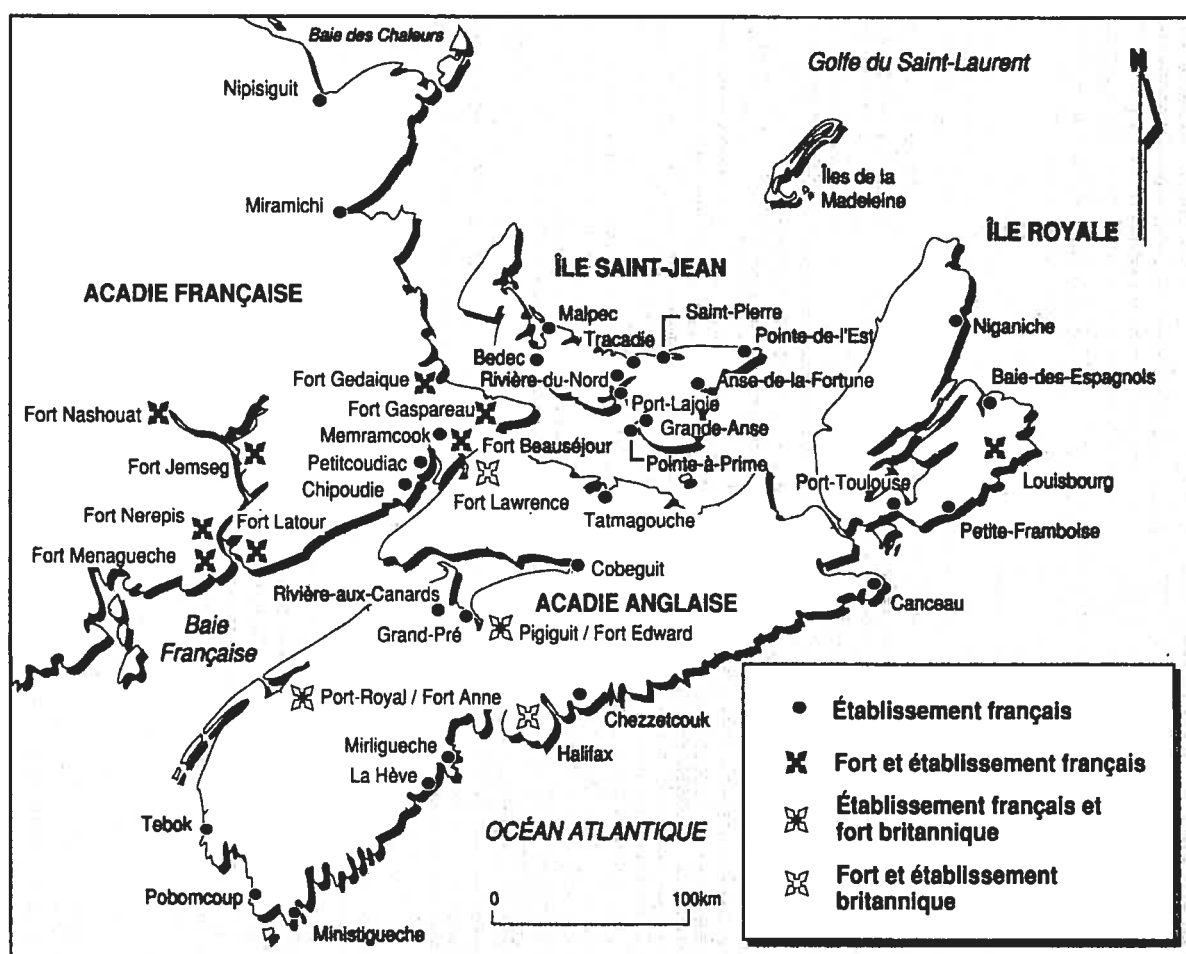
| | | | |
|---|--------------------------------|---|-------------------|
| Nom homme : Honoré Thériault | | Nom femme : Marie Fouquet | |
| Fils de Charles Thériault et Marie-Angélique Doiron | | Parents inconnus | |
| Date de présence attestée : 1778-02-09 | | Type de famille : Déportés (arrivent de France) marié en Acadie | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Mariage de sa fille | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 54101 | |
| #132 | No. référence : 00452 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Marie-Mathurine Thériault -Marie-Madeleine Thériault -Honoré Thériault -Pierre Thériault -Marie-Françoise Thériault -Marie-Pierre Thériault | | | 8 |
| Nom homme : (canadien) Joseph Marie Montambault | | Nom femme : Marie-Marguerite Landry (veuve de Tite Robichaud) | |
| Fils des Canadiens François Montambault et Marie-Marguerite Morand | | Fille de Jean-Baptiste Landry et Marie-Marguerite Daigle | |
| Date de présence attestée : 1778-08-02 | | Type de famille : Veuve déportée (Nouv.-Angleterre, lieu?) remariée avec un Canadien à Deschambault | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Baptême | Origine acadienne : (Femme) Grand-Pré (Rivière-aux-Canards) | |
| | | No. d'union PRDH : 43740 | |
| #133 | No. référence : 00285 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Marguerite Robichaud -Jean-Tite Robichaud -Marie-Josèphe Robichaud -Joseph Leveillé | | | 5 |
| Nom homme : Jean-Marie Daniel Daniau | | Nom femme : (canadienne) Marie-Anne Leblanc Grandmaison | |
| Fils de Michel Daniel Daniau et Françoise Comeau | | Fille des Canadiens Simon Leblanc Grandmaison et Marie-Claire Rouillard | |
| Date de présence attestée : 1778-10-25 | | Type de famille : Déporté (lieu?) marié avec une Canadienne | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : Grand-Pré | |
| | | No. d'union PRDH : 47018 | |
| #134 | No. référence : 00125 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Nil | | | 1 |
| Nom homme : Joseph Brossard | | Nom femme : Nil | |
| Fils de Jean-Baptiste Brossard et Anne-Cécile Babin | | | |
| Date de présence attestée : 1778-12-30 | | Type de famille : Celibataire déporté (lieu?) | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Concession de terre | Origine acadienne : ? | |
| | | No. d'union PRDH : 58024 | |
| #135 | No. référence : 00193 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Nil | | | 1 |

| | | |
|--|--|---|
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Brigitte Martin (veuve 1-de Séraphin Brault; 2-de Michel Bourg) |
| | | Fille de René Martin Barnabé et Marie Meunier |
| Date de présence attestée : 1779-04-09 | | Type de famille : Veuve déportée (arrive de France) |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Sa sépulture | Origine acadienne : Grand-Pré (Rivière-aux-Canards) |
| | | No. d'union PRDH : 55333 |
| #136 | No. référence : 00187 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : - Madeleine Brault | | Nombre d'Acadiens 2 |
| Nom homme : Pierre Melançon | | Nom femme : Elisabeth-Isabelle Richard |
| Fils de Pierre Melançon et Anne Granger | | Fille de Jean-Baptiste Richard et Marguerite Robichaud |
| Date de présence attestée : 1781-01-18 | | Type de famille : Déportés (lieu?) mariés en Acadie |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Concession de terre | Origine acadienne : Port-Royal |
| | | No. d'union PRDH : 28458 |
| #137 | No. référence : 00198 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : - Anne Melançon - Marie-Louise Melançon - Pierre Melançon | | Nombre d'Acadiens 5 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marie-Josèphe Doucet (veuve de Charles Boudreau) |
| | | Fille de Jean Doucet et Marie Doiron |
| Date de présence attestée : 1781-08-07 | | Type de famille : Veuve réfugiée |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Mariage de sa fille (réf : 00131) | Origine acadienne : Pisiguit |
| | | No. d'union PRDH : 28925 |
| #138 | No. référence : 00404 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : - Anastasié Boudreau - Bernard Boudreau - Joseph Boudreau - Charles Boudreau - Marie-Anne Boudreau - Marie-Angélique Boudreau - Nicolas Boudreau | | Nombre d'Acadiens 8 |
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Cécile Robichaud (veuve de Pierre Landry) |
| | | Fille de Alexandre Robichaud et Anne Melançon |
| Date de présence attestée : 1782-09-09 | | Type de famille : Veuve déportée (lieu?) |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Sa sépulture | Origine acadienne : Port-Royal |
| | | No. d'union PRDH : 15343 |
| #139 | No. référence : 00133 | Établissement permanent : Oui |
| Enfants à charge : - Nathalie Landry | | Nombre d'Acadiens 2 |

| | | | |
|--|--------------------------------|--|-------------------|
| Nom homme : Nil | | Nom femme : Marguerite-Marie Landry (veuve de Antoine Thibodeau) | |
| | | Fille de Pierre Landry et Cécile Robichaud | |
| Date de présence attestée : 1783-10-20 | | Type de famille : Veuve déportée (lieu?) et 4 enfants | |
| Paroisse : St-Jacques | Occasion : Mariage de son fils | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 60081 | |
| #140 | No. référence : 00408 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Joseph Tranquille Thibodeau -Jean Thibodeau -Pierre Thibodeau -Louis Thibodeau | | | 5 |
| Nom homme : Pierre Leblanc | | Nom femme : Isabelle-Elisabeth Landry | |
| Parents inconnus | | Fille de Pierre Landry et Cécile Robichaud | |
| Date de présence attestée : 1784-05-12 | | Type de famille : Déportés (lieu?) mariés en exil | |
| Paroisse : L'Assomption | Occasion : Baptême | Origine acadienne : Port-Royal | |
| | | No. d'union PRDH : 45265 | |
| #141 | No. référence : 00409 | Établissement permanent : Oui | |
| Enfants à charge : | | | Nombre d'Acadiens |
| -Marguerite Leblanc -Marie-Leblanc -Elisabeth Leblanc | | | 5 |

Nombre total
d'Acadiens :
603
 (Effectifs de
 l'immigration
 brute)

ANNEXE III : Centres de peuplement et fortifications en Acadie en 1751



N.B. : L'établissement acadien de Beaubassin, se trouve en 1751 remplacé par le Fort Lawrence.

Carte tirée de Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, p. 33.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources manuscrites

1.1 Actes notariés divers :

Différents actes (obligations, ventes, inventaires, concessions, déclarations, baux, contrats de mariage) provenant des greffes des notaires suivants, au XVIIIe siècle :

Barolet, Claude
 Daguilhe, Joseph
 Delisle, Jean
 Guillemain, Guillaume
 Raymond, Louis
 Saillant de Collégien, Jean-Antoine
 Saupin, Joseph

1.2 Registres paroissiaux :

Les registres des paroisses suivantes ont été consultés (années 1750 à 1800) :

- Saint-Pierre-du-Portage (L'Assomption)
- Saint-Jacques-de-la-Nouvelle-Acadie
- Deschambault
- Pointe-aux-Trembles
- Notre-dame-de-Québec

1.3 Archives du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal :

-Le cahier manuscrit « Dénombrement et Aveu des Seigneurs de Montréal au Gouverneur de Québec », 3 février 1781. Document no. 56. Une autre version de ce cahier a été publiée sous le titre « Aveu et dénombrement de messire Jean Brassier, Procureur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, pour le fief et seigneurie de Saint-Sulpice, 2 août 1781 », dans *RAPQ*, 1950-1951, pp. 119-146.

-La carte géographique ayant pour titre « Seigneurie de Saint-Sulpice en 1770 avec cadastres ». 1770. Carte #25 A.

-Fiches des actes de concession de terres dans la seigneurie de Saint-Sulpice, sous l'administration de M. Etienne Montgolfier, supérieur, de 1773 à 1789, Archives de Saint-Sulpice, (n. d.). 94 pages.

-Fiches des actes de concession d'emplacements dans le village de L'Assomption (seigneurie de Saint-Sulpice), sous l'administration de M. Etienne Montgolfier, seigneur, supérieur du Séminaire de Montréal, classées selon l'ordre chronologique (1769-1788), Archives de Saint-Sulpice, (n. d.). 20 pages.

1.4 Lettres diverses :

-Lettre du curé Jacques Degeay à Mgr Briand, 31 décembre 1767. Archevêché de Montréal, Dossier L'Assomption.

-Lettre de Pierre Dupuis et Honoré Térriau à l'évêque François Hubert, évêque d'Almire, coadjuteur du diocèse de Québec, 25 janvier 1788. Archives de l'Archevêché de Joliette.

-Lettre de plusieurs paroissiens de Saint-Jacques à l'évêque François Hubert, évêque d'Almire, coadjuteur du diocèse de Québec, 20 février 1788. Archives de l'Archevêché de Joliette.

2. Sources imprimées

2.1 Journaux :

Gazette de Québec, années 1766, 1767, 1774, 1775.

2.2 Rapports d'archives :

-Extraits du *Journal de l'expédition d'Amérique commencé en l'année 1756 le 15 mars* de Louis-Antoine de Bougainville, dans *RAPQ*, 1923-1924, pp. 267, 314

-Lettre du commissaire des guerres Doreil au Ministre, 26 février 1758, reproduite dans *RAPQ*, 1944-45, p. 120.

-Extraits d'une lettre de Étienne de Montgolfier à l'évêque de Québec (Mgr Briand), Montréal, 16 novembre 1766 dans « Correspondance de 5 vicaires généraux », *RAPQ*, 1947-1948, p. 83.

- « Articles de la capitulation de Montréal », *Rapport des archives canadiennes. Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791*, Ottawa, 1921, vol. I, pp. 5-22.

- « Aveu et dénombrement de messire Jean Brassier, Procureur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, pour le fief et seigneurie de Saint-Sulpice, 2 août 1781 », dans *RAPQ*, 1950-1951 : pp. 119-146.

Gaudet, Placide. « Généalogie des familles acadiennes avec documents », *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1905*, vol. II, Ottawa, 1909. 420 pages.

3. Outils de recherche

Lafortune, Hélène et Normand Robert. *La banque PARCHEMIN : un accès illimité et instantané au patrimoine notarial du Québec ancien (1635-1765)*, [CD-ROM], Montréal, Archiv-Histo, 1998.

Registre de la population du Québec ancien des débuts à 1800, Base de données, Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal.

4. Ouvrages de référence

Blanchard, Raoul. *L'ouest du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1953, 2 vols.

Bouchette, Joseph. *Description topographique de la province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut-Canada et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815; rééd., Montréal, Éditions Élysée, 1978.

Charbonneau, Hubert et André Larose (dirs.). *Du manuscrit à l'ordinateur*, Ministère des affaires culturelles, Québec, 1980. 229 pages. (Coll. « Études et recherches archivistiques, no. 3 »).

Harris, Richard Colebrook et Louise Dechêne (dirs.). *Atlas historique du Canada*, vol. 1 : Des origines à 1800, Montréal, PUM, 1987.

Henry, Louis. *Dictionnaire démographique multilingue : volume français*, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Liège, Ordina, 1981. 179 pages.

Landry, Yves. « Le Registre de population de la Nouvelle-France : un outil pratique au service de la démographie historique et de l'histoire sociale », *RHAF*, vol. 38, no. 3 (hiver 1985), pp. 423-426.

Magnan, Hormisdas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, L'Imprimerie d'Arthabaska, 1925. 738 pages.

Pontbriand, B. et al. *Mariages de L'Assomption, Comté de L'Assomption, 1724-1977*. Sillery, B. Pontbriand, 1980. 364 pages.

Pressat, Roland. *Dictionnaire de démographie*, Paris, PUF, 1979. 295 pages.

Trudel, Marcel. *Atlas de la Nouvelle-France*, Québec, PUL, 1968. 219 pages.

4.1 Généalogies :

Bergeron, Adrien. *Le grand arrangement des Acadiens au Québec. Généalogies France, Acadie, Québec, de 1625 à 1925*. Montréal, Élysée, 1981. 8 volumes.

Lancôt, Léopold. *Familles acadiennes*, 2 tomes. Ottawa, Éditions du Libre-Échange, 1994.

5. Historiographie

Allain, Greg, Isabelle McKee-Allain et J. Yvon Thériault. « La société acadienne lectures et conjonctures », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993 : pp. 341-384.

Bourdé, Guy et Hervé Martin. *Les Écoles historiques*, Paris, Seuil, 1983. 402 pages. (Coll. « Points Histoire »).

Couturier, Jacques-Paul. « Tendances actuelles de l'historiographie acadienne (1970-1985) », *Communications historiques*, Société historique du Canada, (1987), pp. 230-250.

Couturier, Jacques Paul. « La production de mémoires et de thèses en histoire acadienne, 1960-1994 : Analyses et conjectures » dans *Économie et société en Acadie, 1850-1950*, Moncton, Éditions d'Acadie, 2000, pp. 187-194. (Coll. « Nouvelles études d'histoire acadienne »).

Daigle, Jean. « L'historiographie et l'identité acadienne aux XIXe et XXe siècles », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, PUL, 1995, pp. 85-107.

Gauvreau, Danielle. « Vingt ans d'études sur la population pendant le régime français : bilan et perspectives » dans Sylvie Dépatie (dir.), *Vingt ans après Habitants et marchands; Lectures de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998. pp. 29-51.

Griffiths, Naomi E.S. "Longfellow's Evangeline: the Birth and Acceptance of a Legend", *Acadiensis*, XI, 1982, pp. 28-40.

Leblanc, Phyllis E. « Les grandes périodes de l'histoire de l'Acadie », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, pp. 132-144.

Thériault, J. Yvon. « Naissance, déploiement et crise de l'idéologie nationale acadienne », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, PUL, 1995. pp. 67-84.

Thériault, Léon. « Pour une nouvelle orientation de l'histoire acadienne », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 6, no. 2 (mai 1973), pp. 115-124.

6. Histoire acadienne générale

Arsenault, Bona. *Histoire et généalogie des Acadiens*, Montréal, Leméac, 1978. 6 vols. 2645 pages.

Casgrain, Henri-Raymond. *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, Québec, L. Demers, 1887. 500 pages.

Daigle, Jean (dir.). *Les Acadiens des Maritimes : Études thématiques*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1980. 691 pages.

Daigle, Jean, (dir.). *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993. 908 pages.

Daigle, Jean. « L'Acadie de 1604 à 1763, synthèse historique », dans Jean Daigle, (dir.), *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993, pp. 1- 43.

Griffiths, Naomi E.S. *L'Acadie de 1686 à 1784 : contexte d'une histoire*, Traduction française de Kathryn Hamer, Moncton, Éditions d'Acadie, 1997. 134 pages.

Landry, Nicolas et Nicole Lang. *Histoire de l'Acadie*, Sillery (Québec), Septentrion, 2001. 335 pages.

Lauvrière, Émile. *La tragédie d'un peuple, Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*. 2 tomes. Paris, Henry Goulet, 1924. 507 et 592 pages.

Longfellow, Henry Wadsworth. *Évangéline*, Traduction par Pamphile le May. Moncton, Éditions Perce-Neige, (1912), 1994. 100 pages.

Rameau de Saint-Père, Edmé. *La France aux colonies : études sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique : Acadiens et Canadiens*, Paris, Jouby, 1859. 350 pages.

Rameau de Saint-Père, Edmé. *Une colonie féodale en Amérique : l'Acadie, 1604-1710*. Paris, Didier, 1877. 362 pages.

Thériault, Léon. « L'Acadie de 1763 à 1990, synthèse historique », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993 : pp. 45-91.

7. Migrations acadiennes et Acadiens au Québec

Blais, Christian. *L'émergence d'un établissement acadien à Tracadie depuis 1755 jusqu'à 1801*, Thèse de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2001, 140 pages.

Brun, Régis Sygefroy. « Histoire Socio-Démographique du sud-est du Nouveau-Brunswick. Migrations acadiennes et seigneuries anglaises, 1760-1810 », *Cahiers de la Société Historique acadienne*, vol. III, (janvier-mars 1969), pp. 58-88.

Dickinson, John A. « Les réfugiés acadiens au Canada, 1755-1775 », *Études canadiennes/Canadian Studies*, 37, (1994), pp. 51-61.

Dickinson, John A. « Les chemins migratoires et l'établissement des Acadiens à Saint-Denis au XIIIe siècle », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 29, nos 1 et 2 (mars-juin 1998), pp. 57-69.

Dickinson, John A. « Veuvage et orphelinat chez les Acadiennes et les Acadiens réfugiés en Nouvelle-France » dans Maurice Basque *et al.* (dirs.), *L'Acadie au féminin. Un regard multidisciplinaire sur les Acadiennes et les Cadiennes*, Moncton, Chaire d'Études acadiennes, 2000, pp. 73-96.

Gaudette, Jean. « Des réfugiés acadiens à Québec en 1757 », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 17, no. 4, 1986, pp. 144-149.

Guillemet, Dominique. « Les Acadiens de Belle-Ile-en-Mer : légende et histoire en (re?) construction », *Études Canadiennes/Canadian Studies*, no. 37 (1994), pp. 127-144.

Hébert, Pierre-Maurice. *Les Acadiens du Québec*, Montréal, Éditions de l'Écho, 1994. 472 pages.

Landry, Yves, John A. Dickinson, Suzy Pasleau et Claude Desama (dirs.). *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec du XVIIe au XXe siècle*, Belgique, Louvain-la-Neuve, Academia-Erasme, 1995. 287 pages.

Leblanc, Robert A. « Les migrations acadiennes », dans Dean R. Louder et Éric Waddell (dirs.), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé. Le Québec et l'Amérique française*, Montréal, PUL, 1983, pp. 137-162.

Lowe, Richard G. « Massachusetts and the Acadians », *William and Mary Quarterly*, vol. 25, no. 2 (avril 1968), pp. 213-229.

Martin, Ernest. *Les exilés acadiens en France au XVIIIe siècle et leur établissement en Poitou*, Poitiers, Brissaud, réimpression 1979 [1936]. 333 pages.

Poirier, Pascal. *Des Acadiens déportés à Boston en 1755. Un épisode du grand dérangement*, Mémoire de la Société royale du Canada, Section I, vol. II, Ottawa, 1909.

Rouet, Damien. « Les Acadiens dans le Poitou : permanence d'une identité », *Études Canadiennes/Canadian Studies*, no. 37 (1994), pp. 145-157.

Rouet, Damien. « L'Acadie, du comptoir à la colonie. Migration et colonisation du bassin des Mines (1680-1714) », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 29, nos. 1-2, mars-juin 1998, pp. 34-56.

8. Seigneurie de Saint-Sulpice et Sulpiciens

Chagnon, François-Xavier. *Annales religieuses de la paroisse de Saint-Jacques le Majeur, vulgo de l'Achigan, depuis son origine jusqu'à nos jours, de 1772 à 1872*, Montréal, 1872. 104 pages.

Dugas, Alphonse-Charles. *La Nouvelle-Acadie et Messire Jean Bro (1743-1824)*, avec la contribution de Louis-Guy Gauthier, Joliette, Édition privée, 1984, 80 pages.

Harel, Bruno. « Degeay, Jacques », *Les Prêtres de Saint-Sulpice au Canada*, Ste-Foy, PUL, 1992, pp. 142-144.

Lanoue, François. *Une nouvelle Acadie : Saint-Jacques-de-l'Achigan 1772-1972*, Joliette, 1972. 410 pages.

Lanoue, François. *Saint-Jacques et ses prêtres*, Édition privée, 1990. 157 pages.

Les prêtres de Saint-Sulpice au Canada : grandes figures de leur histoire, Ste-Foy, PUL, 1992. 427 pages.

Melançon-Mireault, Thérèse. *Le bas du ruisseau Vacher. Ste-Marie-Salomé*, Sainte-Marie-Salomé, Édition Privée, 1986. 216 pages.

Roy, Christian. *Histoire de L'Assomption*, L'Assomption, La Commission des fêtes du 250e, 1967. 540 pages.

St-Georges, Lise. *Le village de L'Assomption, 1748-1791*, Thèse de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1984. 145 pages.

9. Démographie

Boleda, Mario. « Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent », (note de recherche), *Histoire Sociale*, vol. XXIII, no. 45 (mai 1990), pp. 153-177.

Henripin, Jacques. *La population canadienne au début du XVIIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954. 114 pages.

Hynes, Gisa. "Some Aspects of the Demography of Port Royal, 1650-1755", *Acadiensis*, vol. 3, no. 1 (aut. 1973), pp. 3-17.

Roy, Muriel K., « Peuplement et croissance démographique en Acadie », dans Jean Daigle, dir. *Les Acadiens des Maritimes : études thématiques*, Moncton, CEA, 1980, pp. 135-207.

Roy, Raymond. *La croissance démographique en Acadie de 1671 à 1763*, Thèse de maîtrise (Démographie), Université de Montréal, 1975. 152 pages.

10. Autres sujets

Archambault, Gilles. « La question des vivres au Canada au cours de l'hiver 1757-1758 », *RHAF*, XXI, no. 1 (juin 1967), pp. 16-50.

Byrne, William et al. *History of the Catholic Church in New England States*, Boston, The Hurd & Everts Co., 1899, 2 vols.

Raynal, Guillaume Thomas François (abbé). *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 6 vols., Amsterdam, 1772.

Roy, Pierre-Georges. « Les épidémies à Québec », *BRH*, vol. 49 (1943), pp. 204 à 215.